



Rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2023





Cette édition du Rapport RSE de la BCV parcourt, en images, le Parc naturel régional Jura vaudois. Les informations et les photographies fournies par le Parc donnent un aperçu de la diversité des paysages que l'on peut trouver sur ce territoire de 568 km², qui s'étend du massif du Risoud au pied du Jura, en passant par le col du Marchairuz.

Reconnu d'importance nationale, le Parc Jura vaudois regroupe 34 communes qui s'investissent en faveur du développement durable. Depuis 2013, de nombreux projets propices à la biodiversité, notamment, ont été réalisés par le Parc grâce à l'engagement des communes et de ses partenaires, dont la BCV.

Photo de couverture

La Combe des Amburnex se trouve à quelques encâblures du col du Marchairuz. Vaste et sauvage, elle offre un paysage préservé où cohabitent harmonieusement l'humain et la nature. Les pâturages nourrissent le bétail en estivage et donnent aux fromages d'alpage leur goût inimitable. Marais, forêts d'épicéas et murs en pierres sèches offrent des conditions de vie précieuses à de nombreuses espèces, comme le saxifrage œil-de-bouc aux pétales dorés, du côté de la flore, ou l'agile hermine, du côté de la faune.

Sommaire

Message présidentiel	2	Investissement socialement responsable	57
Le Groupe BCV	4	Actifs pour compte propre	58
Contenu et objectifs de ce rapport	5	Gestion d'actifs à la BCV	58
Principales contributions de la BCV aux Objectifs de développement durable (ODD) en 2023	6	Positionnement et démarches de Piquet Galland	68
		Positionnement et démarches du Fonds Immobilier Romand	69
La RSE à la BCV	9	Positionnement et démarches de la caisse de pensions du Groupe BCV	71
Dimensions de la RSE	10	Crédits responsables	73
Mission de la BCV	11	Approche de la BCV	74
Attentes des parties prenantes et enjeux pertinents	12	Crédits hypothécaires	75
Dialogue avec les parties prenantes et transparence	15	Crédits aux entreprises	77
Principaux risques liés aux questions de durabilité	17	Trade Finance	79
Ambition et stratégie RSE	18		
Gouvernance et organisation de la durabilité	20	Employeur de référence	83
Adhésion à des initiatives et à des associations	23	Approche et positionnement de la BCV	84
		Diversité et égalité des chances	85
Durabilité économique et utilité	25	Formation et perfectionnement	86
Création durable de valeur, solidité et performance financière	26	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	89
Contribution au développement de l'économie vaudoise	27	Cadre et organisation du travail	91
Soutien actif à l'innovation et à l'économie durable	30	Positionnement et démarches de Piquet Galland	94
Éthique et gouvernance d'entreprise	33	Banque citoyenne	99
Valeurs et Code de conduite	34	Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV	100
Gouvernance d'entreprise	35	Respect de standards sociaux et environnementaux dans l'approvisionnement	104
Compliance et conformité fiscale	37	Approvisionnement régional durable	106
Mesures anticorruption et gestion des conflits d'intérêts	39	Participation à la vie associative	107
Protection des données	40		
Surveillance des cyberrisques	41	Annexes	
Prise en compte des risques liés au climat	43	Principes et standards de publication	112
Pratiques de vente responsables	45	Index du contenu de l'article 964b du Code des obligations suisse	120
		Index du contenu de la norme GRI	122
Attentive aux besoins de sa clientèle	49	Rapport d'assurance limitée	126
Proche et accessible	50		
Produits et services compétitifs	51		
La qualité de service au cœur de la culture BCV	53		

Message présidentiel



Dans un contexte mondial complexe, la notion de responsabilité sociale d'entreprise est de plus en plus importante. Afin de gagner aussi en crédibilité, elle nécessite une information de qualité sur les engagements pris, les actions et leurs résultats.

Consciente de son rôle dans sa sphère d'influence, la BCV poursuit sa mission au service de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable. Elle veut également fournir des informations claires et complètes sur ses ambitions et sur ses impacts économiques, environnementaux et sociaux. Cette volonté s'est matérialisée dès 2007, avec la création du premier rapport sur ses activités liées à sa responsabi-

lité sociale d'entreprise. Ce rapport s'est enrichi au fil des années et, depuis 2019, il est réalisé selon le standard GRI, reconnu sur le plan mondial. Cette année, pour la première fois, il doit être soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires.

En 2023, la Banque a résumé en un seul document sa politique de durabilité et a publié une politique d'investissement socialement responsable (ISR). Ces documents présentent les principes et engagements de la Banque en matière de durabilité, respectivement de prise en compte



de critères ESG (environnement, social et gouvernance) dans la gestion d'actifs. Consultables sur son site internet, ces politiques s'inscrivent dans la volonté de transparence de la BCV sur le thème de la durabilité.

La BCV a défini cinq ambitions en matière de responsabilité sociale d'entreprise:

Il s'agit tout d'abord de proposer à sa clientèle une offre étendue de place-

ments en matière d'investissement socialement responsable en orientant ses clientes et ses clients vers des investissements intégrant des critères ESG et en faisant évoluer leurs portefeuilles selon les objectifs de l'Accord de Paris et les engagements de la Confédération et du Plan climat vaudois. Pour cela, la Banque oriente ses gammes de produits vers une plus grande intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment avec son partenaire Ethos, spécialiste de la finance durable. De plus, la BCV adhère à l'initiative Climate Action 100+. Par ailleurs, elle interroge la clientèle privée sur ses préférences, afin de pouvoir la guider vers les solutions les plus adaptées à ses souhaits.

La deuxième ambition de la BCV consiste à se distinguer par sa contribution au financement de la transition énergétique dans le canton. Conformément à la directive de l'Association suisse des banquiers, elle intègre le thème de la rénovation énergétique des bâtiments lors des conseils en prêts hypothécaires. Pour encourager les propriétaires à rénover, la Banque met en avant des offres privilégiées et multiplie les incitations à prendre en compte la transition énergétique.

Pour sa troisième ambition, la BCV s'engage en faveur de la préservation de l'environnement et poursuit ses efforts de réduction de l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement. Elle vise à diminuer ses émissions conformément à l'objectif de «zéro émission nette» de la Suisse à l'horizon 2050. Elle a pour objectif intermédiaire de réduire de 35% son empreinte carbone sur la

période allant de 2021 à 2030, par rapport au niveau de 2019. Fin 2023, elle avait réduit ses émissions de 27% par rapport à 2019.

Afin d'intégrer l'ensemble de ses activités dans une réflexion globale sur les enjeux climatiques, la BCV élabore une stratégie climatique. Elle a défini des principes de gouvernance, une organisation de projets et a adhéré à l'initiative PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials). Celle-ci vise à développer un standard comptable et analytique harmonisé pour mesurer et évaluer les émissions de CO₂ liées aux entreprises financées par des crédits ou des investissements.

La quatrième ambition de la BCV vise à s'impliquer fortement dans sa communauté. C'est une tradition qui fait d'elle une banque active dans tous les aspects de la vie cantonale. En 2023, elle a soutenu plus de 850 associations et événements dans les domaines culturel, sportif, économique, artistique et environnemental. Dans ce cadre, la Banque entend consacrer une part plus substantielle de ses soutiens à la préservation de la biodiversité.

La cinquième ambition réside dans la volonté, en tant qu'employeur de référence, de veiller à l'équité interne

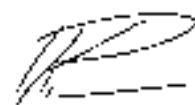
et de soutenir notamment l'égalité des chances et la diversité. La BCV s'est fixé comme objectif d'atteindre 25% de femmes au niveau de l'encadrement supérieur d'ici à 2030. Fin 2023, elles représentaient 17%. Au cours de l'année, elle a introduit des mesures afin de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Ses ambitions et les réalisations associées montrent comment la BCV contribue activement à une société durable. Cette stratégie est reconstruite par les principaux organismes de notations extrafinancières, qui lui attribuent de très bonnes notes.

Forte de la qualité et de la solidité de son modèle d'affaires, du travail de ses équipes, de la confiance de sa clientèle et de ses actionnaires, la BCV va poursuivre avec conviction son engagement en matière de responsabilité sociale d'entreprise.



Eftychia Fischer
Présidente du Conseil
d'administration



Pascal Kiener
Président de la
Direction générale

Le Groupe BCV

Le Groupe BCV comprend:

- la maison mère, la Banque Cantonale Vaudoise,
- la banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, Piguet Galland & Cie SA,
- la société de direction de fonds de placements mobiliers, Gérifonds SA, qui possède elle-même une filiale au Luxembourg,
- la société de direction et de gestion de fonds de placement immobiliers, Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA.

Avec des revenus de CHF 1,16 milliard en 2023 et un bilan de CHF 58,9 milliards, le Groupe BCV est le sixième groupe bancaire suisse. La BCV, principale entité du Groupe, est la quatrième banque universelle de Suisse.

La BCV¹ est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'État de Vaud, qui détient 66,95% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007, le 2 mars 2010 et le 8 décembre 2020. La BCV est soumise à la législation bancaire.

Première banque du canton de Vaud, la BCV dispose d'un réseau de près de 60 agences et de quelque 180 bancomats répartis sur le territoire vaudois. La Banque est organisée autour de quatre divisions tournées vers la clientèle: Retail, Private Banking, Entreprises et Asset Management & Trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de la clientèle.

Piguet Galland & Cie SA est une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune ayant son siège à Yverdon-les-Bains et déployant ses activités depuis six sites en Suisse romande: Genève, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Elle propose un conseil patrimonial global et des solutions d'investissement person-

nalisées à une clientèle privée et institutionnelle essentiellement basée sur le territoire helvétique.

Gérifonds SA, qui possède une filiale au Luxembourg, est la société de direction des fonds mobiliers de la BCV et de 11 autres promoteurs. Au 31 décembre 2023, la gamme comptait 135 fonds, 90 de droit suisse et 45 de droit luxembourgeois, pour une fortune totale de CHF 18,7 milliards.

GEP SA est la société de direction et de gestion du Fonds Immobilier Romand (FIR). Lancé en 1953, ce fonds de placement immobilier résidentiel de droit suisse ouvert au public et coté en bourse possédait, selon le dernier rapport annuel du fonds, un portefeuille de 151 immeubles, comprenant 4 166 logements, principalement situés sur ou près de l'Arc lémanique.

Le Groupe BCV comptait 2 179 collaboratrices et collaborateurs au 31 décembre 2023, correspondant à 1 982 emplois en équivalent plein temps.

¹ Dans ce rapport, les termes «la BCV» et «la Banque» font référence à la maison mère. Lorsqu'il est question du groupe, le rapport mentionne «le Groupe». Sauf indication contraire, la «Direction générale» et le «Conseil d'administration» font référence aux organes de la maison mère.

Contenu et objectifs de ce rapport

Ce rapport décrit la manière dont la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) s'intègre aux activités du Groupe BCV. Il a pour but de donner une vision large et transparente de son engagement selon les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable ainsi que des questions d'éthique et de gouvernance. Il s'adresse à toute personne ou entité intéressées par la manière dont le Groupe appréhende ces enjeux.

Dès 2007, la BCV a publié, tous les deux ans, un rapport sur son engagement en matière de RSE. Depuis 2019, elle le publie annuellement et conformément au standard Global Reporting Initiative (GRI), référence mondiale pour la rédaction de tels rapports. À partir de cette année, le rapport s'étend à toutes les entités du Groupe.

Le Groupe BCV a préparé ce rapport en conformité avec le standard Global Reporting Initiative (GRI)¹ pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023².

Ce rapport a été examiné et approuvé par la Direction générale et le Conseil d'administration de la BCV. Il est préparé en conformité avec les articles 964a, 964b et 964c du Code des obligations suisse³. En particulier, en ligne avec ces exigences, ce rapport est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale en tant que « rapport sur les questions non financières ».

De plus, un ensemble d'informations a fait l'objet d'une vérification (assurance limitée) par PricewaterhouseCoopers.

Le rapport d'assurance, établi conformément à l'International Standard on Assurance Engagement ISAE 3000⁴, est disponible aux pages 126 et suivantes.

Des informations détaillées sur la manière dont ce rapport a été préparé ainsi que sur les aspects méthodologiques figurent au chapitre intitulé « Principes et standards de publication », aux pages 112 et suivantes.

Le Rapport RSE 2023 sera disponible en anglais début avril 2024 sur le site www.bcv.ch.

Le Rapport annuel de la BCV, consultable sur le site www.bcv.ch, apporte des informations supplémentaires. Il présente un portrait de la Banque: sa mission, ses secteurs d'activité, sa gestion des risques, sa gouvernance d'entreprise et les données financières de l'année.

Le Rapport Pilier 3 de la BCV, consultable également sur le site www.bcv.ch, a notamment pour objectif de donner une information approfondie sur la gestion des risques du Groupe BCV.

Point de contact

Responsabilité sociale
d'entreprise

info.rse@bcv.ch
021 212 27 43



¹ GRI, *GRI Standards French Translations*, 2023.

² Sauf pour le Fonds Immobilier Romand pour lequel la période de *reporting* s'étend du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

³ Un index précisant comment le Groupe se conforme aux éléments de *reporting* de l'article 964b est disponible aux pages 120 et 121.

⁴ International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB), ISAE 3000, 2013.

Principales contributions¹ de la BCV aux Objectifs de développement durable (ODD) en 2023



Attentive à l'équilibre et au bien-être de ses collaboratrices et de ses collaborateurs à tout âge

- Ajustement du temps de travail tout au long de la carrière professionnelle
- Possibilités d'annualisation du temps de travail et d'achat de jours de congé
- Caisse de pensions entièrement capitalisée et permettant une flexibilité de l'âge de départ à la retraite
- Assistance fournie par deux sociétés indépendantes en cas de situation de harcèlement, de mobbing ou de difficultés personnelles

Au cœur de la vie associative et culturelle vaudoise

- Plus de 850 associations et événements vaudois soutenus dans les domaines économique, sportif, culturel, social et environnemental
- Participation de 59 collaboratrices et collaborateurs à des actions collectives en faveur de la biodiversité et de personnes en situation précaire dans le cadre du programme BCV Générosité
- Soutien à des projets en faveur de la biodiversité portés par le Parc Jura vaudois et la Maison de la Rivière



Favorise le développement des compétences de son personnel

- Plus de 5 800 jours de cours donnés par le centre de formation de la BCV
- 96 collaboratrices et collaborateurs en formation, comprenant notamment des jeunes en apprentissage ou en maturité
- Partenaire de référence de l'école 42 Lausanne, entièrement gratuite



Active pour l'égalité des chances et la diversité

- Respect des exigences fédérales en matière d'égalité salariale et certification Fair-ON-Pay+ qui atteste de la volonté de respecter cette égalité dans la durée
- 41% de femmes au sein de son personnel et objectif de 25% de femmes dans l'encadrement supérieur à l'horizon 2030 (17% en 2023)
- Congé paternité de 20 jours rémunérés à 100%, excédant de 10 jours le minimum légal



Engagée en faveur de la transition énergétique

- Bonus Vert, soit 0% d'intérêt pendant six mois sur des crédits d'équipement, et partenariat avec PEIK, la solution d'audit énergétique créée par SuisseEnergie pour accompagner les PME dans leur transition
- Bonus Vert, soit 0% d'intérêt sur le prêt hypothécaire pendant 12 mois, afin d'encourager la clientèle des particuliers à rénover ou à s'orienter vers des biens immobiliers répondant aux standards énergétiques les plus exigeants
- Échanges sur le thème des rénovations énergétiques lors des conseils en prêts hypothécaires
- Objectif de décarbonation des systèmes de chauffage du parc du Fonds Immobilier Romand à l'horizon 2050 (27% réalisés en 2023)
- Financement de trois projets permettant d'éviter 4 710 tonnes de CO₂, l'équivalent des émissions de la BCV

¹ Sauf indication contraire, les informations de ce chapitre se réfèrent à la maison mère.



Partenaire des entreprises, des Vaudoises et des Vaudois

- Première banque du canton avec une personne et une PME sur deux qui sont clientes
- Réseau d'agences le plus dense sur le territoire vaudois

Solide et pérenne

- Profil de risque modéré en adéquation avec sa mission cantonale
- Rendement total de l'action BCV de +258% sur 10 ans, largement supérieur à l'indice du secteur bancaire suisse
- Notée AA stable par Standard & Poor's et Aa2 stable par Moody's
- Notée AA par l'agence de notation ESG MSCI et A- par Ethos



Aux côtés des entrepreneuses et des entrepreneurs

- CHF 13 milliards de volume de crédits aux entreprises vaudoises
- Financement de plus de 120 nouvelles entreprises
- Plus de 60 transmissions d'entreprises accompagnées
- CHF 500 000 versés à la Fondation pour l'innovation technologique (FIT)



Investissement socialement responsable

- Placements thématiques axés sur les ODD disponibles pour l'ensemble de la clientèle avec la gamme ESG Ambition, dont les actifs atteignent CHF 280 millions
- Participation à l'initiative collaborative Climate Action 100+ aux côtés d'investisseurs qui s'engagent pour la réduction des émissions de CO₂ des entreprises
- Intégration des préférences de la clientèle en matière de critères ESG dans le processus de conseil en placement
- Évolution de l'offre en or physique vers de l'or labellisé ou traçable



Crédits responsables

- Aucun financement de projets de centrales thermiques au charbon ou de mines de charbon et réduction, en ligne avec l'Accord de Paris, de l'exposition au charbon dans l'activité de Trade Finance
- Aucun financement de pétrole brut, de résidus pétroliers, de gaz de schiste ou de projets d'économie forestière ou de pêche non durables
- Soutien au projet de recherche supervisé par E4S dédié à la « valeur verte de l'immobilier suisse » visant à quantifier les risques et les opportunités, notamment les gains à long terme des rénovations énergétiques
- Gestion et suivi des risques liés au climat



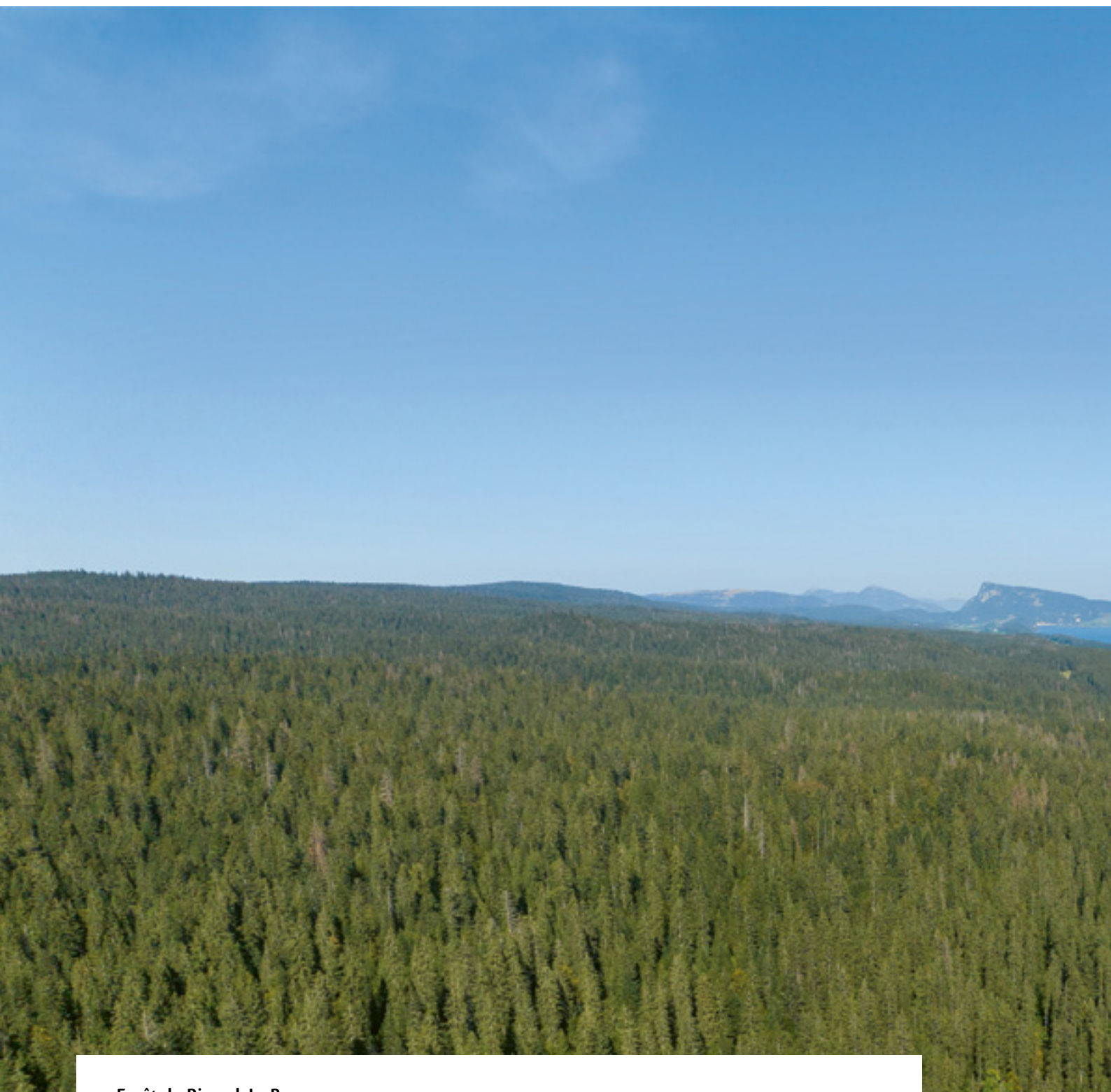
Engagée pour réduire l'empreinte carbone liée à son fonctionnement

- Objectif de -35% des émissions de CO₂ générées par son fonctionnement à l'horizon 2030 par rapport à 2019 (-27% en 2023)
- Investissement dans des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments à hauteur de CHF 1,2 million en 2023
- Panneaux solaires en place sur cinq sites et un projet en cours
- Participation aux frais de mobilité des membres du personnel qui n'utilisent pas de place de parking BCV



Partenariats favorisant une économie plus durable

- Adhésion de Piguet Galland & Cie SA, banque privée filiale du Groupe BCV et certifiée B Corp, au programme Swiss Triple Impact
- Partenariat avec la Fondation Ethos, acteur majeur dans le domaine de l'investissement socialement responsable en Suisse
- Membre de l'association Swiss Sustainable Finance (SSF) et signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI), soutenus par les Nations Unies
- Adhésion au Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), un partenariat international qui réunit des entreprises, notamment financières, autour de l'implémentation d'une solution harmonisée de comptabilisation de leurs émissions de gaz à effet de serre
- Membre de swisscleantech, la voix de l'économie soucieuse des enjeux climatiques



Forêt du Risoud, Le Brassus

Dense, sombre et balayée par les vents du Nord, l'immense forêt du Risoud, à la Vallée de Joux, offre un décor sibérien. Considérée comme la plus vaste étendue forestière de Suisse, elle cache un trésor: l'épicéa de résonance. Ce bois précieux est apprécié par les luthiers du monde entier. Plusieurs activités du Parc naturel régional Jura vaudois permettent d'en découvrir les secrets.

La RSE à la BCSV





Dans l'analyse et la définition de son positionnement sur les enjeux liés à la durabilité, le Groupe adopte une approche de double matérialité. Ainsi, il tient compte, d'une part, de ses impacts sur la société, l'environnement et l'économie et, d'autre part, des risques pouvant découler de ces questions.

Dimensions de la RSE

La RSE (responsabilité sociale d'entreprise) est la transposition de la notion de développement durable au niveau de l'entreprise. Le concept de développement durable a été défini en 1987 dans le rapport de la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement, dit Rapport Brundtland, comme «un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs». Cette définition fait toujours référence.

Selon les Nations Unies, le développement durable passe par l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes. Il convient, à cet effet, de promouvoir une économie durable et équitable, d'améliorer les conditions de vie de base ainsi que de favoriser un développement social inclusif et une gestion intégrée et durable des ressources naturelles¹.

Sur le plan international, ces dernières années ont été marquées par l'Accord de Paris sur le climat et par l'engagement des États à atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD)

des Nations Unies à l'horizon 2030. Ils sont juridiquement non contraignants, mais visent à donner la marche à suivre à l'ensemble des acteurs pour répondre aux enjeux mondiaux. Les ODD sont interconnectés et proposent une approche holistique du développement durable. Il est ainsi nécessaire de travailler simultanément à l'atteinte de ces objectifs.

En ligne avec les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme², la BCV considère le respect des droits humains internationalement reconnus³ comme fondamental. Les entreprises ont notamment pour responsabilités:

- d'éviter de contribuer à des impacts négatifs sur les droits de l'homme ou d'en causer par leurs propres activités et de remédier à ces impacts lorsqu'ils se produisent;
- de chercher à prévenir ou à atténuer les effets néfastes sur les droits

de l'homme qui sont directement liés à leurs activités, produits ou services par leurs relations commerciales, même si elles n'ont pas contribué à ces effets.

Dans le cadre de leur responsabilité sociale, les entreprises sont amenées à considérer leurs impacts sociaux, environnementaux et économiques en tenant compte des attentes de leurs parties prenantes.

Pour une banque, la RSE recouvre deux grands types d'impacts:

- en raison de son fonctionnement, par exemple au travers de sa consommation d'énergie, de sa chaîne d'approvisionnement, ou du cadre de travail de ses collaboratrices et de ses collaborateurs;
- au travers des entreprises et activités financées ou investies par l'intermédiaire de ses produits et services.

Accord de Paris, adopté en 2015

Les États, dont la Suisse, qui ont ratifié l'Accord de Paris se sont engagés à:

- contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°Celsius par rapport aux niveaux préindustriels,
- renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques,
- rendre les flux financiers compatibles avec un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilients aux changements climatiques.

¹ Nations Unies, *Le programme de développement durable*, consulté le 7 février 2024.

² Nations Unies, *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme: mise en œuvre du cadre de référence «protéger, respecter et réparer» des Nations Unies*, New York et Genève, 2011.

³ *Charte internationale des droits de l'homme*, 1966; *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, 1998.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals

Mission de la BCV

Dans le cadre de sa mission cantonale, la BCV veut être l'institution financière privilégiée des particuliers et des entreprises du canton de Vaud et un acteur bancaire de référence en Suisse. Responsable, elle s'engage pour le développement durable de la société.

L'origine de la RSE à la BCV se trouve dans sa mission légale de contribution au développement du canton. La Banque a été fondée en 1845 sur l'impulsion de la population qui demandait au Grand Conseil, par le biais d'une pétition, de créer un établissement financier cantonal.

Selon la loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise¹, la mission de la BCV, en tant que banque universelle de proximité, est de «contribuer, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques. Elle contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton.»

Depuis 2007, cette loi précise qu'en sa qualité de banque cantonale, la BCV a pour mission, notamment, «de porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux».

« Responsable, la BCV s'engage pour le développement durable de la société. »

La Banque est le partenaire financier de la moitié des habitants et des habitantes du canton et des entreprises qui y sont installées. Elle a donc une responsabilité majeure sur le plan économique. Ainsi, la durabilité est ancrée dans le modèle d'affaires de la Banque, focalisé sur l'économie cantonale, une gestion saine des risques et une croissance pérenne permettant une rentabilité stable. Ce faisant, elle se concentre également sur les dimensions environnementale et sociale, domaines dans lesquels elle a mis en œuvre de nombreuses mesures et initiatives, répertoriées depuis 2007 dans son Rapport RSE.

¹ Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV).

Attentes des parties prenantes et enjeux pertinents

Les actions et les décisions du Groupe ont des impacts directs ou indirects sur ses parties prenantes. Afin d'en tenir compte dans sa démarche RSE,

la BCV doit les identifier et s'interroger sur leurs attentes. Cette approche lui permet également d'anticiper les tendances de manière à minimiser les risques et identifier de potentielles opportunités. Ainsi, dans le cadre de sa stratégie RSE, la Banque fait évoluer en continu ses pratiques et les mesures qu'elle met en œuvre.

En ligne avec les standards GRI (Global Reporting Initiative), ce chapitre établit

la liste des parties prenantes dont la perception et les interactions ont une influence significative sur les décisions et les activités de la BCV. Étant donné la taille prépondérante de la maison mère au sein du Groupe, cette analyse des parties prenantes et des enjeux pertinents s'applique tant du point de vue de la maison mère que de celui du Groupe.

Liste des groupes de parties prenantes et exemples d'interactions

Conseil d'État et Grand Conseil

- relations régulières avec le Conseil d'État et la ministre de référence dans le cadre d'une Convention d'information¹
- traitement par la Banque des questions la concernant adressées au Conseil d'État par le Grand Conseil (postulats, motions, etc.)
- rencontres annuelles avec la délégation économique du Grand Conseil

Actionnaires

(hors État de Vaud)

- assemblée générale
- rencontres régulières avec les investisseurs professionnels et les analystes financiers

Autorités fédérales

- rencontres régulières avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et la Banque nationale suisse (BNS)

Collaboratrices et collaborateurs

- enquêtes régulières d'engagement
- entretiens d'évaluation biannuels
- séances d'information à différents niveaux managériaux

Clientèle

- études marketing, enquêtes de satisfaction
- analyse systématique des réclamations de la clientèle

Associations actives dans les enjeux du développement durable

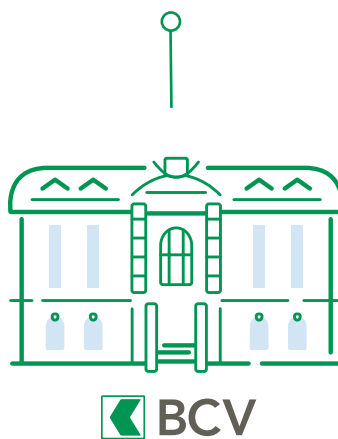
- interactions régulières avec les principales associations, notamment en répondant aux enquêtes et formulaires d'évaluation

Associations culturelles, sportives, sociales, environnementales

- nombreux contacts liés aux activités de sponsoring, mécénat et dons

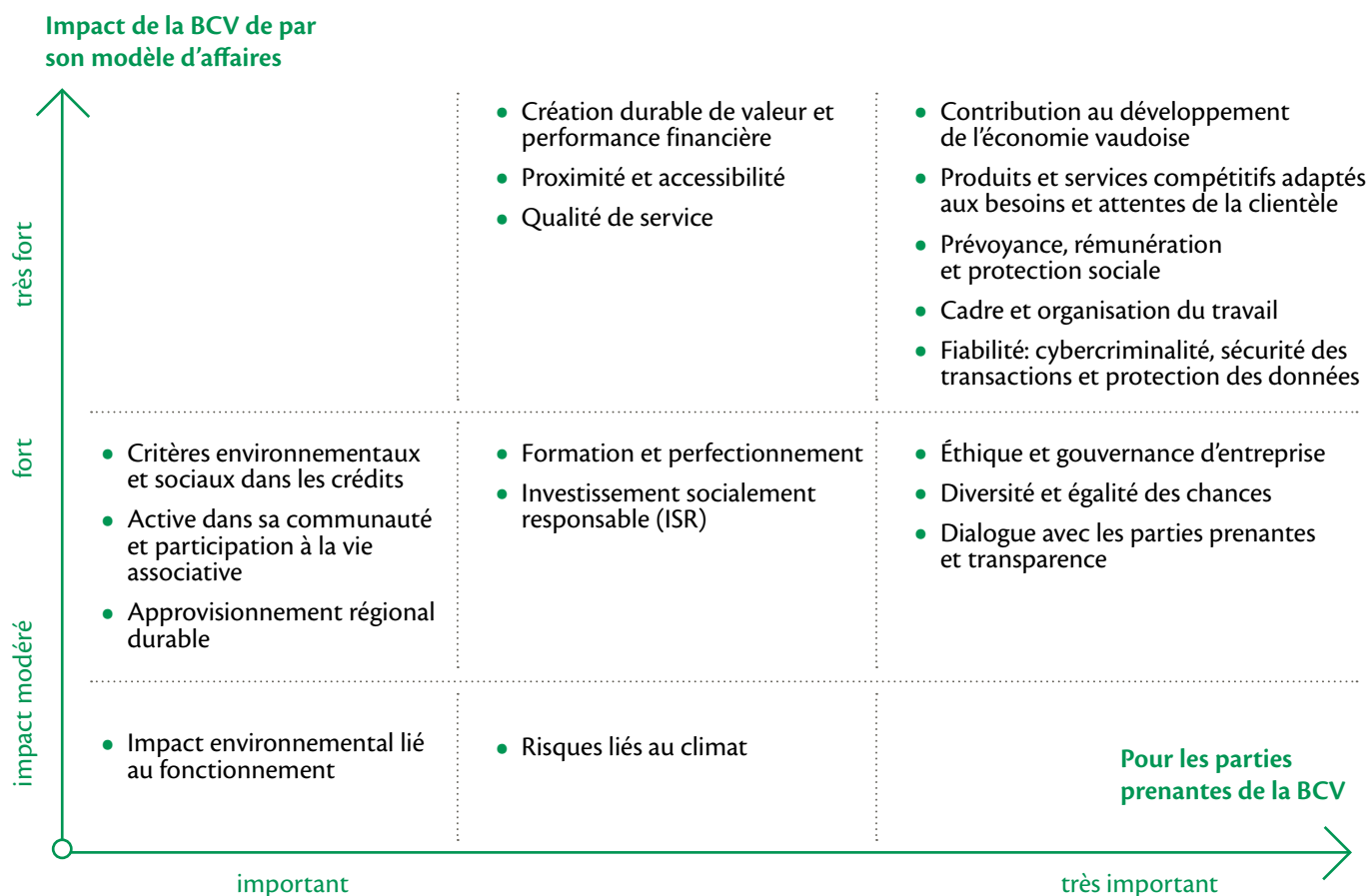
Fournisseurs et partenaires

- pilotage de la relation avec les principaux partenaires de manière régulière et formalisée



¹ <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/cheffe-de-departement>

Matrice de matérialité des enjeux pertinents pour la BCV en 2023



Les enjeux (déterminés selon l'approche GRI) qui figurent dans la matrice couvrent les principales attentes des parties prenantes et les principaux impacts économiques, environnementaux et sociaux de la Banque, compte tenu de son modèle d'affaires.

Les standards GRI impliquent d'attribuer un poids relatif à ces enjeux selon deux dimensions d'analyse:

- l'importance de l'enjeu pour les parties prenantes,

- l'ampleur de l'impact économique, social ou environnemental de la Banque en lien avec l'enjeu.

L'exercice d'identification et de priorisation des attentes des parties prenantes a été entrepris en 2019 par un groupe de travail animé par la responsable RSE et comprenant les personnes qui, au quotidien, sont en contact avec les différentes parties prenantes (au travers des exemples d'interactions explicités précédemment) et qui sont, par conséquent, sensibilisées à leurs attentes.

Les résultats ont ensuite été examinés par la Direction générale et le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN). Les enjeux pertinents sont, depuis, revus annuellement par ces derniers et adaptés, le cas échéant. Il s'agit de étapes A et B présentées dans le graphique ci-après, qui se basent sur l'analyse du contexte de la BCV et d'une évaluation des attentes des parties prenantes.

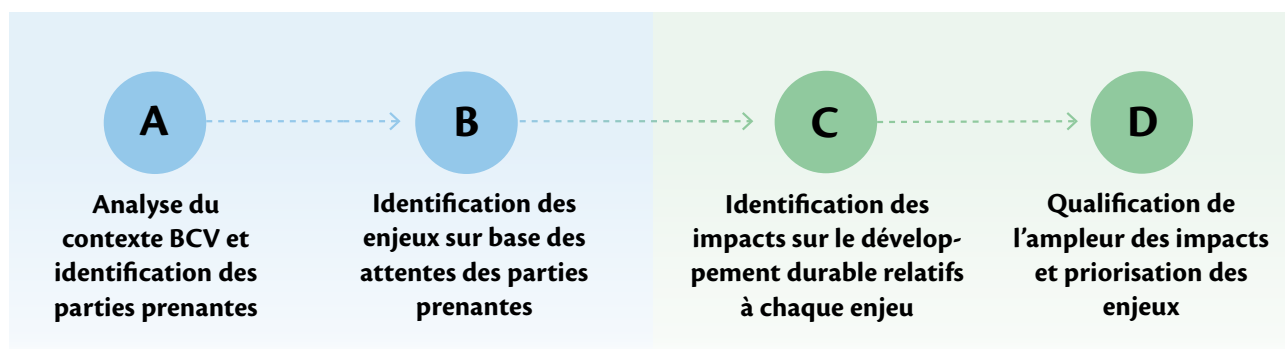
En 2022, ce processus a été complété pour intégrer l'évaluation des impacts liés aux enjeux pertinents sur l'économie, l'environnement et la société, en cohérence avec les standards GRI. Il s'agit des étapes C et D présentées dans le graphique ci-après. En effet, les standards GRI 2021 requièrent l'identification des principaux impacts de l'organisation selon les dimensions économique, sociale et environnementale.

Ainsi, pour chacun des enjeux pertinents identifiés, l'étape C a consisté en une réflexion sur les impacts positifs et négatifs, actuels ou potentiels selon les dimensions économique, sociale et environnementale sur toute la chaîne de valeur. En dernier lieu, à travers l'étape D, l'ampleur de chaque impact a été évaluée en considérant sa portée et sa sévérité, son caractère remédiable, sa probabilité de réalisation ainsi que son caractère direct ou

indirect. Les enjeux sont positionnés dans la matrice en fonction de l'ampleur de leurs impacts.

La matrice de matérialité est examinée annuellement par la Direction générale (DG) et le Comité RPN. Le rapport RSE complet est ensuite examiné et approuvé par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Processus suivi par la BCV pour identifier ses impacts économiques, sociaux et environnementaux:



Malgré la hiérarchisation qui transparaît dans la matrice, la Banque considère que tous ces enjeux sont importants et entend se réinterroger chaque année sur ces éléments. Chaque enjeu pertinent est développé dans le Rapport RSE de manière à être présenté, de même que les principes appliqués et les actions mises en œuvre. Ces éléments sont également répertoriés au niveau de l'index GRI aux pages 122 et suivantes.

Dialogue avec les parties prenantes et transparence

Tout d'abord, dans sa communauté, la BCV mène des sondages pour connaître ce que les habitantes et habitants du canton de Vaud attendent principalement d'elle en matière de développement durable. Cette étude, réalisée pour la première fois en 2020, a été, depuis, reconduite annuellement. Elle montre que:

Précisions concernant deux enjeux supplémentaires

Accès aux services financiers

La BCV a pour mission de contribuer au développement de l'économie vaudoise; 97% de ses crédits sont localisés dans le canton de Vaud et en Suisse. Elle mène ses activités dans une région où les services financiers sont largement accessibles et utilisés. Elle y contribue en proposant une large gamme de produits et de services financiers pour la population et les entreprises, notamment dans le domaine de la gestion courante et des crédits. De plus, avec une soixantaine d'agences, la BCV est la banque dont le réseau d'agences est le plus dense sur le territoire vaudois. Plus d'informations sur les prestations développées par la BCV pour répondre aux besoins des entreprises et des personnes habitant dans le canton sont fournies dans le chapitre « Attentive aux besoins de sa clientèle », aux pages 49 et suivantes.

Biodiversité

Pour ses activités de crédit, la BCV finance majoritairement des entreprises et des projets localisés dans le canton de Vaud. La Suisse est un pays qui applique des standards élevés en matière de protection de l'environnement, notamment de prévention des risques de pollution.

Pour son activité de Trade Finance, la BCV déploie une démarche décrite dans la partie intitulée « Politique applicable aux matières premières », pages 80 et 81. Globalement, les travaux relatifs aux méthodologies et aux critères d'intégration des enjeux liés à la biodiversité au niveau du secteur financier en sont au commencement. La BCV concentre à ce stade ses travaux de mesure, d'analyse et de définition d'objectifs sur le thème du climat sur lequel elle reportera dès 2024. Elle accorde néanmoins une attention croissante au thème de la biodiversité, qui va gagner en importance dans le secteur financier.

- les personnes sondées se sentent, en 2023, toujours aussi concernées que les années précédentes par les questions liées à l'engagement des banques en faveur du développement durable;
- ce qui est attendu prioritairement de la BCV est qu'elle développe son offre visant à financer la transition énergétique, qu'elle contribue à l'économie vaudoise en accompagnant les entreprises locales et qu'elle agisse sur sa propre empreinte carbone et ses pratiques écoresponsables;
- l'étude conduite en 2023 a confirmé que, comme lors des années précédentes, le grand public considèrerait que la BCV devrait soutenir des projets locaux à impacts positifs sur la société et l'environnement, par exemple au travers de ses activités de sponsoring et de mécénat.

Tous les deux ans, la BCV mandate un organisme indépendant pour réaliser une enquête de satisfaction auprès de son personnel. Ce sondage interne vise à recueillir, de manière anonyme, les opinions des collaboratrices et des collaborateurs sur les conditions et le climat de travail, sur leur satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et, plus globalement, pour mesurer leur niveau d'engagement et d'implication. En 2022, la

participation se maintenait à un niveau très élevé de 83%. La note globale de 7,0 sur 10 démontre un bon niveau d'engagement, comparable à celui mesuré dans d'autres entreprises. La prochaine enquête sera réalisée en 2024. Le niveau de satisfaction est également suivi dans le cadre des évaluations annuelles des objectifs où tout le personnel peut exprimer son ressenti quant à sa situation durant l'année écoulée.

Les questions concernant la durabilité adressées à la Banque sont rassemblées et suivies par le département Médias & Communication, qui y répond en impliquant les expertes et les experts de ces sujets au sein de la Banque. En fonction du contenu de la question, les éléments de réponse sont soumis à la validation du président de la Direction générale.

Par ailleurs, une attention particulière est accordée aux critiques à l'encontre du secteur bancaire, notamment sur les questions d'écoblanchiment. Pour remédier à d'éventuels impacts négatifs, une veille des meilleures pratiques de marché est régulièrement effectuée et les recommandations de Swiss Sustainable Finance (SSF), de l'Association suisse des banquiers (ASB), de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS), de la Commission suisse pour la loyauté¹, des autorégulations, des attentes d'ONG ou encore des publications de l'Agence

internationale de l'énergie (International Energy Agency – IEA) font l'objet d'un suivi régulier. Ces éléments sont reportés au Comité RSE de la Banque qui se positionne sur la nécessité d'adapter certaines pratiques ou de prendre des mesures. Par principe, la BCV est ouverte au dialogue pour expliquer ses politiques et mesures en place à ses parties prenantes.

De plus, le Groupe est particulièrement attentif aux publications de la FINMA ainsi qu'aux attentes du Conseil fédéral en matière de finance durable. Les entités du Groupe veillent, dans ce sens, à la mise en œuvre des recommandations des associations de branche applicables.

La Banque interagit avec les agences de notation ESG (environnement, social, gouvernance) qui lui en donnent l'occasion, pour répondre à leurs questions, mais aussi pour identifier les sujets clés et prendre des mesures adaptées dans le cadre de ses activités. Ce travail de fond de la BCV en faveur de l'intégration des enjeux ESG et d'une plus grande transparence se reflète dans ses notations ESG.

La BCV participe également au CDP², pour lequel elle a obtenu la note B en 2023 sur les questions climatiques, la troisième meilleure note sur son échelle. Dans une volonté d'amélioration conti-

Notations

AA
MSCI ESG

Medium
Sustainalytics

A–
Ethos

B+
Inrate

B
CDP, thématique
climat

¹ Faire-Werbung – Schweizerische Lauterkeitskommission, consulté le 20 février 2024.

² CDP est une organisation internationale à but non lucratif qui gère la principale plateforme de reporting environnemental pour les entreprises, les villes, les États et les régions. Plus d'informations sur: www.cdp.net

nue de la transparence, le Rapport annuel et le Rapport RSE présentent une section dédiée à la prise en compte des risques liés au climat par la Banque. Le Groupe publiera un rapport climatique intégrant la notion de double matérialité et les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) dès l'exercice 2024. En particulier, ce rapport présentera les émissions liées à ses activités de crédits et de gestion d'actifs.

Principaux risques liés aux questions de durabilité

L'article 964b du Code des obligations requiert de présenter les principaux risques de l'organisation liés aux questions environnementales, notamment des objectifs en matière de CO₂, aux questions sociales, aux questions

de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption¹.

La liste des principaux risques liés aux thèmes susmentionnés est proposée par la responsable RSE en collaboration avec le Risk Management. Elle est revue par le Comité Risques de la Direction générale (CRDG), la Direction générale et le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN).

Principaux risques liés aux questions de durabilité

Risque de controverses sur la stratégie RSE du Groupe.
Par exemple, dans une situation où des parties prenantes ne seraient pas alignées avec son ambition

Risque de controverses sur la mise en œuvre de la stratégie RSE. Par exemple, dans une situation où des parties prenantes accuseraient le Groupe d'un décalage entre l'ambition affichée et son application (accusations d'écoblanchiment)

Risque de non-respect du Code de conduite / déontologie.
Par exemple, dans une situation de détournement de fonds faisant suite à une fraude interne ou un cas de délit d'initié

Risque de non-respect accidentel de règles en matière de lutte contre le blanchiment

Risque de fuites de données dans le cas d'une cyberattaque réussie (pénétration des systèmes ou *malware*)

Critiques résultant de cas d'usurpations d'identité bancaire (sans failles des systèmes de la Banque) de clientes ou de clients avec impacts financiers importants pour ces derniers

Rotation de l'emploi accru et difficultés en matière de recrutement

Possibilité de perte de crédit sur une contrepartie fortement exposée au risque de transition climatique

Sections du rapport dédiées à ces risques²

- Dialogue avec les parties prenantes
- Ambition et stratégie RSE
- Investissement socialement responsable
- Crédits responsables
- Banque citoyenne

- Gouvernance et organisation de la durabilité
- Investissement socialement responsable
- Crédits responsables
- Pratiques de vente responsables
- Principes et standards de publication

- Valeurs et Code de conduite
- Mesures anticorruption et gestion des conflits d'intérêts
- Conformité à la législation et aux réglementations (*whistleblowing* – lanceur d'alerte)

- Compliance et conformité fiscale

- Surveillance des cyberrisques
- Protection des données

- Surveillance des cyberrisques

- Employeur de référence

- Prise en compte des risques liés au climat
- Crédits responsables

¹ Ces risques sont également appelés « risques liés aux questions de durabilité » dans le cadre de ce rapport.

² Ces sections présentent les concepts appliqués, les mesures prises ainsi que les indicateurs clés de performance.

Les principes appliqués par la Banque et les mesures de mitigation mises en œuvre visent à réduire l'exposition en ligne avec le profil de risque modéré de la BCV.

Les principes et les mesures appliqués par la Banque pour limiter et gérer ces risques sont décrits au niveau des enjeux correspondants au sein de ce rapport. Le tableau de la page précédente explicite les sections du rapport dans lesquels ces éléments sont décrits.

L'organisation et la gouvernance liés à la gestion et au suivi des risques sont décrits aux pages 20 et 21 ainsi que, pour le thème du climat, aux pages 43 et 44.

Ambition et stratégie RSE

L'ambition et la stratégie RSE de la BCV découlent de sa mission de contribuer au développement durable de la société.

Établies par la Direction générale et validées par le Conseil d'administration, elles constituent la feuille de route de la Banque en matière de RSE.

À l'horizon 2025, la BCV a pour ambition de contribuer aux Objectifs de développement durable de la manière suivante:

- Elle oriente sa clientèle vers des investissements intégrant des cri-

tères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et vise à faire évoluer leurs portefeuilles selon les objectifs de l'Accord de Paris, des engagements de la Confédération et du Plan climat vaudois.

- Elle se distingue par sa contribution au financement de la transition énergétique dans le canton.
- Elle s'engage en faveur de la préservation de l'environnement et poursuit ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement.
- Du point de vue social, elle s'implique fortement dans sa communauté.
- En tant qu'employeur de référence, elle veille à l'équité interne et soutient notamment l'égalité des chances et la diversité.

Pour ce faire, la BCV a établi sa stratégie RSE en tenant compte des attentes de ses parties prenantes. Dans ce cadre, elle poursuit ses démarches et mesures concrètes concernant les impacts liés à son fonctionnement propre. Elle renforce aussi l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les produits de placements qu'elle propose à sa clientèle et dans ses activités de crédit. De plus, son Rapport RSE annuel, conforme aux standards GRI, permet d'informer ses parties prenantes de manière structurée et comparable dans le temps sur les mesures mises en œuvre.

L'ambition des filiales du Groupe BCV en matière de durabilité est alignée avec les engagements de la maison mère. En particulier, GEP SA, la société de direction du Fonds Immobilier Romand (FIR) focalise ses efforts sur les enjeux environnementaux dans le but de contribuer activement à l'objectif de zéro émission nette que la Suisse s'est fixé à l'horizon 2050.

Quant à la banque privée Piguet Galland & Cie SA, elle a été certifiée B CorpTM ¹ au cours de l'année 2023, devenant ainsi la cinquième banque suisse à obtenir ce label exigeant. Elle s'est par ailleurs engagée dans l'initiative Swiss Triple Impact qui regroupe près de 80 entreprises suisses résolues à prendre des mesures concrètes pour un avenir durable. Dans ce cadre, elle a défini quatre grands objectifs en matière d'investissement socialement responsable, de réduction des émissions de CO₂ et de formation de son personnel².

S'agissant de Gérifonds SA, elle peut agir en qualité de direction de fonds pour des produits intégrant des critères ESG. À ce titre, elle doit disposer des connaissances en la matière et veiller à une information adéquate dans les contrats de fonds. Gérifonds SA déploie également ses efforts sur les questions d'égalité des genres, d'accroissement de la part d'énergies renouvelables dans sa consommation ainsi que la réduction de ses déchets.

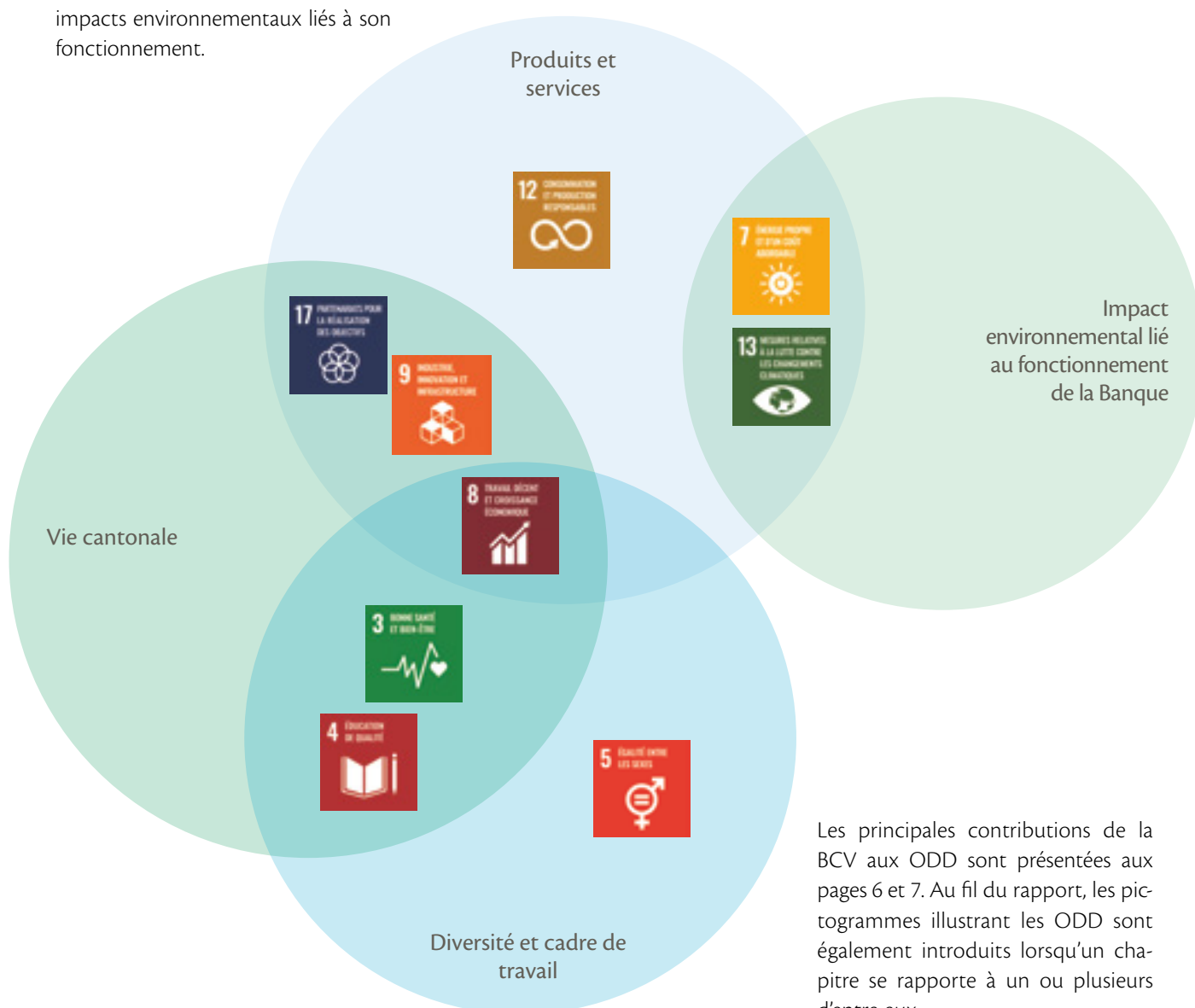
¹ Cette certification est attribuée par l'organisation à but non lucratif B Lab sur la base d'une évaluation détaillée dans cinq domaines (gouvernance, collaboratrices et collaborateurs, collectivité, environnement, clientèle). Plus d'informations sur la certification de Piguet Galland disponibles ici: www.bcorporation.net/en-us/find-a-b-corp/company/piguet-galland-cie-sa

² Swiss Triple Impact, Engagements de Piguet Galland, consulté le 19 février 2024.

Objectifs de développement durable (ODD)

L'approche de la BCV s'inscrit dans le cadre des Objectifs de développement durable (voir pages 10 et 11). Elle cherche à y contribuer dans l'ensemble de ses activités, qu'il s'agisse de ses produits et services, de son rôle en tant qu'employeur, de son rôle dans la communauté ou encore des impacts environnementaux liés à son fonctionnement.

En fonction de sa mission et de son modèle d'affaires, la Banque peut particulièrement œuvrer sur les ODD présentés ci-dessous:



Gouvernance et organisation de la durabilité

Le Conseil d'administration de la maison mère exerce la supervision du Groupe envers ses filiales dans le respect des compétences intransmissibles et inaliénables des conseils d'administration des filiales.

La cohérence du positionnement du Groupe BCV sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance repose sur:

- la présence, au sein des conseils d'administration des filiales, de membres de la Direction générale de la maison mère,
- un rapport annuel des filiales auprès du Conseil d'administration de la maison mère sur leurs enjeux clés et les mesures qu'elles mettent en œuvre,
- la coordination et les échanges réguliers entre les responsables de fonctions de la maison mère, avec les représentantes ou les représentants des filiales.

La Politique de durabilité de la BCV, disponible sur son site internet¹, décrit les lignes directrices et les principes qu'elle suit dans ses différents métiers et activités. Elle porte sur les enjeux de développement durable matériels pour la BCV, établis en tenant compte des attentes de ses parties prenantes ainsi que

de ses principaux impacts et risques sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Elle est proposée par le Comité RSE à la Direction générale et soumise pour préavis au Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN), puis au Conseil d'administration pour approbation. Elle est revue annuellement par le Comité RSE qui soumet tout changement à l'approbation des instances précitées.

En matière de RSE, l'organisation suivante est en place au sein de la maison mère:

- Le Comité RSE établit des recommandations à la Direction générale sur les objectifs et approches à adopter sur l'ensemble des sujets composant la RSE. Il est dirigé par le président de la Direction générale et inclut les responsables de la division Gestion crédit, de la division Asset Management & Trading, de la division Private Banking et de la RSE, ainsi que d'autres représentants et représentantes des domaines d'activité.
- La responsable RSE, rattachée au président de la Direction générale, supervise la mise en œuvre de la stratégie RSE au sein de la Banque.
- Des responsables thématiques RSE dans les différents métiers sont chargés de développer la durabilité dans leurs domaines d'activité respectifs et d'en coordonner la mise en œuvre au sein de la Banque. Ils rapportent de leurs avancées au Comité RSE.

À des fins de mise en œuvre de la stratégie RSE, de l'ambition et des objectifs qui sont proposés par le Comité RSE à la Direction générale et validés par le Conseil d'administration, les responsables thématiques soumettent chaque année au Comité RSE leurs projets et initiatives pour l'année à venir. Le Comité RSE fait part de ses commentaires et valide les feuilles de route qui font ensuite l'objet d'un suivi une ou deux fois par année en fonction des thèmes. Le Comité RSE se réunit 10 fois par année à raison de trois à quatre heures de séance. Les responsables thématiques et la responsable RSE assurent également la veille des tendances de marché et des réglementations et proposent au Comité RSE d'éventuelles analyses complémentaires à mener ou des mesures à prendre.

Un suivi dédié aux projets RSE est effectué en cours d'année auprès du Comité RPN. Ce dernier est également chargé de revoir les enjeux pertinents et les principaux impacts économiques, sociaux et environnementaux dans le cadre de la préparation du rapport RSE, conformément aux standards GRI (voir les détails sur le processus d'identification des enjeux pertinents aux pages 13 et 14). La composition du Comité RPN est décrite en page 89 du Rapport annuel.

De plus, la Direction générale prépare chaque année, avec le Conseil d'administration, un rapport de mission cantonale à l'intention du Conseil d'État. Ce rapport présente les principaux accomplissements de la Banque durant l'année, notamment

¹ BCV, *Politique de durabilité*, mars 2024.

en matière de RSE. Il vise à montrer comment la Banque a accompli sa mission. Plus d'informations sur la mission cantonale et la loi sur la BCV sont disponibles à la page 12.

Le Comité RSE de la BCV est chargé d'identifier et d'évaluer les opportunités en matière de durabilité. Il doit aussi déterminer, en collaboration avec les divisions, les mesures à adopter dans les différents métiers de la Banque. Ce comité contribue également à identifier les risques liés aux questions de durabilité. Il accorde une attention particulière aux impacts sur la réputation ainsi qu'aux risques liés aux changements dans les attentes et besoins de la clientèle et s'assure que les mesures adéquates sont prises dans l'organisation. Il assume, en outre, le suivi de la veille réglementaire et de marché en matière de RSE.

Le Comité RSE assure le suivi de l'évolution des attentes des parties prenantes. Plus d'informations sur la manière dont la Banque interagit avec ses parties prenantes figurent aux pages 15 et suivantes.

En phase avec les recommandations des autorités bancaires (notamment le Comité de Bâle et la FINMA), la BCV considère que les risques liés aux questions de durabilité, notamment au climat, peuvent affecter les catégories de risque établies, c'est-à-dire les risques stratégiques et business, le risque de crédit, le risque de marché et les risques opérationnels. Dans tous les domaines de la Banque, l'ensemble des risques est géré selon les mêmes principes de base et selon des méthodes adaptées à chaque catégorie de risques.

La gouvernance et les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées ci-après:

- Le Conseil d'administration décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risques de la BCV. Il est également responsable de la surveillance globale du profil de risque de la Banque. À cet effet, il s'assure du suivi des principaux facteurs de risque et expositions, y compris ceux liés au climat.
- Le Comité Audit et Risque (CAR) s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le Conseil d'administration. Le CAR supervise également les procédures d'assurance limitée mises en œuvre par l'auditeur externe, PricewaterhouseCoopers.

Exemples d'implications des organes en 2023

- La Direction générale et le Conseil d'administration se sont réunis à deux reprises afin de discuter des implications des articles 964 a, b et c du Code des obligations suisse pour le Groupe BCV. Ces articles exigent, entre autres, de publier un rapport sur les questions non financières et de le soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale.
- La Direction générale et le Comité RPN ont revu, comme chaque année, les enjeux pertinents pour la BCV (tels que présentés à la page 13) en matière de développement durable. Ils ont discuté des risques principaux en lien avec les questions environnementales, sociales, de personnel, de droits humains et de corruption.
- La Direction générale et le Comité RPN se sont réunis pour échanger sur les réalisations et les projets en cours dans le cadre du suivi de la feuille de route des projets RSE de l'année 2023.
- La Direction générale, le Comité RPN et le Conseil d'administration, se sont réunis à plusieurs reprises sur le thème de l'attractivité employeur et ont validé la nouvelle stratégie de la Banque en la matière.
- Les membres du Comité RPN ont suivi une formation d'une demi-journée sur les principales tendances et les enjeux de gouvernance en lien avec les questions de durabilité.

- La Direction générale est responsable de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. La Direction générale suit et évalue les principaux facteurs de risque et d'expositions, y compris ceux liés au climat. À cet effet, elle assure une surveillance des risques stratégiques et business et supervise le Comité Risques de la Direction générale (CRDG) dans le suivi et le rapport de ces risques. Ce comité est composé du président de la Direction générale, du directeur financier, de responsables de division et du responsable du département Risk Management.
- Les responsables de division sont chargés de conduire et de maîtriser leurs activités, qu'elles soient de front, de pilotage ou de support. Ils ou elles ont la responsabilité première de surveiller, d'identifier et de gérer les risques stratégiques et business, de crédit, de marché et

opérationnels découlant de leurs activités respectives.

- Le département Risk Management est responsable du développement et de l'amélioration des principes et méthodes de la gestion des risques de crédit, de marché et opérationnels de la Banque. Il lui incombe également de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le *reporting* des risques. Dans ce cadre, il s'assure que les principaux facteurs de risque et d'expositions sont pris en compte, y compris ceux liés au climat.

L'évolution des risques liés aux questions de durabilité fait l'objet d'une surveillance continue à la BCV, en ligne avec les responsabilités susmentionnées. Les principaux risques liés aux questions environnementales, sociales, de personnel, de droits humains et de corruption auxquels la Banque est exposée sont présentés en page 17 de ce rapport.

Un résumé des principales analyses et orientations de la Banque concernant les risques liés au climat figure aux pages 43 et 44. De plus amples informations sont disponibles dans le Rapport annuel aux pages 71 et suivantes.



Adhésion à des initiatives et à des associations



La BCV est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF), organisation qui soutient le positionnement de la Suisse en tant que centre mondial de la finance durable, à la fois par des mesures d'information et de renforcement de compétences et de moyens d'action.



La BCV adhère à swiss-cleantech. L'association agit en faveur du développement d'une économie « climat compatible » et mobilise le monde politique, les entreprises et la société.



La Banque participe à l'enquête annuelle de CDP, organisation internationale à but non lucratif qui gère la principale plateforme de *reporting* environnemental pour les entreprises, les villes, les États et les régions. Elle incite les entreprises à rapporter leurs impacts environnementaux, à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à préserver leurs ressources en eau et à protéger les forêts.

Signatory of:



La BCV est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI), soutenus par les Nations Unies, qui encouragent le développement d'un système financier durable. Les PRI constituent l'initiative la plus aboutie et la plus largement reconnue dans le domaine de la gestion d'actifs.



La Banque est signataire du PCAF, Partnership for Carbon Accounting Financials. Ce partenariat international, créé en 2018 aux Pays-Bas, réunit des entreprises, notamment financières, autour de l'implémentation d'une solution harmonisée de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de leurs activités. Le standard comptable et de *reporting* développé vise notamment à mesurer et évaluer les émissions de CO₂ liées aux entreprises financées par des crédits ou des investissements.



La BCV participe à l'initiative collaborative Climate Action 100+ aux côtés d'investisseurs qui s'engagent pour que les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre sur le plan mondial prennent les mesures nécessaires afin de lutter contre les changements climatiques.



La Banque parraine un projet du programme d'accélération UCreate, développé à l'intention des étudiantes et des étudiants par le HUB Entrepreneuriat et Innovation de l'Université de Lausanne. Le but de ce programme est de promouvoir l'esprit entrepreneurial auprès des étudiantes et des étudiants de l'UNIL et de les accompagner dans leurs projets interdisciplinaires et à impact.



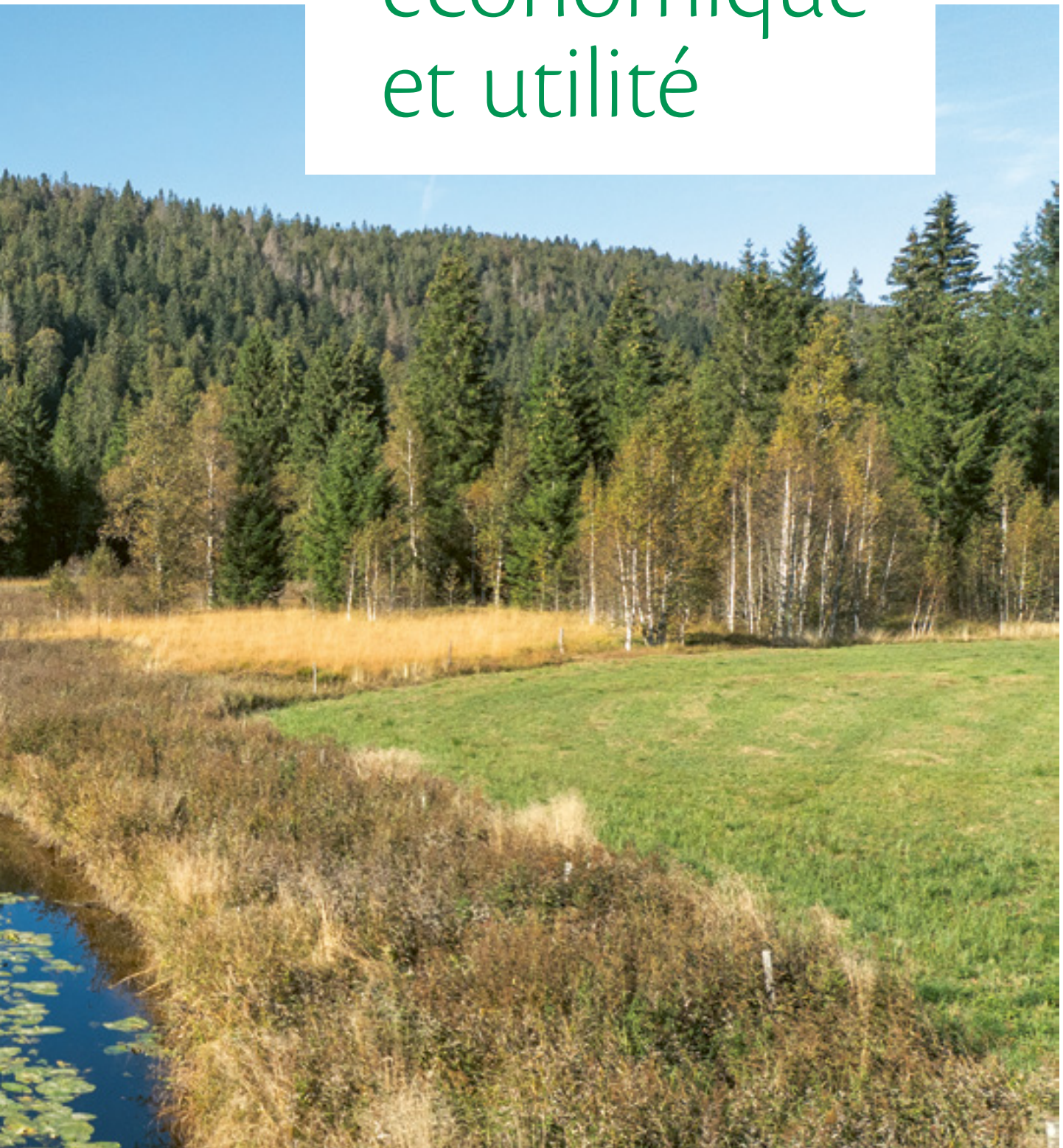
La BCV soutient E4S depuis ses débuts en tant que *coalition leader*. Cette initiative commune de l'Université de Lausanne, au travers de sa faculté des HEC (UNIL-HEC), de l'Institute for Management Development (IMD) et de l'EPFL, sous l'égide de son Collège du management de la technologie, a vu le jour il y a trois ans. Sa mission est d'aider la société à surmonter ses défis, notamment celui du climat, et de mener la transition vers une économie plus résiliente, plus respectueuse de l'environnement et plus inclusive.



Méandres de l'Orbe, Le Brassus

L'Orbe s'écoule paisiblement dans la Vallée de Joux. Elle y dessine des méandres entre forêts, pâturages et marécages, avant de former le lac de Joux. Tourbières et prairies marécageuses abritent une flore et une faune particulières, comme un rare lépidoptère, l'Azuré des paluds. Les inventaires de papillons sont courants dans les sites Toile verte renaturés par le Parc naturel régional Jura vaudois.

Durabilité économique et utilité





Création durable de valeur, solidité et performance financière

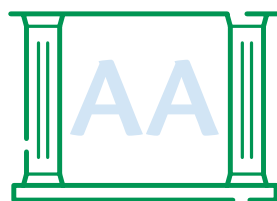
La BCV oriente sa stratégie d'affaires sur la création de valeur pour ses actionnaires, sa clientèle ainsi que ses collaboratrices et ses collaborateurs. Son modèle d'affaires est celui d'une banque universelle à ancrage régional.

Pour mener à bien sa mission cantonale de contribution au développement de l'économie vaudoise, il est primordial que la Banque repose sur des bases solides et soit dotée d'une vision d'avenir qui lui assure une rentabilité pérenne. À cet effet, elle adopte une stratégie visant une croissance durable et un profil de risque modéré, en adéquation avec sa mission cantonale. Elle focalise son activité sur le canton de Vaud et opte pour une croissance sélective dans ses activités.

La Banque est centrée sur quatre activités principales: la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des

entreprises et le trading. Elle se focalise également sur certains domaines spécialisés, caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif, pour lesquels son savoir-faire est reconnu. En outre, elle ne fait pas de négoce pour son propre compte.

La solidité financière de la BCV, reconnue par les deux principales agences de notation financière, Standard & Poor's et Moody's, favorise un climat serein et lui permet d'orienter ses actions sur le long terme.

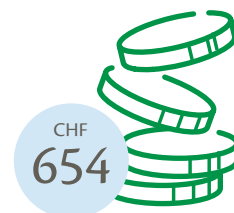


Notation
Standard & Poor's

La création de valeur de la BCV se reflète dans la performance à long terme de son titre, largement supérieure à la moyenne de son secteur, avec un rendement total de +258% sur dix ans (contre -9% pour le SP Bank, l'indice du secteur bancaire suisse¹).

En tant qu'actionnaire majoritaire avec 66,95% du capital-actions, l'État de Vaud est le premier bénéficiaire de la création de valeur de la Banque.

En 2023, CHF 327,0 millions ont été distribués aux actionnaires (CHF 318,4 millions en 2022). En impôts et dividendes, la BCV a versé au Canton et aux Communes un équivalent par ménage de CHF 654 (CHF 649 en 2022). Elle apporte ainsi sa contribution aux finances publiques, favorisant la conduite de projets et la mise en place de mesures en faveur de la société vaudoise.



L'équivalent par ménage
de ce que la BCV a versé au Canton
et aux Communes

Enfin, la qualité de sa gestion des risques répond aux standards les plus élevés. Son niveau de capitalisation (ratio de fonds propres CET1 de 17,9%) est largement supérieur aux exigences réglementaires.

201-1

Valeur économique directe générée et distribuée par la maison mère (en millions de CHF)

	2020	2021	2022	2023
Valeur économique directe générée (résultat opérationnel, charges de personnel, produits et charges extraordinaires)	678,2	741,3	752,4	844,9
Distribution de la valeur économique générée (charges de personnel, impôts, dividendes aux actionnaires)	652,9	684,8	692,5	757,1
Valeur économique mise en réserve	25,4	56,5	59,9	87,8

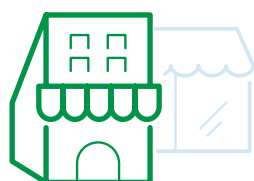
Versements au Canton et aux Communes en impôts et dividendes (en CHF)

	2020	2021	2022	2023
Montant versé en équivalent par ménage	645	626	649	654

¹ Performance de l'indice SWX SP Banks Total Return (indice synthétisant l'évolution des cours de bourse de toutes les valeurs bancaires suisses du SPI dans lequel sont réinvestis tous les dividendes) calculée sur la base des données fournies par LSEG Datastream.

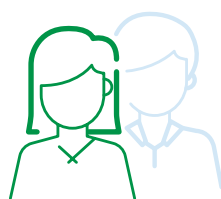
Contribution au développement de l'économie vaudoise

La BCV est la première banque du canton de Vaud et contribue au développement de son économie. Elle y joue un rôle par les financements qu'elle octroie aux entreprises, en particulier aux PME, aux corporations de droit public et aux habitantes et habitants du canton, ainsi que par les services bancaires qu'elle leur propose. Dans le canton, une personne sur deux et une PME sur deux sont clientes de la Banque.



1 PME sur 2 dans le canton est cliente

Sur le marché hypothécaire, la Banque octroie des prêts dans tout le canton, en fonction des besoins. Elle constitue une référence pour les professionnels de l'immobilier et participe au développement d'une offre immobilière en adéquation avec la demande à long terme.



1 personne sur 2 a choisi la BCV dans le canton

Elle maintient une attitude responsable, contribuant à prévenir des excès dus à la nature cyclique du marché immobilier.

La BCV est l'institution bancaire privilégiée de plus de 28 000 entreprises vaudoises pour leurs besoins en services bancaires.



1 hypothèque sur 3 financée dans le canton

En 2023, elle est entrée en relation avec près de 2 500 entreprises, dont environ la moitié se constitue de jeunes entreprises ayant moins de 18 mois d'existence.

La BCV est à la première place en matière de distribution de produits financiers aux entreprises du canton (gestion courante, crédits, placements, opérations de marché). Elle compte,

dans ce cadre, CHF 13,0 milliards de crédits, correspondant à une part de marché d'environ 40%.

Elle octroie des crédits à toutes les branches de l'économie, en ligne avec la structure de l'économie vaudoise et de ses besoins en la matière.

Les branches de l'immobilier et de la construction représentent une part importante des crédits (44%). La Banque procède à une évaluation au cas par cas, sans appliquer de politique ou de prix particuliers pour une branche précise de l'économie vaudoise. Elle accorde des crédits dès CHF 20 000 à des sociétés qui, en raison de leur petite taille n'y auraient probablement pas accès autrement. En 2023, près de 250 PME, représentant CHF 11 millions de limites de crédit, ont bénéficié de ce service (près de 260 PME représentant CHF 12 millions de limites de crédit en 2022).

De plus, la Banque travaille en collaboration avec les offices de cautionnement du canton pour 150 crédits cautionnés (hors crédits COVID-19), représentant un volume de CHF 23 millions de limites (185 crédits cautionnés représentant un volume de CHF 25 millions de limites en 2022). Davantage d'informations sur les produits et services proposés par la Banque aux entreprises figurent aux pages 51 et 52.

203-2

Impacts économiques indirects significatifs (en millions de CHF)

	2020	2021	2022	2023
Volume de crédits aux entreprises vaudoises	11 700	11 824	12 475	13 037
Limites de crédits correspondant à des crédits cautionnés octroyés durant l'année	13	28	25	23
Soutien financier annuel accordé à la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) et à Innovaud	0,55	0,55	0,55	0,55

Une source d'information pour la clientèle et le public

La BCV contribue à la compréhension de l'économie vaudoise et de sa conjoncture par divers moyens, allant d'études du tissu local à la publication d'informations dans les médias, en passant par l'organisation de conférences.

Études économiques

- *BCV Immobilier*¹. Il s'agit d'une publication semestrielle d'informations sur le marché immobilier vaudois. En 2023, il y a notamment été question du projet d'abolition de la valeur locative en discussion au Parlement fédéral, de la situation immobilière dans le district de la Broye-Vully ou encore de la remontée des taux d'intérêt.
- *PIB romand – Recherche désespérément salariées et salariés*. L'édition 2023 de l'étude sur le PIB romand, publiée par les banques cantonales romandes en collaboration avec le Forum des 100 du quotidien *Le Temps*, s'est penchée sur les difficultés de recrutement, qui comptent parmi les principales préoccupations des entreprises, et sur les implications des plus de 120 000 emplois vacants dans le pays en automne 2023, dont près de 25 000 en Suisse romande.
- «Comment fidéliser ou recruter des talents?» Pour les cheffes et chefs d'entreprise, la BCV et AVENA ont présenté en été, en collaboration avec le magazine PME, un guide sur les bonnes pratiques en matière de recrutement



sur fond de pénurie de personnel. Dans un marché de l'emploi tendu, garder ses talents ou engager les bonnes personnes peut ressembler à une course d'obstacles. C'est pourquoi ce guide proposait aux cheffes et chefs d'entreprises de partager l'expérience de six PME et les conseils de spécialistes, et d'explorer les possibilités offertes par la prévoyance professionnelle pour être un employeur plus attractif.

- Indicateurs conjoncturels. La BCV contribue quatre fois par année à la publication du PIB vaudois ainsi qu'à celle des indicateurs de marche des affaires de la Commission Conjoncture vaudoise. Ces différentes publications ont fourni, au fil des trimestres, des informations sur l'économie vaudoise, permettant notamment de mieux comprendre les effets des tensions géopolitiques sur la conjoncture dans le canton.



- Sondage. À la fin du printemps 2023, la Banque a réalisé un sondage auprès des PME vaudoises, afin d'évaluer leur degré d'optimisme face à la dégradation de l'environnement conjoncturel. Résultat: si elles étaient toujours plus de la moitié (54%) à juger leur santé économique bonne ou très bonne, cette part était plus basse que celle qui ressortait d'un sondage similaire effectué une année auparavant (69%). De plus, leurs principales préoccupations avaient évolué: alors que la situation géopolitique mondiale et les difficultés d'approvisionnement devançaient la hausse des prix en 2022, l'inflation était devenue, mi-2023, le premier sujet d'attention, suivie par les difficultés de recrutement et l'évolution des taux d'intérêt.

Conférences et événements

- La BCV organise, à l'intention de sa clientèle, des conférences et événements sur des thèmes économiques et financiers. En 2023, la Banque a invité quelque 3 600 clientes et clients (3 500 en 2022) à des rencontres telles que *Conjoncture & Perspectives*, les

¹ <https://www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/actualite-et-medias/bcv-immobilier.html>



« Des spécialistes interviennent lors d'une émission diffusée régulièrement par La Télé Vaud-Fribourg. »

Rendez-vous de la finance, le 5 à 7 de la Finance, les Pros de l'immobilier, les rendez-vous des entrepreneurs ou encore le Rendez-vous des CFO, proposées en présence ou en ligne.

Autres vecteurs d'information

La BCV met à la disposition des habitantes et habitants du canton de Vaud ainsi que des acteurs de l'économie vaudoise, des analyses, des conseils et des actualités sur l'économie et les marchés ainsi qu'en matière de sécurité numérique:

- Des lettres d'information traitent de l'actualité financière et économique utile aux différents types de clientèle de la BCV ainsi qu'aux décideuses et décideurs du canton.
- Dans une chronique publiée trois fois par mois dans le quotidien *24 heures*, des spécialistes de la BCV partagent des informations et des conseils pratiques aidant à comprendre l'environnement économique et à gérer ses affaires financières et patrimoniales. Des spécialistes s'expriment également dans *Votre Argent*, une émission de La Télé Vaud-Fribourg diffusée régulièrement.

- Le site www.pointsforts.ch présente toutes ces informations sous la forme de 98 articles publiés et vidéos diffusées en 2023 (127 en 2022), par exemple: «L'incertitude s'est déplacée de l'inflation à la croissance» et «La Banque nationale suisse renonce à relever son taux de référence. Et après?».

En matière de transition énergétique

La BCV met l'accent sur l'information en matière de transition énergétique, afin d'aider les particuliers et les entreprises à prendre les mesures qui leur permettront de réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre. En particulier, pour un public d'entrepreneuses et d'entrepreneurs, les thèmes de la transition énergétique, de l'approvisionnement énergétique, de la rénovation ou de la plus-value pour les immeubles durables («valeur verte») ont été abordés à plusieurs reprises durant l'année par les spécialistes de la Banque ou leurs invités. Ils ont fait l'objet d'interventions lors de manifestations de la BCV, telles que *les Pros de l'immobilier* ou *le Rendez-vous des CFO*, ou d'articles sur www.pointsforts.ch, le site internet d'informations économiques de la BCV, ou encore de vidéos.

Soutien actif à l'innovation et à l'économie durable

La BCV soutient l'innovation au travers de la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) et d'Innovaud. La FIT soutient financièrement les start-up vaudoises et bénéficie de la contribution de la BCV à hauteur de CHF 500 000 par an. Innovaud, l'agence de promotion de l'innovation et de l'investissement du canton de Vaud, accompagne les start-up, scale-up, PME et grandes entreprises innovantes basées dans le canton ou sur le point de s'y installer. La BCV soutient également Innovaud à hauteur de CHF 50 000 par an.

La FIT, que la BCV appuie depuis sa création en 1994, fait partie du réseau d'Innovaud. Cette fondation à but non lucratif encourage l'entrepreneuriat, soutient l'innovation et contribue à dynamiser l'économie locale en accordant des prêts et bourses aux jeunes entreprises vaudoises et romandes. Les prêts et bourses de la FIT interviennent souvent très tôt après la naissance d'un projet (au plus tard trois ans après l'ins-

cription au registre du commerce). La fondation est, de ce fait, souvent une des premières à apporter un financement externe. Son expérience et son expertise confèrent, en outre, une crédibilité certaine aux projets, qui permet aux start-up d'accéder à d'autres sources d'investissement.

Parmi toutes les entreprises soutenues depuis sa création, plus de 300 sont encore en activité et ont généré plus de 5 500 emplois.

En 2023, la FIT a accordé, au titre de ses soutiens, un montant de CHF 4,85 millions (CHF 6,28 millions en 2022). Un représentant de la BCV est vice-président du conseil de fondation et plusieurs personnes employées à la BCV officient en tant que membres des différents comités de sélection des entreprises bénéficiaires.

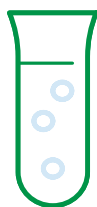
Les entreprises soutenues par la FIT sont actives dans de nombreux domaines: les sciences de la vie, la santé digitale, l'alimentation et la nutrition, les cleantechs, les techno-

logies de l'information et de la communication, l'industrie, l'aérospatiale, la cybersécurité, etc. Elle soutient aussi des start-up cherchant à apporter des solutions aux défis environnementaux et énergétiques ainsi que dans le domaine de la santé et du social.

La FIT a également lancé, début 2023, FIT Impact, une nouvelle initiative soutenue par la BCV. Les soutiens FIT Impact sont destinés à des projets d'entrepreneuriat low-tech et à impact sociétal positif issus des hautes écoles et des universités vaudoises. Chacun des six premiers projets a obtenu une bourse de CHF 10 000.

Tout comme en 2022, 44 entreprises et projets ont bénéficié de l'accompagnement de la FIT en 2023. Parmi celles-ci se trouvent:

- Neology, une start-up à l'avant-garde de la distribution d'hydrogène. Sa solution innovante permet de craquer l'ammoniac pour produire de l'hydrogène pour des applications stationnaires, mais aussi directement à bord des véhicules. Neology permet de s'affranchir des défis de transport et de stockage inhérents à l'hydrogène gazeux traditionnel, tout en réduisant les coûts de distribution;



CHF **500 000**
versés à la FIT pour soutenir
les start-up vaudoises

- ATIPIKEY, issue du programme UCreate du HUB Entrepreneuriat et Innovation de l'UNIL, guide les entreprises dans la mise en place d'une politique de diversité et d'inclusion. Ses services promeuvent la plus-value de la neurodiversité en entreprise. En utilisant un processus réalisé par et pour des talents atypiques (par exemple, des personnes autistes), ATIPIKEY évalue et propose des recommandations sur l'accessibilité des services et des environnements de travail;
- L'application *selfcare* HoliYou accompagne les couples dans leur parcours de procréation médicalement assistée en proposant des solutions personnalisées de suivi des protocoles et des programmes de bien-être. Conçues en partenariat avec des centres de fertilité en Europe, ces solutions visent à réduire le stress des patientes et à améliorer l'efficacité des protocoles médicaux.

Ainsi, avec sa contribution financière à la FIT, la BCV participe au renouvellement du tissu économique et à l'émergence de start-up axées sur des solutions favorisant la durabilité.

En 2023, la Banque a poursuivi pour la troisième année consécutive son

soutien financier à Enterprise for Society (E4S). La BCV soutient E4S en tant que *coalition leader* depuis ses débuts. Cette initiative commune de l'Université de Lausanne, au travers de sa faculté des HEC (UNIL-HEC), de l'Institute for Management Development (IMD) et de l'EPFL, sous l'égide de son Collège du management de la technologie, a vu le jour il y a trois ans. Le soutien de la BCV au lancement et au développement d'E4S s'inscrit dans sa volonté de contribuer à la réflexion sur l'économie du futur dans une perspective durable.

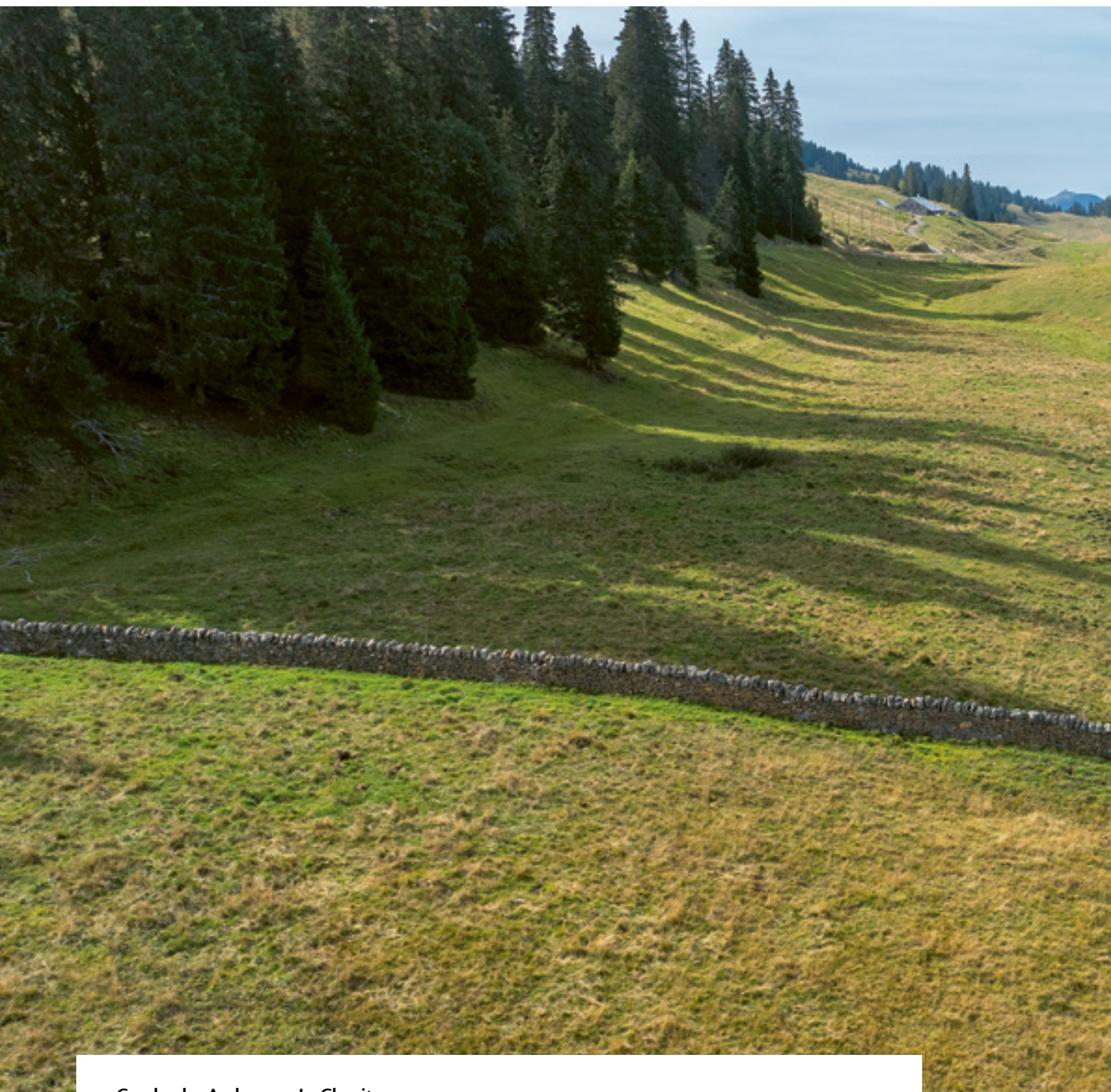
Sa mission est d'aider la société à surmonter ses défis, notamment celui du climat, et de mener la transition vers une économie plus résiliente, plus respectueuse de l'environnement et plus inclusive. Par cet engagement, la BCV affirme sa volonté de contribuer à cette évolution. Elle soutient notamment le programme de Master of Science in Sustainable Management and Technology (SMT), consacré à la formation de leaders dans le secteur de la durabilité et du management responsable, dont la première cohorte a célébré son diplôme en 2023. Ce partenariat donne également lieu à des initiatives conjointes.

Ainsi, la Banque soutient le projet de recherche traitant de la «valeur verte de l'immobilier suisse», sous la supervision d'E4S. Ce projet vise à comprendre comment quantifier la valeur de l'immobilier au travers des bénéfices, des exigences et des incertitudes liées à la transition énergétique. Le but est de fournir un nouvel outil d'évaluation financière qui prenne en compte les risques et les opportunités, en intégrant notamment les gains à long terme des investissements dans les rénovations.

Par ailleurs, lors d'une séance interne en août 2023, la BCV a invité les directeurs d'E4S à présenter à environ 350 cadres de la Banque les implications économiques des limites planétaires ainsi que la mission et les activités du centre E4S.

La Banque a aussi parrainé le programme d'accélération de projets innovants UCreate, développé à l'intention des étudiantes et des étudiants par le HUB Entrepreneuriat et Innovation de l'Université de Lausanne. Le but de ce programme est de promouvoir l'esprit entrepreneurial auprès des étudiantes et des étudiants de l'UNIL et de les accompagner dans leurs projets interdisciplinaires et à impact.

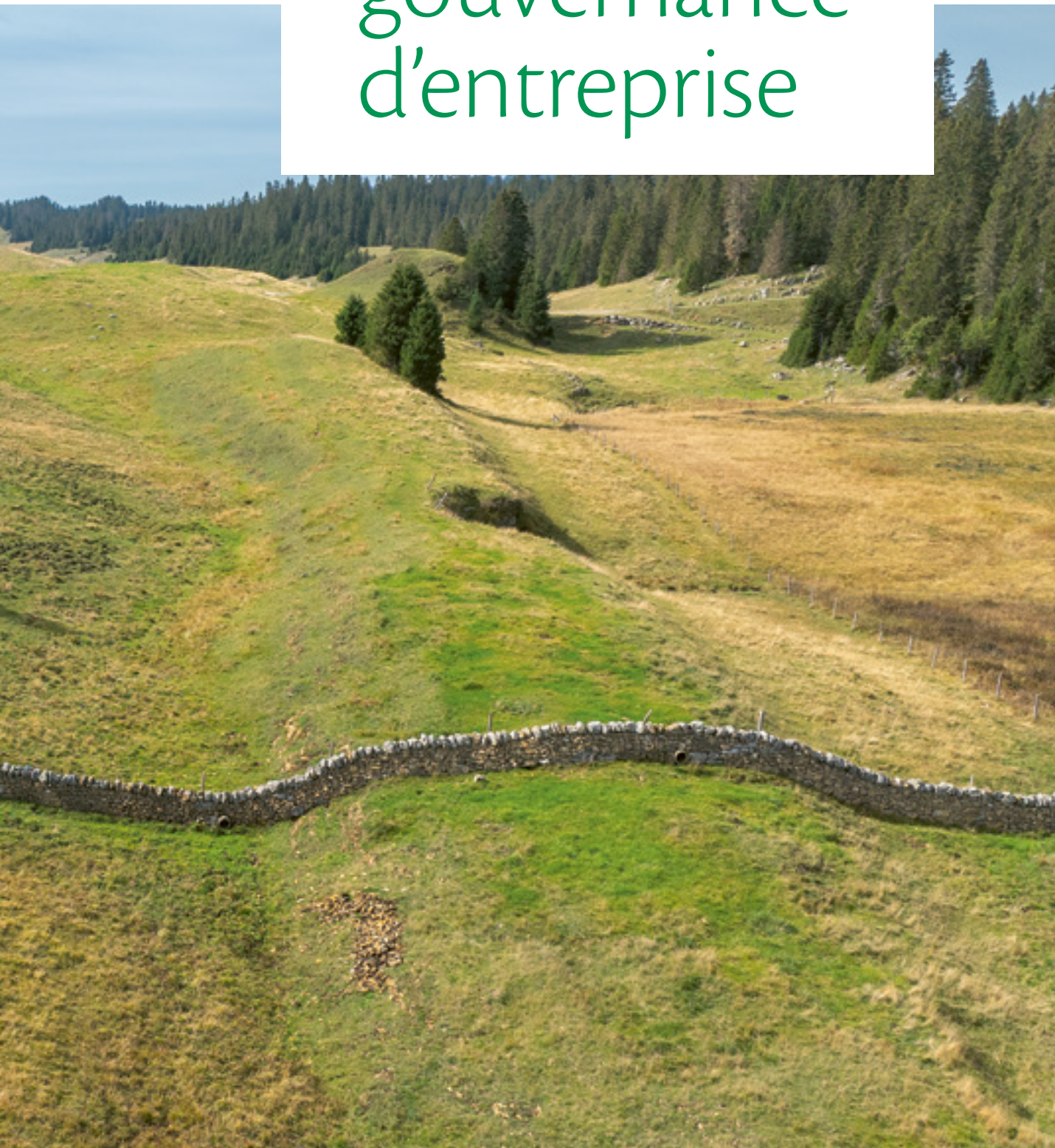




Combe des Amburnex, Le Chenit

Vaste et sauvage, la combe des Amburnex offre un paysage typique du massif jurassien. En été, le bétail en estive y pâture. Si les murs en pierres sèches servaient, à l'origine, à délimiter les parcelles, ils jouent désormais aussi un rôle primordial pour la biodiversité. Hermine ou lézards des murailles trouvent dans leurs interstices des insectes pour se nourrir et des cachettes où se reproduire.

Éthique et gouvernance d'entreprise





Valeurs et Code de conduite

Le Groupe BCV affirme sa différence au travers de quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Il est convaincu qu'une culture commune, construite autour de valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Ces valeurs, vécues au quotidien par l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs du Groupe, les guident dans leurs interactions avec la clientèle et leurs collègues.

Un Code de conduite professionnelle disponible en ligne¹ est porté à l'attention de chaque collaboratrice et chaque collaborateur lors de son entrée en fonction. Il permet une compréhension commune des comportements attendus des entités du Groupe, de leurs organes et de chaque membre du personnel, et constitue un document de référence. Ses principes sont applicables à toute action ou décision dans le contexte professionnel. En plus des valeurs propres au Groupe BCV, le code formalise les principes éthiques tels que la bonne gouvernance, la conformité avec les lois et règlements en vigueur, l'identification et la gestion des conflits d'in-

térêts, l'interdiction de la corruption, la transparence envers la clientèle, la protection de la santé ainsi que la confidentialité des données et le respect de la sphère privée.

« Le Code de conduite professionnelle permet une compréhension commune des comportements attendus des entités du Groupe, de leurs organes et de chaque membre du personnel. »

—○ Proximité

Présents au quotidien sur le terrain, les collaboratrices et les collaborateurs cherchent à connaître et à comprendre les attentes et les besoins de la clientèle.

—○ Professionnalisme

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs s'engagent à offrir à leur clientèle un service d'une qualité irréprochable. Ils aspirent à être la référence dans leur domaine d'activité. Pour ce faire, ils s'inspirent des meilleures pratiques et développent leurs compétences de manière continue.

—○ Performance

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs se fixent, à tous les niveaux, des objectifs ambitieux. Focalisés sur le résultat, ils recherchent systématiquement des solutions pragmatiques et efficaces aux défis qui se présentent chaque jour.

—○ Responsabilité

Prendre en charge et assumer individuellement ses actions, manifester de la conscience professionnelle et de la loyauté envers l'entreprise sont des exemples de comportements professionnels auxquels chaque collaboratrice et chaque collaborateur du Groupe BCV pourra s'identifier.

Ce document intègre également le principe de contribution au développement économique durable contenu dans la mission de la BCV et la volonté du Groupe d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la conduite de ses activités, que ce soit dans les domaines de la gestion de fortune, la gestion d'actifs, dans les activités de crédit ou encore dans le cadre de son fonctionnement.

Au vu de l'importance qu'elle accorde à ses valeurs, la maison mère a mis en place un programme de sensibilisation et de formation sur le long terme. Les valeurs font également partie intégrante du processus d'évaluation de la performance des collaboratrices et des collaborateurs.

¹ <https://www.bcv.ch/La-BCV/Relations-investisseurs/Portrait>

Gouvernance d'entreprise

Le Groupe BCV se compose de la maison mère, la Banque Cantonale Vaudoise, et de filiales détenues à 100% ou à près de 100%: Piguet Galland & Cie SA, Gérifonds SA et la Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA. Le Conseil d'administration et la Direction générale de la maison mère fonctionnent également comme Conseil d'administration, respectivement Direction générale, du Groupe, sans avoir la structure d'une holding. Sur le plan opérationnel, chaque filiale du Groupe BCV est rattachée à une division de la Banque en fonction de son domaine d'activité. Le Conseil d'administration de la maison mère propose aux conseils d'administration des filiales, sur préavis de la Direction générale de la maison mère, la nomination de la majorité, en principe, des membres du Conseil d'administration (dont le président) et la nomination du CEO de chacune d'elles.

Le Conseil d'administration de la maison mère définit le rôle stratégique de chaque filiale au sein du Groupe ainsi que les principes généraux applicables à l'ensemble du Groupe. Des mécanismes de contrôles sont en place et des rapports réguliers à la maison mère sont effectués par les filiales.

Le Groupe BCV applique les standards et les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et la maison mère se conforme aux dispositions du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise» chaque fois que

ces recommandations sont compatibles avec son statut de société anonyme de droit public.

Le principe de séparation des fonctions est, de même, scrupuleusement appliqué par chaque entité du Groupe et les missions et compétences des différents comités sont formalisées. Les dispositions légales, réglementaires et internes font l'objet de directives et de procédures. Leur bonne application se vérifie au travers du système de contrôle interne (SCI) relevant de la responsabilité de la Direction générale et du Conseil d'administration de chacune des entités du Groupe. Plus de détails sur la gouvernance et le système de contrôle interne (SCI) de la maison mère se trouvent à la page 75 du Rapport annuel.

Pas de contribution politique

Le Groupe BCV ne verse aucune contribution politique. Il a pour principe:

- de ne soutenir, en son nom, aucun parti ou organisation politique, sous quelque forme que ce soit;
- de ne pas prendre position sur les sujets politiques, sauf sur des thèmes qui concernent les activités du Groupe ou qui peuvent influencer significativement son environnement direct.

En revanche, il encourage l'engagement de ses collaboratrices et de ses collaborateurs dans la société civile, notamment dans des associations de nature politique. Cela permet à près d'une centaine de collaboratrices et collaborateurs qui ont un mandat politique de l'exercer dans les meilleures conditions.

Les membres du Conseil d'administration de la BCV

Le Conseil d'administration de la BCV est composé de sept membres non exécutifs, c'est-à-dire qu'aucun d'eux n'exerce une autre fonction au sein du Groupe BCV. Ils sont tous considérés comme indépendants au sens de la circulaire de la FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques».

Trois membres sont nommés par l'Assemblée générale.

Quatre membres sont nommés par le Conseil d'État du Canton de Vaud.

Ces derniers sont, certes, nantis d'une lettre de mission, mais ils sont indépendants, dans la mesure où ils sont rémunérés exclusivement par la Banque et ne reçoivent pas d'instructions spécifiques du Conseil d'État.

Tous les membres du Conseil d'administration, y compris les membres nommés par le Conseil d'État, sont proposés par le Conseil d'administration de la BCV (via le Comité RPN), en premier lieu sur la base de leurs compétences, connaissances et expériences professionnelles. D'autres critères tels que la recherche de compétences complémentaires, la recherche d'un équilibre entre les genres, ainsi qu'une bonne connaissance du contexte vaudois entrent également en jeu.

Membre d'associations de branche

La BCV est membre de deux associations faîtières en Suisse, l'Association suisse des banquiers (ASB) et l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), qui sont amenées, entre autres, à défendre les intérêts du secteur bancaire suisse, respectivement des banques cantonales.

Dans sa prise de position de juin 2020 intitulée *Finance durable: la Suisse, pionnière, se positionne en pôle international de premier plan*¹, l'ASB affirme son soutien en faveur de la mutation vers une économie durable et considère la finance durable comme une opportunité pour la place financière suisse.

Elle se positionne² également en faveur d'initiatives *net zero* internationales, telles que la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) et The Net Zero Asset Managers initiative (NZAMi) et recommande à ses membres d'y adhérer. Elle a également publié, en juin 2022, des directives applicables à ses membres concernant les prestations de conseil fournies à des particuliers, en présence ou à distance, en vue du financement d'une maison individuelle ou d'une maison de vacances et visant à les sensibiliser à l'importance des rénovations énergétiques. De même, elle a élaboré une directive contraignante liée au processus de conseil en placement, pour permettre à la clientèle d'appréhender ses investissements dans une perspective ESG et d'exprimer ses souhaits en la matière.

L'UBCS prend position sur la durabilité sur son site internet³, en indiquant que «les Banques Cantonales voient le principe de durabilité économique, sociale et écologique comme un principe directeur global. [Elles] soutiennent les Objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals) de l'ONU cosignés par la Suisse et les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Elles s'investissent activement dans la discussion relative à leur mise en œuvre sur la place financière suisse et participent à l'élaboration de normes et de classifications pertinentes.»

La BCV est représentée au sein de ces deux associations par son président de la Direction générale qui siège aux conseils d'administration. Les positions de la BCV en matière de durabilité, notamment de climat et d'énergie, sont en ligne avec celles de ces associations de branche.

Au titre de sa commission annuelle d'adhésion à ces deux associations faîtières, la Banque a versé CHF 745 000 en 2023 (CHF 763 000 en 2022).

La BCV est membre de l'association swisscleantech qui vise à mobiliser les responsables politiques et la société pour que la Suisse atteigne zéro émission nette d'ici à 2050.

Elle est aussi membre de Swiss Sustainable Finance, organisation qui soutient le positionnement de la Suisse en

tant que centre mondial de la finance durable par des mesures d'information tout comme de renforcement de compétences et de moyens d'action.

Pas de transfert de bénéfice

Le Groupe BCV se compose de la maison mère, la Banque Cantonale Vaudoise, et de filiales détenues à 100% ou à près de 100%: Piguet Galland & Cie SA, Gérifonds SA et la Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA. À l'exception de Gérifonds SA, qui détient elle-même une filiale au Luxembourg lui permettant de créer, structurer et gérer des fonds d'investissement de droit luxembourgeois, et d'une succursale de la maison mère à Guernesey, liquidée à fin 2023, le Groupe BCV n'a aucune autre implantation hors de Suisse.

En 2023, sur CHF 74,2 millions d'impôts payés par le Groupe (pour un taux d'imposition moyen de 14% sur la base du résultat opérationnel), 99,7% de cette somme ont été versés en Suisse sous forme d'impôt fédéral direct, d'impôts cantonaux et d'impôts communaux. Le reste de la charge fiscale du Groupe a été payé au Luxembourg.

Le Groupe ne pratique aucune optimisation fiscale, qu'elle soit intercantonale ou extraterritoriale.

Conformité à la législation et aux réglementations

Les choix stratégiques du Groupe, la mise en place du cadre de fonctionnement interne et l'exercice quotidien des activités sont constamment examinés. Cette démarche vise à assurer leur conformité avec les lois, les règle-

¹ SwissBanking, *Finance durable: la Suisse, pionnière, se positionne en pôle international de premier plan*, juin 2020.

² Pour les publications de l'ASB: www.swissbanking.ch/fr/themes/sustainable-finance/positions-et-recommandations

³ www.kantonalbank.ch/fr-CH/Themen-Positionen/Standpunkte/Nachhaltigkeit

ments externes et internes en vigueur ainsi qu'avec les normes et standards déontologiques précisés dans le Code de conduite professionnelle. Ce dernier a fait l'objet d'une mise à jour importante en 2021, notamment sur les aspects de responsabilité sociale d'entreprise qu'il couvre.

Comme indiqué en page 34, le Code de conduite professionnelle formule les principes régissant la relation du Groupe vis-à-vis des autorités et de la collectivité, et la relation entre le Groupe et les collaborateurs et collaboratrices. Il souligne notamment:

- l'importance d'être en conformité avec les lois et les règlements externes et internes ainsi que la marche à suivre par le personnel en cas de doute;
- les principes en matière de gestion des conflits d'intérêts et les moyens de les identifier et de les gérer;
- les principes en matière de confidentialité des données de la clientèle, du Groupe BGV ainsi que des collaborateurs et collaboratrices;
- l'encouragement à dénoncer des comportements, des événements ou des incidents qui violent une loi, un règlement ou le Code de conduite professionnelle (*whistle-blowing* – lanceur d'alerte). Il précise qu'un dispositif est en place pour assurer la confidentialité des révélations et protéger les personnes qui les auraient faites en toute bonne foi;

Pour assurer le suivi des tendances et des évolutions réglementaires, les enti-

tés du Groupe ont un dispositif de veille formalisé faisant l'objet de rapports réguliers aux organes de la Banque (Direction générale, Comité Audit et Risque, et Conseil d'administration). La détection des évolutions repose à la fois sur une équipe dédiée à la veille et sur les métiers et fonctions de support qui ont la responsabilité d'identifier et d'analyser les évolutions réglementaires sur leurs périmètres d'activité.

Enfin, les collaboratrices et les collaborateurs du Groupe sont tenus de suivre régulièrement des formations portant sur la législation et les réglementations applicables.

Compliance et conformité fiscale

Dans la marche de ses affaires, le Groupe BGV investit des moyens importants dans:

- l'application des sanctions économiques,
- la surveillance des abus de marché,
- la contribution efficace à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (BA/FT),
- la conformité fiscale.

Dans tous ses métiers, le Groupe privilégie des relations d'affaires de qualité et renonce aux affaires dont le risque inhérent n'est pas aligné à l'appétit au risque du Groupe en matière de BA/FT, d'abus de marché, de sanctions économiques et de conformité fiscale.

Application des sanctions économiques

Le Groupe maintient un dispositif d'application des sanctions économiques au niveau des transactions et des relations d'affaires, en appliquant à sa meilleure connaissance les différents régimes de sanctions qui se répercutent sur lui de par ses activités, à savoir prioritairement les sanctions émises par la Suisse par l'intermédiaire du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), les sanctions américaines de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) et les sanctions de l'Union européenne.

Surveillance des abus de marché

Une surveillance des abus de marché est également en place afin d'identifier les opérations d'initiés et les manipulations de marché.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Les activités relatives à l'acceptation de fonds et au trafic des paiements ainsi que les opérations de financement comportent les risques inhérents qu'une cliente ou un client, voire plusieurs, soient potentiellement impliqués, directement ou indirectement, dans des actes de BA/FT. La clarification de l'origine des fonds de la clientèle et le bien-fondé d'une transaction se situent au cœur de la diligence imposée aux banques en la matière.

Ces deux éléments reposent, d'une part, sur une surveillance des relations d'affaires de la Banque et, d'autre part, sur une surveillance des transactions que les clientes et les clients effectuent par l'intermédiaire de la Banque. Les métiers de front ont la responsabilité

première de détecter les risques de BA/FT au niveau des relations d'affaires et des transactions. Le département Compliance définit le cadre interne, met à disposition les outils nécessaires à son application et assure le support et le contrôle des métiers de front.

Le Groupe procède systématiquement à l'identification de l'ensemble des intervenantes et intervenants d'une relation d'affaires. Les relations d'affaires sont catégorisées en niveaux de risque distincts, conformément aux exigences réglementaires découlant de la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA). Cette catégorisation détermine l'intensité de la surveillance et les niveaux de compétences décisionnelles. Les relations présentant un risque accru de BA/FT font l'objet d'un processus de validation comprenant plusieurs niveaux hiérarchiques, notamment une validation par le département Compliance. Les transactions des clientes et des clients sont catégorisées en se basant sur leur importance et sur les critères réglementaires. Les transactions à risque accru de BA/FT sont identifiées par le biais d'un système informatisé dédié, adapté aux différents métiers de la Banque. Les transactions présentant le niveau de risque le plus élevé sont toutes validées par le départe-

« Le Groupe procède systématiquement à l'identification de l'ensemble des intervenantes et intervenants d'une relation d'affaires. »

ment Compliance. Les relations et les transactions à risque accru de BA/FT doivent également être clarifiées selon des exigences strictes de documentation.

Une nouvelle méthode de catégorisation des relations selon le risque BA/FT a été développée et déployée à partir de juillet 2022. Elle a permis d'améliorer la gestion du risque BA/FT de la Banque, grâce notamment à la précision et au renforcement de certains critères de détection.

Des informations complémentaires sur les questions de compliance se trouvent dans le Rapport annuel aux pages 68 et 69.

Conformité fiscale

Le Groupe BCV applique une approche visant à éviter les avoirs non déclarés et part du principe que ses clientes et ses clients sont responsables du respect des dispositions légales et réglementaires lui étant applicables, lesquelles incluent, entre autres, l'obligation de déclaration fiscale et du paiement de l'impôt. Dans ce cadre, elle exige de la clientèle ne

résidant pas en Suisse une déclaration de leur conformité fiscale vis-à-vis des juridictions dont elles dépendent. Une telle déclaration peut aussi, selon les cas, être exigée de la part de la clientèle résidant en Suisse.

Le Groupe respecte les différentes exigences réglementaires liées à l'échange automatique de renseignements fiscaux, que cela soit en application de la norme de l'OCDE ou dans le cadre de l'accord FATCA conclu entre la Suisse et les États-Unis. Il surveille en permanence les évolutions en matière de conformité fiscale et adapte ses directives, processus et autres documents lorsque cela s'avère nécessaire.

Par ailleurs, pour les besoins de leur déclaration fiscale, les clientes et les clients peuvent commander une attestation établie par la BCV.

Depuis 2019, elle travaille sur la modernisation de la documentation fiscale pour sa clientèle résidant en Suisse et sur l'amélioration de son accès au travers de fonctionnalités digitales, afin d'assister au mieux ses clientes et ses clients dans leurs obligations déclaratives.

Depuis 2021, la BCV met l'e-relevé fiscal à la disposition de sa clientèle de personnes physiques sur son système d'e-banking BCV-net. Au moment de déclarer les revenus, l'e-relevé fiscal peut être importé directement dans la déclaration d'impôt en ligne. Cette implémentation a été effectuée en partenariat avec l'Administration fiscale du Canton de Vaud.

Mesures anticorruption et gestion des conflits d'intérêts

Gestion des conflits d'intérêts

Les organes, les collaboratrices et les collaborateurs du Groupe BCV adhèrent aux principes et règles de comportement du Code de conduite professionnelle. Par cette adhésion, ils démontrent que le respect des règles de conduite de la profession et des valeurs propres au Groupe BCV font partie intégrante de la culture d'entreprise.

Dans le cadre des services financiers proposés, le Groupe BCV peut être amené à rencontrer dans ses activités

commerciales des conflits d'intérêts potentiels ou avérés. Si de telles situations ne peuvent pas être totalement écartées, tous les moyens appropriés sont mis en œuvre afin de les gérer au mieux et avec toute la transparence requise. Tout conflit d'intérêts potentiel sera traité soit en refusant de fournir le service correspondant, soit en informant de manière appropriée le client, la cliente ou le tiers concerné de l'existence et de la nature du conflit d'intérêts, ainsi que des risques qui en découlent. Cette information est consignée par écrit et comporte les éléments permettant à la cliente ou au client concerné de prendre une décision en connaissance de cause au sujet du service dans le cadre duquel apparaît le conflit d'intérêts.

Le Groupe a défini un cadre interne pour faciliter l'identification et la gestion des conflits d'intérêts potentiels ou avérés. Il a ainsi défini les principes de base de la gestion des conflits d'intérêts et, par ailleurs, déterminé les mesures organisationnelles et les processus de surveillance permettant de limiter et de contrôler les risques de conflits d'intérêts. À ce titre, l'utilisation à des fins personnelles, ou en faveur de tiers, d'informations privilégiées reçues dans le cadre professionnel et concernant le Groupe BCV, sa

clientèle ou des tiers est prohibée et peut également constituer une infraction pénale.

La Banque met à la disposition de sa clientèle une information complète sur sa politique de gestion des conflits d'intérêts, consultable sur son site internet¹.

Mesures anticorruption

Le Groupe évalue et assure le suivi des risques de corruption, qui peuvent être étroitement liés aux risques de blanchiment d'argent et aux sanctions. Un cadre de contrôle strict permet de prendre des mesures appropriées pouvant induire, le cas échéant, la clôture de la relation.

Le Groupe BCV applique une politique de tolérance zéro en matière de corruption active (corrompre) ou passive (se laisser corrompre) dans le contexte de l'activité professionnelle. Les collaborateurs et les collaboratrices n'offrent, ne promettent ni n'octroient aucun avantage sous quelque forme que ce soit qui les conduirait à un comportement contraire à la loi ou à leurs obligations. De même, aucun collaborateur et aucune collaboratrice ne peut solliciter, se faire promettre ou accepter, en sa faveur ou en faveur d'un tiers, d'une source extérieure ou

¹ BCV, Information sur la politique de gestion des conflits d'intérêts à la BCV, septembre 2021.

intérieure au Groupe BCV, un avantage quelconque, direct ou indirect, qui ait un rapport, de quelque façon que ce soit avec sa fonction.

À titre d'exemple, les entités du Groupe proscrivent à toutes leurs collaboratrices et tous leurs collaborateurs d'offrir ou de recevoir des cadeaux d'une valeur supérieure à CHF 200 par personne, ou une invitation à un événement culturel, sportif ou un séminaire d'une valeur supérieure à CHF 500 par personne.

Les mesures anticorruptions sont définies par des directives et les règlements du personnel de chaque entité ainsi que par le Code de conduite du Groupe. Toute violation peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Les cas graves peuvent être dénoncés aux autorités. En outre, une clause anticorruption est incluse d'office à tout contrat soumis au droit étranger. En droit suisse, les parties sont soumises d'office à ces dispositions en matière de corruption.

Des mesures de formation et de sensibilisation sont en place au sein du Groupe. Par exemple, à la BCV, chaque nouvelle collaboratrice et chaque nouveau collaborateur, qu'elle ou il soit en apprentissage ou manager, participe à des journées d'intégration obligatoires à l'embauche qui abordent, entre autres, les aspects de lutte contre la corruption et la gestion des conflits d'intérêts. Par la suite, les connaissances des collaboratrices et des collaborateurs sont maintenues grâce à un dispositif de formation continue qui évolue en fonction des besoins et des exigences. Les membres de la Direction générale sont également formés à ces enjeux.

Comme en 2022, aucun incident confirmé de corruption au sein de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs ainsi que des organes n'a été signalé en 2023.

Protection des données

Le Groupe BCV attache une grande importance à la protection des données personnelles de sa clientèle ainsi que de ses collaboratrices et de ses collaborateurs. En effet, sans l'assurance que leurs données personnelles sont parfaitement protégées et utilisées à bon escient, les clientes et les clients perdraient confiance en leur banque. Un éventuel dysfonctionnement pourrait avoir des impacts de nature tant économique que réputationnelle, que ce soit pour sa clientèle ou pour le Groupe BCV lui-même.

La Suisse s'est dotée d'une nouvelle loi sur la protection des données (nLPD) qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Cette nouvelle mouture révisé la première loi fédérale sur la protection des données qui datait de 1992 et rend compatible le droit suisse avec le droit européen. La nLPD rend le traitement des données

personnelles plus exigeant pour les entreprises, en introduisant plusieurs changements majeurs, notamment:

- les principes de Privacy by Design (intégration de la protection et du respect de la vie privée des utilisateurs et des utilisatrices dès la conception du produit ou du service) et de «Privacy by Default» (niveau de sécurité le plus élevé dès la mise en circulation du produit ou du service, sans aucune intervention des utilisateurs et des utilisatrices);
- le devoir de mener des analyses d'impact en cas de risque élevé pour la personnalité ou pour les droits fondamentaux des personnes concernées;
- un devoir d'informer étendu. La collecte de toutes les données personnelles – et non plus uniquement de données dites sensibles – doit donner lieu à une information préalable de la personne concernée;
- la tenue d'un registre des activités de traitement des données. Ce registre renseigne sur la manière dont les données sont traitées dans une entreprise et permet à celle-ci de répondre rapidement à des demandes de renseignements;

« Le Groupe met en œuvre un ensemble de mesures organisationnelles et techniques permettant d'empêcher l'accès, l'utilisation, la modification ou la destruction de données privées par des personnes non autorisées. »

- l'introduction d'une nouvelle obligation d'annonce auprès du Préposé fédéral à la protection des données, lorsque la violation de la sécurité des données personnelles entraîne un risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux de la personne concernée.

Cette loi constitue le socle législatif de la politique du Groupe en matière de protection des données, déclinée dans plusieurs documents.

En premier lieu, le Code de conduite professionnelle¹, qui s'applique à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs, formalise les principes du Groupe BCV et les règles à suivre par le personnel en matière de confidentialité et de protection des données. En outre, lorsque la loi ou les circonstances requièrent que soient collectées des données personnelles concernant la clientèle ou le personnel du Groupe, le traitement de ces données se fait en stricte conformité avec les exigences de la nLPD. De plus, l'éventuelle transmission de données à des tiers autorisés intervient dans le strict respect des dispositions légales applicables et des Conditions générales.

Le Groupe met en œuvre un ensemble de mesures organisationnelles et techniques permettant d'empêcher l'accès, l'utilisation, la modification ou la destruction de données personnelles par des personnes non autorisées. L'accès aux données de la clientèle est géré de façon centralisée et les droits sont attri-

bués selon le principe du *need-to-know*, soit la restriction de l'accès au besoin.

Toutes les informations en matière de protection des données sont reprises dans la notice d'information applicable aux sociétés du Groupe BCV. Ce document est consultable sur le site internet de la BCV².

Cette notice a un double objectif: d'une part, informer les personnes concernées des types de données personnelles traitées et de leur utilisation; d'autre part, décrire les droits de la cliente ou du client. Ainsi, toute personne concernée a le droit:

- d'accéder à ses données personnelles,
- de les faire rectifier lorsque celles-ci sont inexactes ou incomplètes,
- de s'opposer à leur traitement ou d'en demander la limitation,
- de demander leur suppression, si la poursuite de leur traitement n'est pas requise par des intérêts prépondérants.

Surveillance des cyberrisques

La cybercriminalité continue de se développer et représente un risque majeur pour les entreprises.

Les enjeux pour le Groupe sont cruciaux. Face aux menaces, les entités du Groupe BCV ont mis en place une organisation et ont pris des mesures adaptées contre les tentatives d'attaque, d'intrusion ou de fraude.

La sécurité du système d'information, des données et des opérations repose sur un dispositif d'analyse des menaces, notamment celles relatives à la cybercriminalité. La surveillance de ce dispositif est assurée 24 heures sur 24, 365 jours par an. Le Groupe s'appuie sur des partenaires spécialisés et collabore étroitement avec les entités de la Confédération, comme le Centre national pour la cybersécurité (National Cyber Security Centre – NCSC).

Depuis octobre 2022, la BCV est certifiée ISO 27001. Cette norme, reconnue internationalement, détaille comment la sécurité de l'information doit être intégrée et gérée au sein d'un établissement et définit des objectifs tant techniques que managériaux. Elle spécifie les exigences de mise en œuvre ainsi que le maintien et l'amélioration

« Face aux menaces, les entités du Groupe ont mis en place une organisation et ont pris des mesures adaptées contre les tentatives d'attaque ou d'intrusion. »

¹ <https://www.bcv.ch/La-BCV/Relations-investisseurs/Portrait>

² <https://www.bcv.ch/fr/home/informations-juridiques/protection-des-donnees.html>

Cybermenaces sous haute surveillance

Le Groupe identifie trois catégories de menaces informatiques ou numériques:

- le piratage des systèmes et des accès non autorisés à des informations, que ce soit sous la forme d'intrusions dans les systèmes (par exemple par infection via un logiciel malveillant ou *malware*) ou d'attaques des systèmes (par exemple de type déni de service ou bombardement de messages) qui visent à rendre les systèmes inaccessibles aux utilisatrices et utilisateurs légitimes;
- le vol de données ou la perte de confidentialité relative aux données de la clientèle, qui pourraient provenir d'une source interne ou de personnes externes;
- l'usurpation d'identité, comme le vol des identifiants de la clientèle ou le détournement d'outils mis à la disposition de la clientèle (par exemple un logiciel de paiement).

Afin de prévenir ces risques, les entités du Groupe adaptent en continu le dispositif de sécurité dont elles contrôlent régulièrement la fiabilité.

continue du système de management de la sécurité de l'information. Les exigences spécifiées dans la norme sont toutes respectées par la BCV.



Les techniques utilisées par les cybercriminels évoluant très rapidement, le dispositif est continuellement réévalué et renforcé, et sa résistance aux cyberattaques régulièrement éprouvée, notamment par le biais de tests d'intrusion.

Depuis décembre 2023, la Banque est certifiée ISO 22301. Cette norme définit les exigences organisationnelles et techniques d'un système de management de la continuité d'activité, en matière de sécurité et de résilience.

Le management de la continuité d'activité vise à maintenir les services essentiels de la Banque lorsque des incidents perturbateurs surviennent, en réduisant leurs probabilités de survenance, d'une part, et en se préparant à y répondre efficacement, d'autre part.

Par ailleurs, la BCV mène régulièrement des exercices à grande échelle. Une fois par an, un test de continuité et de reprise des activités est réalisé. Au moins une fois tous les deux ans, un scénario de gestion de crise est simulé pour entraîner les équipes à cet exercice et améliorer ainsi les procédures opérationnelles.

Des rappels réguliers et des actions de sensibilisation sur des sujets comme la prévention de fuite de données, la sécurité autour du travail à distance ou les e-mails malveillants sont adressés aux collaboratrices et

aux collaborateurs pour s'assurer de leur vigilance face aux cyberrisques. En outre, comme l'un des vecteurs d'attaque privilégiés des cybercriminels est l'envoi d'e-mails malveillants à destination des collaboratrices et des collaborateurs, la BCV continue sa campagne de prévention auprès de son personnel:

- en testant de manière continue l'attention de chacune et chacun à l'aide de *social engineering* (envoi de vrais-faux messages tests),
- en organisant des séances de formation complémentaires pour celles et ceux qui se seraient laissé duper.

En raison de la recrudescence des tentatives de fraudes menées à l'encontre de la clientèle des grandes banques en Suisse et à l'international, la BCV a renforcé l'information sur les pages

d'accueil de ses services en ligne. Elle met également à la disposition de sa clientèle un ensemble de conseils et de bonnes pratiques¹ à adopter en matière de sécurité numérique ainsi que la marche à suivre en cas d'arnaque présumée. Par exemple, dans le cadre des fonctionnalités développées pour protéger la clientèle, cette dernière a la possibilité de bloquer complètement l'accès à ses comptes depuis BCV-net ou de l'autoriser uniquement depuis la Suisse. Ce choix peut s'effectuer de manière autonome par la clientèle, en ajustant les paramètres depuis BCV-Mobile.

Pour informer et sensibiliser le public et sa clientèle, en particulier la clientèle des entreprises, fortement exposée aux cyberrisques, la Banque a continué de proposer du contenu didactique au travers d'articles dans le quotidien *24 heures*. Elle poursuivra ses mesures de sensibilisation en 2024.

Prise en compte des risques liés au climat

Les dangers naturels physiques liés au changement climatique ainsi que le processus induit de transition vers une économie faiblement émettrice en carbone ont des conséquences socio-économiques de plus en plus importantes, qui peuvent affecter l'ensemble des acteurs économiques, y compris le secteur financier.

Dans le but de protéger les intérêts du Groupe BCV et de sa clientèle, les risques liés au climat sont intégrés au cadre de gestion des risques du Groupe. En phase avec les recommandations des autorités bancaires (notamment le Comité de Bâle et la FINMA), le Groupe considère que les dangers naturels physiques liés au changement climatique (aigu ou chronique) et la transition vers une économie faiblement émettrice en carbone font partie des facteurs de risque pouvant affecter les catégories de risque

établies, c'est-à-dire les risques stratégiques et business, le risque de crédit, le risque de marché et les risques opérationnels.

Un résumé des principales orientations de la maison mère concernant les risques liés au climat est présenté ci-après. De plus amples informations figurent dans le Rapport annuel aux pages 71 et suivantes.

Gouvernance

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques de la BCV sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques. Elles incluent des responsabilités de surveillance des risques par le Conseil d'administration, d'évaluation et de gestion des risques par la Direction générale et de développement de méthodes d'évaluation des risques par le département Risk Management. Ces responsabilités tiennent explicitement compte des facteurs de risque liés au climat.

Plus d'informations sur la gouvernance des enjeux de durabilité sont disponibles aux pages 20 et 21.

¹ <https://www.bcv.ch/fr/home/particuliers/produits/e-banking/cybersecurite.html>



Gestion des risques

La gestion des risques liés au climat s'inscrit pleinement dans les principes d'évaluation des risques de la Banque. Les conséquences physiques du changement climatique et de la transition vers une économie faiblement émettrice en CO₂ font partie des principaux types de facteurs de risque pouvant affecter les expositions au risque. Les risques liés au climat peuvent ainsi être définis comme la possibilité qu'un événement de risque résultant de la dégradation d'un ou de plusieurs facteurs de risques liés au climat ait un impact adverse pour la Banque. Ce risque peut être stratégique, de crédit, de marché et opérationnel.

Étant donné ses activités de banque universelle à ancrage régional, la BCV est exposée aux facteurs de risques liés au climat de diverses façons: dans son positionnement stratégique, ses décisions d'affaires quotidiennes, les expositions de crédit, de marché et opérationnelles. Dans chaque activité, les facteurs de risques liés au climat font partie intégrante de la gestion des risques. Les sources d'exposition identifiées font l'objet d'analyses et sont suivies à tous les niveaux organisationnels, jusqu'au Conseil d'administration.

Stratégie

La Banque est essentiellement active dans le canton de Vaud, caractérisé par une économie diversifiée fortement axée sur le secteur des services, moins affecté en termes relatifs par la transition énergétique que le secteur industriel. Elle s'assure que son orien-

tation stratégique et la fixation de ses objectifs sont définis en cohérence avec les engagements pris par la Suisse et le Canton de Vaud en matière de lutte contre le réchauffement climatique (engagement actuel et trajectoire induite par les objectifs à l'horizon 2030, puis 2050).

Les facteurs de risques liés au climat sont évalués pour les principales sources d'exposition: les activités de crédit, les activités de marché et de placement de la clientèle et le fonctionnement opérationnel de la Banque. Des informations plus détaillées figurent dans ce rapport en page 81, et dans le Rapport annuel aux pages 71 et suivantes, ainsi que dans le Rapport Pilier 3.

Mesures et cibles

La BCV effectue une veille active sur les mesures des risques liés au climat et axe ses pratiques sur les méthodes de référence, en particulier dans le contexte des activités de crédit et de placements de la clientèle. Dans ces mêmes activités, la Banque étudie, en parallèle, différentes possibilités de compléter ses données climatiques, notamment pour mesurer les risques liés au climat.

Dans les prochaines années, la Banque continuera de faire évoluer ses méthodes d'évaluation des risques liés au climat, en cherchant à adopter les approches de référence et par l'amélioration des données nécessaires à ces évaluations. En outre, elle appliquera l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques¹ et publiera un rapport dédié dès l'exercice 2024. Elle adoptera, dans ce cadre,

les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Enfin, la BCV vise à réduire les émissions engendrées par son fonctionnement, conformément à l'objectif de «zéro émission nette» de la Suisse à l'horizon 2050. Elle a pour objectif intermédiaire de réduire de 35% son empreinte carbone sur la période 2021 à 2030, par rapport au niveau de 2019. Ses émissions sont publiées à la page 101.

Dans son activité de Trade Finance, la BCV a pour objectif de réduire son exposition transactionnelle au charbon à un rythme légèrement supérieur aux exigences de réduction de la proportion du charbon dans le mix énergétique mondial selon un scénario compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris (scénario de l'International Energy Agency). Plus d'informations sont disponibles aux pages 79 et 80.

¹ L'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024: <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2022/747/fr>.

Pratiques de vente responsables

La volonté du Groupe BCV est de proposer des produits et des services adaptés aux besoins de la clientèle. À cette fin, il accorde une importance fondamentale à la qualité du conseil et à la transparence. Cette volonté et les démarches qui en découlent ont pour but notamment de prévenir le risque d'écoblanchiment.

La BCV travaille dans ce cadre sur plusieurs axes:

- Les enjeux d'information et de sensibilisation de la clientèle aux risques financiers liés aux produits et services sont intégrés aux différentes formations dispensées aux conseillères et conseillers à la clientèle. Cela comprend notamment la gestion courante, la gestion de fortune, les crédits et la prévoyance.
- En matière de publicité, la BCV dispose d'une organisation et d'une gouvernance clairement définies visant notamment à assurer le caractère responsable, transparent et factuel des éléments publiés. Les affiches des campagnes publicitaires sont préavisées par le Comité Marketing & Communication où siègent un directeur général, le responsable de la communication et d'autres représentantes et représentants des métiers de la Banque. La responsable RSE est également consultée. Les publicités sont ensuite systématiquement validées par le directeur général de l'activité

concernée et par le président de la Direction générale.

- La BCV informe sa clientèle, par l'intermédiaire d'une page dédiée sur son site internet¹, des différents canaux (téléphone, e-mail, formulaire en ligne) qu'elle met à sa disposition pour transmettre une réclamation. Elle l'informe aussi explicitement, de son droit de saisir gratuitement l'ombudsman des banques suisses et lui fournit ses coordonnées. L'ombudsman est une instance d'information et de médiation indépendante qui traite les plaintes de clients et de clientes contre des banques ayant leur siège social en Suisse. Plus d'informations sur le traitement des réclamations à la BCV se trouvent dans le chapitre «Qualité de service», aux pages 53 et suivantes.

Des exemples de mesures prises par la BCV pour proposer des prestations de qualité et dans l'intérêt de sa clientèle sont décrites ci-après.

Transparence et compétitivité tarifaire dans le domaine de la gestion courante

Depuis plusieurs années, la BCV édite une brochure qui récapitule l'ensemble des frais applicables aux prestations qu'elle offre (comptes, cartes, etc.) pour la clientèle des particuliers et pour les entreprises. La clientèle est informée des changements tarifaires au minimum 30 jours à l'avance. À titre d'exemple, pour les débits sur les comptes d'épargne traditionnels (compte Épargne), dont la gratuité est limitée à six débits par année, les

clientes et les clients ont la possibilité d'être informés lorsqu'ils atteignent cette limite, afin d'éviter la facturation de frais.



Pour la clientèle des entreprises, les formules qui lui sont proposées (Package PME) font partie des plus compétitives du marché, avec une gratuité d'une année à partir de leur conclusion, tout en assurant une qualité de service optimale.

Conseil en placement et gestion de fortune: une démarche au service des intérêts de la clientèle

De manière générale, à l'ouverture d'un dépôt-titres, la clientèle est informée et sensibilisée aux risques financiers que présentent les placements. Ainsi, le guide en la matière² établi par l'Association suisse des banquiers lui est remis en format papier ou électronique.

La BCV se conforme à la loi fédérale sur les services financiers (LSFin) et

¹ www.bcv.ch/fr/home/aide/reclamation/transmettre-une-reclamation.html

² SwissBanking, *Risques inhérents au commerce d'instruments financiers*, novembre 2019.

aux directives relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune¹.

La Banque évalue notamment si la recommandation de placement et les investissements sont en adéquation avec le profil d'investissement de la cliente ou du client, à savoir si elle est adaptée à sa capacité financière, à sa connaissance et à son expérience, à ses objectifs en matière d'horizon de placement et à son appétit aux risques ainsi qu'à ses préférences ESG. Une brochure disponible en ligne² informe la clientèle sur la manière dont la LSFin est mise en œuvre au sein de la Banque.

Les conseillères et les conseillers n'ont pas d'incitations financières à vendre un produit plutôt qu'un autre. Cela vise à faire de la qualité du conseil une priorité.

La BCV fait preuve de transparence en matière de tarifs: sa communication est explicite dans ses conditions contractuelles, notamment sur la question des rétrocessions qu'elle perçoit.

Dans le cadre de son service de conseil en placement, la Banque réduit de 20% les frais liés aux transactions (frais de courtage) en faveur d'une commission de conseil pour l'offre BCV Conseil Classique. Les offres BCV Conseil Premium et BCV Conseil Plus comportent des frais de traitement forfaitaires par opération. Moins dépendante du nombre et de la taille des transactions, cette évolution de la tarification renforce l'indépendance du conseil.

En matière de gestion déléguée (fonds stratégiques ou mandats de gestion privés), la BCV recherche et sélectionne les produits disponibles sur le marché les mieux adaptés.

En particulier, pour les fonds de placement intégrés dans les portefeuilles des mandats de gestion privés, les clientes et les clients bénéficient systématiquement des classes de parts les moins coûteuses.

La Banque propose des placements avec une part investie dans des sociétés dont les produits et services visent à répondre à des enjeux environnementaux ou sociaux spécifiques. Ces placements suivent la même tarification que la gamme classique. Des informations complémentaires sur les processus et les offres en matière d'investissement socialement responsable (ISR) figurent dans le chapitre «Investissement socialement responsable» (pages 57 et suivantes).

En ligne avec sa volonté de protéger les investisseurs et les investisseuses, la BCV a fait le choix de ne pas leur recommander d'investir dans les

¹ Swiss Banking, *Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune*, octobre 2023.

² BCV, *Information générale relative à la loi fédérale sur les services financiers (LSFin)*, mai 2023.



cryptomonnaies ni de leur proposer de véhicules de placement correspondants. En effet, la BCV est d'avis que les cryptomonnaies sont des actifs de nature très risquée, notamment à cause de la faiblesse du cadre réglementaire international. Elle reste attentive à l'évolution de l'écosystème et de la régulation. La BCV a résumé sa position dans une note à destination des conseillères et des conseillers pour leur permettre de répondre aux questions que pourrait poser leur clientèle à ce sujet.

Accompagnement des entreprises dans la gestion des risques financiers

Des actions conjointes entre divisions de la Banque sont menées pour aider les entreprises à mieux comprendre et gérer les risques de taux et de change.

Le périmètre d'action englobe les PME, les grandes entreprises, les professionnels de l'immobilier et les corporations de droit public.

Comme en 2022, les spécialistes de la Salle des marchés de la BCV et les conseillères et conseillers à la clientèle des entreprises ont réalisé environ 370 visites auprès de la clientèle en lien avec ces thématiques. La Salle des marchés de la BCV a également organisé sept séances de formation sur la gestion du risque de change en 2023. Environ 60 clientes et clients (principalement des représentantes et des représentants de PME) y ont participé.

Enfin, des ateliers orchestrés par la BCV sur ce même sujet ont réuni une centaine de responsables et de directrices

et directeurs financiers au mois de septembre dans le cadre du *Rendez-vous des CFO*.

Toutes ces interactions ont contribué à l'accompagnement de la clientèle des entreprises dans l'analyse des risques financiers auxquels elle est exposée et de lui présenter des solutions pour les réduire.

« Les conseillères et les conseillers n'ont pas d'incitations financières à vendre un produit plutôt qu'un autre. Cela vise à faire de la qualité du conseil une priorité. »





Sapin à Siméon, Gimel

Offrant une alternance de zones ouvertes, les prés, et fermées, la forêt, les pâturages boisés ont été dessinés au fil des siècles par l'activité humaine. On y pratique à la fois la sylviculture et l'élevage du bétail en été. Majestueux et vénérables, sapins blancs et épicéas ponctuent ce paysage emblématique du Parc naturel régional Jura vaudois.

Attentive aux besoins de sa clientèle





Proche et accessible

La BCV veut être l'institution financière privilégiée des particuliers et des entreprises du canton de Vaud. La proximité est au cœur de son modèle d'affaires. Être proche et accessible lui permet de servir au mieux la population vaudoise en thématisant les questions financières importantes, en l'y sensibilisant et en étant à l'écoute de ses besoins. En outre, la configuration de son réseau lui permet de répondre efficacement aux besoins de la population et de l'économie vaudoises.



Réseau le plus
dense
du canton

Dans un contexte de digitalisation des services et d'évolution des comportements, elle offre à ses clientes et à ses clients différents moyens de contact afin de répondre à leurs attentes, qu'il s'agisse d'accéder à un maximum de services à distance, de s'entretenir avec une conseillère ou un conseiller sans devoir se déplacer, ou de se rendre en agence autant pour des opérations de gestion courante que pour du conseil. La proximité signifie aussi une disponibilité accrue, adaptée à l'évolution des modes de vie.

Dans toutes les régions

La BCV propose le réseau d'agences le plus dense du canton de Vaud. Il est composé de neuf centres de décision, compte près de 60 agences et quelque 180 bancomats répartis sur plus de 100 emplacements. Comme en 2022, seules deux agences ne répondent pas encore aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite en 2023. Des discussions sont en cours avec les Communes pour les mettre aux normes.

Une banque multicanale

La volonté de la BCV est de:

- maintenir une présence physique et de proximité et adapter le réseau d'agences aux évolutions de sa clientèle et de la technologie,
- offrir un parcours simple et sans effort à travers tous les canaux,
- renforcer encore son offre digitale en libre-service.

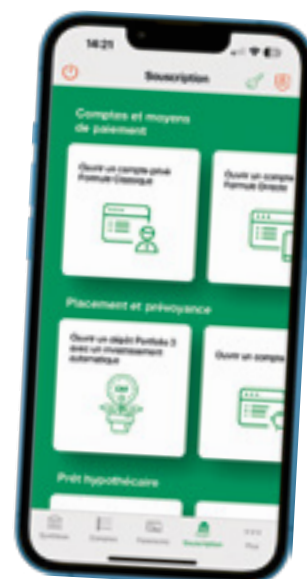
L'objectif est que sa clientèle puisse privilégier son mode d'interaction favori: via une conseillère ou un conseiller, en agence ou à distance, ou 100% en libre-service par le biais des outils digitaux.

Ainsi, la Banque propose plusieurs solutions de contact à distance avec une conseillère ou un conseiller. Le centre de conseil par téléphone (CCT) est accessible à la clientèle des particuliers entre 7h30 et 19h30, du lundi au vendredi. Les clientes et les clients peuvent également obtenir un conseil en gestion courante par téléphone, un conseil en placement ou encore de financement par visioconférence. En 2023, le CCT a pris en charge 640 000 appels de la clientèle. Ce nombre s'inscrit en

recul par rapport à 2022, en lien avec la popularité croissante des moyens permettant à la clientèle de trouver les réponses à leurs questions de manière autonome.

La BCV dispose également d'un centre de conseil entreprises (CCE) qui fournit plusieurs solutions de contact à distance spécifiques aux entreprises. Ces dernières peuvent s'adresser, entre 8h et 18h, du lundi au vendredi, aux conseillères et aux conseillers dédiés pour toute question ou besoin en conseil et gestion courante. Ce service est également joignable par e-mail à l'adresse entreprises@bcv.ch. Comme en 2022, il a répondu à environ 100 000 demandes en 2023.

La BCV propose aussi ses services de banque en ligne, accessibles 24 heures sur 24 sur ordinateur avec BCV-net et sur smartphone ou tablette avec l'application BCV Mobile. Ces services en ligne sont de plus en plus utilisés: Plus de 315 000 clientes et clients ont recouru régulièrement à BCV-net ou à BCV Mobile en 2023, ce qui représente une hausse d'environ 8% sur un an.



Produits et services compétitifs

La Banque propose des produits et des services compétitifs destinés à accompagner les acteurs de l'économie vaudoise.

Large palette de produits pour la clientèle des particuliers

Pour la clientèle des particuliers, la BCV offre une palette complète de produits bancaires compétitifs et adaptés aux besoins de la population vaudoise. Elle couvre ainsi les domaines de la gestion courante, de la prévoyance, de la gestion de fortune et des crédits hypothécaires.

La Banque poursuit le développement de ses supports digitaux, à savoir son site internet www.bcv.ch, qui comptait 7,5 millions de visites en 2023 (6,3 millions en 2022), son service d'e-banking BCV-net et son application pour smartphone BCV Mobile. De nouvelles fonctionnalités ont été créées, comme la possibilité de commander en libre-service de nouvelles prestations, l'accès à un centre de sécurité guidant la clientèle dans le paramétrage d'outils améliorant la sécurité, comme le blocage de BCV-net à l'étranger, ou encore une nouvelle fonction de recherche de paiements par bénéficiaire.

Pour la clientèle bénéficiaire de services de gestion de fortune, BCV Mobile présente, avec une ergonomie optimale et moderne, l'ensemble des fonctionnalités présentes sur la version internet: actualités financières,

opportunités d'investissement, propositions d'allocation d'actifs et passation d'ordres de bourse.

Il est aussi possible, sur BCV Mobile, de consulter de petites vidéos pédagogiques (tutoriels) qui présentent et expliquent toutes les fonctionnalités disponibles.

La BCV propose également des prestations d'investissement à un large public, notamment au travers du plan d'épargne en fonds de placement Start Invest, qui offre un accès aux marchés financiers dès CHF 50 par mois.

Dans le domaine des prêts hypothécaires, en collaboration avec Romande Energie, fournisseur d'énergie et acteur de la décarbonation en Suisse romande, la BCV propose sur son site internet des simulateurs qui permettent aux internautes de visualiser l'impact d'un changement de système de chauffage ou d'une installation de panneaux photovoltaïques. Ce partenariat avec Romande Energie permet également à la BCV d'accompagner sa clientèle dans la réalisation d'audits énergétiques de ses biens immobiliers (CECB® Plus¹). Elle propose des prêts à taux avantageux pour les rénovations énergétiques et l'acquisition de biens efficaces sur le plan énergétique. De plus amples informations sur ce thème figurent dans le chapitre «Crédits responsables» (page 73 et suivantes).

La Banque distribue également des produits d'assurance en partenariat avec Retraites Populaires.

Elle n'octroie pas en direct de leasing, de crédits à la consommation ou

d'autres formes de crédits en blanc à titre privé. Elle propose à sa clientèle intéressée de recourir aux services de l'acteur spécialisé cashgate, partenaire de la BCV en la matière.

Aux côtés des entreprises

La BCV accompagne sa clientèle des entreprises durant toutes les étapes du cycle de vie et répond à l'ensemble de ses besoins.

Elle est aux côtés des entrepreneuses et des entrepreneurs de demain et propose notamment des cours sur la création d'entreprises ou des heures de conseils à prix réduit, en partenariat avec la CVCI, GENILEM ou Star'Terre. Elle organise également des événements pour les entreprises vaudoises, tels que le webinaire «Financer son entreprise» auquel plus de 300 personnes ont participé en 2023.



Plus de **300** personnes ont participé au webinaire sur la création d'entreprises

La BCV finance la création de nouvelles entreprises dans le canton. En 2023, plus de 120 entreprises nouvellement créées et représentant près de 550 emplois ont été financées pour plus de CHF 70 millions (plus de 95 millions en 2022²). Elle propose

¹ Le CECB® Plus présente des conseils et des variantes de rénovation énergétique, et permet d'évaluer la rentabilité des projets d'assainissement.

² Le chiffre reporté en 2022 pour le volume de crédits accordé durant l'année à des entreprises nouvellement créées (près de CHF 40 millions) contenait une erreur de calcul. Le montant correct pour 2022 est de plus de 95 millions.

également une offre gratuite de prestations pour les entreprises de moins de deux ans. Comme en 2022, plus de 800 d'entre elles en ont profité en 2023.

Elle participe aussi au soutien des entreprises innovantes et des projets à impact par des partenariats ciblés. Plus d'informations sur les soutiens de la BCV dans ces domaines sont présentées aux pages 30 et 31.

En 2023, la Banque a également accompagné plus de 60 entreprises dans leur phase de transmission, pour un volume de crédits de plus de CHF 50 millions (50 entreprises pour un volume de crédits similaire en 2022). Elle contribue ainsi à la pérennisation d'activités, de savoir-faire et d'emplois dans le canton. Pour cela, elle dispose d'un centre de compétences dédié à la transmission et à la reprise d'entreprises. Ce service comprend l'accès à des expertes et des experts en financement, gestion de patrimoine et prévoyance. L'ancrage local de la BCV est un atout lui permettant de comprendre le contexte économique ainsi que les enjeux de l'entreprise et des personnes qui la dirigent.

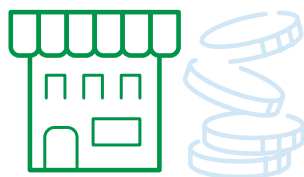


Plus de **60**
transmissions
d'entreprises
accompagnées

En partenariat avec des associations faîtières du canton et des partenaires de confiance, la BCV propose

« En accompagnant les entreprises dans leur phase de transmission, la BCV contribue à la pérennisation d'activités dans le canton. »

à ses entreprises clientes de bénéficier d'avantages spécifiques sur des services et prestations utiles à la gestion d'entreprise. Elles peuvent, par exemple, bénéficier d'un rabais sur un lecteur PayEye de Crealogix pour scanner leurs QR-factures, sur les terminaux de paiement de Worldline ou sur le logiciel bexio. En 2023, 194 entreprises ont bénéficié de ces offres pour faciliter leur quotidien.



Plus de **120**
créations d'entreprises
financées

En vue d'accompagner les PME dans leur transition énergétique, la BCV poursuit le partenariat avec PEIK, la solution d'audit énergétique pour les PME créée par SuisseEnergie, le programme de la Confédération pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. En 2023, elle a participé aux frais d'audit de 30 entreprises du canton. En complément, pour le financement des mesures d'économies d'énergie identifiées dans le cadre de l'audit

réalisé par les conseillères et conseillers PEIK, la BCV propose son crédit d'équipements Bonus Vert avec une gratuité d'intérêts pendant six mois (pour de plus amples informations, voir page 75).



Enfin, la BCV offre des solutions digitales adaptées aux besoins des entreprises. En 2023, elle a été reconnue comme étant à la pointe en matière d'offre numérique mise à disposition de ses entreprises clientes par une étude publiée par e foresight - Digital Banking Trends Scout et l'Institut des services financiers de Zoug (L'IFZ) de la HSLU Hochschule Luzern.



Partenaire des caisses de pensions

La BCV est un partenaire clé pour les institutions de prévoyance: près de trois caisses de pensions dans le canton sur quatre sont clientes de l'Asset Management; plus de 1 000 œuvres de prévoyance, représentant plus de 17 000 assurées et assurés, adhèrent à la fondation collective AVENA Fondation BCV 2^e pilier. Enfin, la BCV s'occupe de la gestion technique, administrative et comptable de 17 caisses de pensions indépendantes, regroupant plus de 18 000 assurées et assurés.

Pour l'Asset Management de la BCV, il est crucial de conseiller et d'accompagner les caisses de pensions, notamment dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR). La Banque a ainsi pris, depuis 2018, des mesures adaptées aux besoins de la clientèle institutionnelle: ces mesures visent à améliorer les paramètres ESG (environnement, social, gouvernance) des portefeuilles, sans compromis sur la performance et le risque, en ligne avec les exigences propres à cette clientèle.

La Banque fait évoluer continuellement sa palette de produits pour la clientèle institutionnelle, en tenant compte des enjeux croissants d'intégration de critères ESG dans la gestion d'actifs.

En ce qui concerne les perspectives pour 2024, la BCV fournira des rapports extrafinanciers incluant notamment des métriques climatiques (dont Swiss Climate Scores) pour ses fonds et les portefeuilles de sa clientèle institutionnelle, afin d'accroître la transparence sur l'intégration de l'ISR. Des informations complémentaires sur l'ISR à la BCV sont disponibles aux pages 57 et suivantes.

En collaboration avec Ethos, la BCV a organisé des conférences pour familiariser sa clientèle (privée et institutionnelle) aux notions de durabilité, de responsabilité sociale d'entreprise et d'investissements socialement responsables.

La BCV propose également des formations pour les membres de conseils de fondation de caisses de pensions comprenant notamment un module

sur la norme de *reporting* ESG¹ que l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) recommande d'adopter; 79 personnes y ont participé en 2023 (62 personnes en 2022).

La qualité de service au cœur de la culture BCV

Les enquêtes marketing le disent, l'expérience de la BCV le confirme: la qualité de service fait partie des attentes prioritaires de la clientèle. C'est également un vecteur clé de recommandation.

La clientèle au centre

Depuis 2015, la Banque vise à améliorer de manière continue la satisfaction de sa clientèle et aspire à se différencier par sa qualité de service au travers de son programme « smile ». Plus précisément, il s'agit de viser l'excellence dans l'interaction humaine, les comportements et l'exécution opérationnelle.



3 caisses de pensions sur 4 dans le canton sont clientes

¹ Association suisse des institutions de prévoyance, *Reporting ESG, normes pour les caisses de pension*, 2022



Elle procède à des enquêtes régulières auprès de la population vaudoise. Dans ce cadre, la BCV a été désignée en 2023 par les habitantes et habitants du canton de Vaud comme la banque la plus recommandée du canton pour la sixième année consécutive selon des sondages menés annuellement auprès d'un échantillon représentatif de la population du canton¹. La Banque a pour objectif de conserver durablement cette place de numéro un.

Les moyens mis en place

La BCV est dotée d'une équipe transverse exclusivement dédiée à la qualité de service, qui veille à la bonne mise en œuvre des nombreuses mesures décidées dans le cadre du programme smile. Depuis son lancement, la BCV s'est associée avec l'EHL Hospitality Business School, leader mondial dans la formation à l'*hospitality management*. Tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de la BCV suivent une journée de formation à l'École hôtelière de Lausanne. Cette journée est l'occasion de prendre conscience de l'importance de la thématique pour la BCV et également d'acquérir les meilleures pratiques en matière d'accueil et de contact avec la clientèle. Ces éléments sont ensuite travaillés périodiquement au sein des différents métiers de la Banque. En 2023, trois sessions de sensibilisation sous forme de quiz électroniques ont été organisées afin de maintenir un niveau de connaissances homogène chez les collaboratrices et les collaborateurs.

Par ailleurs, la Banque dispose d'un vaste système de pilotage de la qua-

lité de service composé de plus de 100 indicateurs, incluant des enquêtes auprès de la clientèle, des mesures de performance opérationnelle ou encore des observations, aussi bien pour les services à la clientèle que pour les services internes.

En 2023, la tendance à l'augmentation de l'utilisation des canaux digitaux, particulièrement du smartphone, s'est confirmée sans impact sur les flux de la clientèle, qui restent stables dans les agences. Dans ce contexte, le niveau de qualité de service que la Banque s'est fixé a été maintenu. En effet, le temps d'attente mesuré est performant: 6,0 minutes en moyenne pour un entretien de conseil (6,1 minutes en 2022) et 4,3 minutes pour une opération de caisse (identique à 2022), ce qui permet d'assurer un haut niveau de satisfaction des clientes et des clients (3,6 sur 4, identique à 2022).

La Banque doit être atteignable par téléphone. Un effort important a été consenti pour que le taux de réponse aux appels progresse malgré une forte sollicitation. Maintenir un taux de 90% d'appels honorés par l'ensemble des entités de la Banque (y compris les centres d'appels) est l'objectif visé sur la durée. Il a été atteint pour la première fois sur l'ensemble de l'année en 2023 avec un taux de 91% (l'objectif de 90% avait été atteint durant trois mois en 2022).

L'utilisation de la banque en ligne, que ce soit sur des ordinateurs ou des équipements mobiles, continue de progresser. En 2023, près de 56,5 millions de connexions ont été

¹ Source: LINK, *Étude de base sur le paysage bancaire suisse 2023* | AmPuls Market Research, *Étude sur l'image bancaire en Suisse 2022* | LINK, *Étude de base sur le paysage bancaire suisse 2021* | LINK, *Étude sur l'image bancaire en Suisse 2020* | LINK, *Étude de base sur le paysage bancaire suisse 2019* | LINK, *Étude sur l'image bancaire en Suisse 2018*

« La BCV ajuste en continu son fonctionnement et son offre sur la base des retours de sa clientèle. »

enregistrées (en augmentation de 15% par rapport à 2022), avec une disponibilité des plateformes informatiques de la Banque supérieure à 99%. Nos clientes et nos clients plébiscitent BCV Mobile, qui se positionne comme la troisième application mobile bancaire préférée de la population suisse, avec notamment une évaluation de 4,6 sur 5 sur l'App Store.

En outre, plus de 5 millions de retraits ont été effectués aux bancomats de la BCV, avec une disponibilité du service de 99%, similaire à 2022.

La BCV ajuste en continu son fonctionnement et son offre sur la base des remarques de sa clientèle. Afin de la favoriser et d'engager le dialogue avec elle, la Banque met à disposition un centre dédié via l'adresse feedback@bcv.ch. Il est accessible par tous les canaux et vient compléter le dispositif d'enquêtes de satisfaction et le suivi continu des réclamations. En 2023, la BCV a reçu 595 réclamations qui n'ont pas pu être traitées directement lors du contact avec la cliente ou le client (641 en 2022); comme en 2022, 92% d'entre elles ont été traitées dans les délais que la Banque s'est fixés. La mise en place de ce système permet à la BCV de progresser en continu, au travers du dialogue avec la clientèle pour régler une insatisfaction et ne pas en reproduire la cause, mais aussi par des évolutions de fonctionnement

comme l'affichage, sur BCV Mobile, de l'affluence dans les agences, permettant à notre clientèle de planifier sa venue dans les heures creuses.

Net Promoter Score

La BCV interroge régulièrement sa clientèle pour améliorer sa qualité de service. Dans ce cadre, elle obtient un Net Promoter Score (NPS dont la valeur peut être comprise entre -100 et +100) qui vise à indiquer dans quelle mesure sa clientèle la recommanderait. Le NPS de la Banque est de +38 en 2023, en progression de cinq points par rapport à 2022, démontrant que les efforts de longue haleine ciblés sur la qualité de service portent leurs fruits.

Qualité de service

	2020	2021	2022	2023
Net Promoter Score (NPS) (en %)	+29	+32	+33	+38





Les marais Trepet, Longirod

Les milieux humides se raréfient. En zone agricole notamment, ces îlots de biodiversité sont précieux. Ils abritent une flore et une faune particulières, dont des amphibiens et des libellules. Le Parc naturel régional Jura vaudois coordonne la revitalisation de plusieurs biotopes similaires dans le cadre du projet Toile verte.

Investissement socialement responsable





Actifs pour compte propre

La BCV ne s'engage pas dans des activités de négoce pour compte propre, n'investit pas dans un portefeuille de participations et ne prend pas de participations dans des sociétés non liées à ses activités. Les seuls actifs pour compte propre dont elle dispose résultent soit d'exigences réglementaires dans le cadre de ses activités bancaires, soit, pour une part marginale, de son rôle historique dans l'économie vaudoise. Plus précisément, il s'agit:

- des immobilisations financières détenues par la Banque principalement pour constituer sa réserve de liquidités. Cette réserve se compose d'obligations de première qualité admises par la Banque nationale suisse, telles que les titres émis par les centrales de lettres de gage des banques cantonales, des obligations de la Confédération et des Cantons suisses ou d'autres institutions supranationales étatiques;

- des participations financières dans des entreprises directement liées à son activité (par exemple SIX, TWINT);

- des participations financières marginales dans des entreprises liées à l'histoire du canton et de la Banque.

Gestion d'actifs à la BCV

La BCV souhaite proposer à sa clientèle une offre étendue de placements responsables répondant aux meilleures pratiques du marché, tout en assurant des rendements compétitifs à long terme.

La Banque a l'intention d'avoir une position de leadership sur le marché de l'investissement socialement responsable dans le canton de Vaud et en Suisse. Cette volonté se reflète notamment dans des travaux de recherche réalisés en collaboration avec l'Université de Lausanne et au travers du partenariat avec la Fondation Ethos. Elle est également signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI)

soutenus par les Nations Unies depuis 2019 et est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF).

Afin de servir au mieux les intérêts de sa clientèle et en vertu du devoir fiduciaire, la BCV incorpore des approches ESG au sein de sa politique d'investissement. En effet, l'intégration de critères ESG dans la gestion réduit l'exposition des portefeuilles à des risques liés aux enjeux ESG et vise à améliorer le profil rendement/risque des portefeuilles sur le long terme.

La BCV oriente sa clientèle vers des investissements intégrant des critères ESG et ambitionne de faire évoluer leurs portefeuilles selon les objectifs de l'Accord de Paris, les engagements de la Confédération et le Plan climat vaudois.

Afin d'éviter tout risque d'écoblanchiment, la BCV accorde une importance centrale à la transparence, l'information et la formation. En outre, elle collecte systématiquement les attentes de sa clientèle privée en matière d'investissement responsable.

Plus d'informations sont disponibles dans la politique ISR de la BCV¹.

¹ BCV, Politique d'investissement socialement responsable (ISR), janvier 2023.

Exemples de thématiques couvertes par les dimensions ESG

Environnement

- changement climatique
- gestion des déchets et contrôle de la pollution
- contribution des produits et services aux enjeux environnementaux (transition énergétique, économie circulaire, etc.)

Social

- respect des droits humains
- droit du travail et politique de ressources humaines (santé et sécurité au travail, non-discrimination, etc.)
- politique de mécénat, sponsoring

Gouvernance

- indépendance, diversité et rémunération des instances dirigeantes
- respect des législations et réglementations
- éthique dans les affaires (corruption, pratiques commerciales)

Leviers pour intégrer les critères ESG

L'exclusion, l'intégration de critères ESG, le *best-in-class*, le filtrage positif et l'actionnariat actif sont les principaux leviers utilisés par la BCV pour intégrer des facteurs de durabilité dans la sélection et la gestion des investissements. De plus, elle propose des investissements thématiques qui ciblent des entreprises ayant des solutions aux enjeux sociaux ou environnementaux.

Gamme de produits

En 2023, la BCV a continué de développer son approche de l'ISR au sein de ses produits. Ceux-ci se divisent en trois gammes. Chacune d'elles est associée à une approche spécifique et à des objectifs distincts, répondant ainsi à des attentes différentes des investisseuses et des investisseurs:

La gamme classique

Les décisions d'investissement sont principalement régies par des objectifs financiers et n'intègrent pas de contraintes systématiques en matière d'ISR. Néanmoins, des critères ESG peuvent être considérés dans l'intérêt de la personne qui investit.

La gamme ESG

L'exposition des entreprises aux risques liés aux enjeux ESG (appelés «risques ESG») et la manière dont elles gèrent ces risques sont prises en compte afin de réduire l'exposition aux activités controversées et renforcer la stabilité des portefeuilles sur le long terme.

La gamme ESG Ambition

En plus de l'approche décrite pour la gamme ESG, une dimension d'intentionnalité est ajoutée et se traduit par une allocation d'une partie du capital dans des placements visant un changement positif.

On recense notamment dans cette gamme:

- les approches de placements thématiques: ces produits visent à investir dans des entreprises qui proposent des solutions aux enjeux environnementaux et sociaux. Les thématiques sont orientées vers un ou plusieurs des 17 Objectifs de développement durable (ODD) établis sous l'égide de l'ONU. Il peut s'agir de certificats ou de fonds ou mandats multi-actifs dont une partie du portefeuille est investie dans des thématiques durables;
- les produits financiers qui tendent à générer un changement positif, comme ceux qui promeuvent activement un dialogue actionnarial crédible.

Approches de l'investissement socialement responsable (ISR)

Exclusion

Exclure les sociétés dont les activités sont considérées comme incompatibles avec notre démarche d'investisseur responsable

Intégration ESG

Prendre en compte les risques et opportunités ESG pour améliorer la résilience des portefeuilles

Filtrage positif et *best-in-class*

Sélectionner des entreprises qui ont de bonnes notations ESG par rapport à un marché ou à un secteur

Actionnariat actif (ou *stewardship*)

Influer positivement sur les pratiques des entreprises au moyen de deux outils principaux: le vote et le dialogue actionnarial

Investissement thématique durable

Investir dans des entreprises qui proposent des solutions aux enjeux environnementaux ou sociaux

L'approche de l'ISR à la BCV

Dans sa gestion d'actifs, la BCV suit une approche responsable qui veut répondre aux enjeux suivants:

- ne pas augmenter matériellement le risque actif des portefeuilles (soit l'écart par rapport aux indices de référence), afin de se conformer aux attentes de la clientèle,
- assurer des rendements compétitifs à long terme,
- réduire l'exposition des portefeuilles aux risques ESG (y compris les risques liés au climat),
- encourager les entreprises à évoluer vers des pratiques plus durables,
- proposer des placements spécifiques qui ciblent des entreprises ayant des solutions pour répondre aux enjeux du développement durable.

En 2023, la BCV a renforcé sa politique d'exclusion pour ses investissements directs, c'est-à-dire pour les titres individuels de sociétés (actions ou obligations) détenus dans ses fonds de placements. Elle a ainsi écarté d'autres secteurs controversés (par exemple le tabac) et appliqué des seuils d'exclusion plus stricts pour des secteurs déjà refusés. Plus précisément, sont bannies les sociétés actives dans le domaine de l'armement controversé, de l'extraction et de la génération d'électricité à base de charbon thermique, des hydrocarbures non conventionnels, du divertissement pour adultes et des activités commer-

ciales liées au tabac. De plus, les sociétés coupables de violation du Pacte mondial des Nations Unies sont également exclues, car elles ne respectent pas un ensemble de valeurs fondamentales en matière de droits humains, de normes du travail, d'environnement ou de lutte contre la corruption. Les seuils sont définis dans la politique d'exclusion de la BCV¹. Ces exclusions sont appliquées selon les critères et la recherche fournis par les prestataires de données extrafinancières de la Banque.

Pour les portefeuilles gérés par le biais d'investissements indirects (fonds de tiers, indiciel), les mesures d'exclusion suivent des principes comparables, mais l'implémentation pourra être différente, en fonction des indicateurs disponibles, dans une démarche d'amélioration continue.

En plus des approches ISR déjà en vigueur, la BCV a formalisé, en 2023, pour les fonds en actions suisses et certains fonds obligataires, l'intégration de critères ESG dans sa gestion par les approches de *best-in-class* et de filtrage positif (définies dans l'encart à la page 59).

En matière de responsabilité actionnariale, la BCV applique une politique de vote¹ basée sur des principes de bonnes pratiques ESG pour les actions détenues dans les fonds qu'elle gère. Elle a mis en place un processus de vote systématique et a recours aux recommandations d'Ethos Services pour prendre ses décisions. Une synthèse des positions de vote est éga-

lement présentée dans un rapport annuel¹. Depuis 2023, ce processus s'applique également aux actions étrangères. Il est formalisé dans une politique dédiée¹.

En 2023, la BCV a voté sur un total de 11 539 résolutions lors des 637 assemblées générales de sociétés dont elle a acquis des actions par le biais de ses fonds de placement. Lors de cet exercice, la Banque a voté contre l'avis du Conseil d'administration sur environ 30% des résolutions.

En ce qui concerne le dialogue actionnarial, la BCV a rejoint en 2023 l'initiative collaborative Climate Action 100+ et participe au dialogue aux côtés d'investisseurs qui s'engagent pour que les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.



Depuis 2021, la Banque collecte les souhaits de sa clientèle privée en matière d'intégration de critères ESG. Afin de répondre correctement aux attentes de sa clientèle, en rapport avec les caractéristiques ESG énoncées au niveau de la description de ses produits de placement, des contrôles d'alignement des portefeuilles en matière de critères ESG sont effectués en com-

¹ Les politiques et rapports relatifs à l'ISR sont téléchargeables sur www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/durabilite/isr.html.

plément des critères financiers traditionnels. Une analyse et un rapport du portefeuille garantissent à la clientèle une transparence sur l'intégration des critères ESG. Ce processus sera étendu à la clientèle institutionnelle en 2024. De plus, afin d'assurer une implémentation en conformité avec la politique ISR au travers des différents métiers de la BCV, la dimension ESG est intégrée au système de contrôle interne de la Banque. Ce processus de contrôle interne, incluant, par exemple, le suivi des limites ESG des produits d'investissement, a été déployé en 2023 et sera renforcé dans les prochaines années, notamment avec la dimension climatique.

Collaboration avec Ethos

En 2020, la BCV a signé un partenariat avec la Fondation Ethos: six fonds sont gérés par l'Asset Management de la BCV et conseillés par Ethos. Ethos Services SA, la branche opérationnelle de la Fondation, est chargée de l'analyse extrafinancière, de l'exercice des droits de vote et du dialogue avec les sociétés composant ces fonds d'investissement. L'Asset Management de la BCV apporte, de son côté, ses compétences dans les domaines de l'analyse financière et de la gestion de portefeuilles.

Les fonds Ethos sont intégrés à l'offre de produits de la BCV et la Banque les utilise dans les mandats et les portefeuilles qu'elle gère pour sa clientèle, s'engageant ainsi activement dans leur développement. Par exemple, le fonds Ethos – Equities CH Indexed Corporate Governance a su convaincre la clientèle avec des actifs sous gestion qui ont

augmenté d'environ CHF 100 millions par rapport à 2022, pour un total de CHF 298 millions à fin 2023. Ces fonds excluent les titres liés à des controverses graves et à certains secteurs spécifiques¹. Ils appliquent également une approche dite *best-in-class* avec la prise en compte des notations ESG et Carbon² d'Ethos, ce qui implique, pour le fonds Ethos Equities Sustainable World ex CH, par exemple, une réduction de l'univers d'investissement de plus de 40% par rapport à l'indice de référence.

L'intégration des critères extrafinanciers d'Ethos permet, entre autres, de diminuer l'intensité carbone³ des fonds. Cela représente une réduction d'environ 70% pour les fonds Ethos Swiss Sustainable Equities et Ethos Equities Sustainable World ex CH par rapport à l'indice de référence, selon la méthode de calcul Weighted Average Carbon Intensity (WACI).

Les fonds en actions bénéficient également d'une politique de vote active et de l'engagement effectué par Ethos tout au long de l'année. Le thème du changement climatique est resté un axe prioritaire de dialogue (stratégie en matière de changement climatique, transparence et publication des émissions de l'équivalent CO₂ [CO₂e], gestion des risques liés au changement climatique). En particulier, en 2023, Ethos a continué d'inciter les entreprises suisses et étrangères à se fixer des objectifs de réduction compatibles avec l'Accord de Paris et validés par la science. En Suisse, le nombre

de sociétés cotées avec des objectifs climatiques approuvés par la Science-Based Targets initiative est passé de 9 en 2020 à 22 en 2023. La politique de vote et le dialogue menés par Ethos incluent également une dimension liée au respect des droits humains, notamment pour inciter les entreprises à respecter ces droits tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

Ethos a publié en juin 2022 sa propre stratégie climatique afin de contribuer à l'objectif planétaire de neutralité carbone d'ici à 2050. Ce plan d'action se décline dans l'ensemble des fonds de placement Ethos en actions, dont ceux gérés par la BCV, avec des objectifs de réduction de l'intensité carbone et d'alignement, compatibles avec un réchauffement limité à 1,5° Celsius. Une reconnaissance du travail accompli par Ethos et la BCV pour proposer des produits d'investissement responsables est l'obtention, pour l'année 2023, de la notation maximale de trois étoiles du label FNG⁴, comme en 2022, pour les fonds Ethos II – Ethos Swiss Sustainable Equities et Ethos – Equities Sustainable World ex CH, tous deux gérés par la BCV.

Les volumes associés à ces produits et, plus largement, à la démarche d'intégration de critères ESG de la BCV sont reportés au niveau de l'indicateur G4-FS11 (voir tableau en page 66).

Collaboration avec l'UNIL

En 2019, la BCV a conclu avec l'Université de Lausanne (UNIL) un partenariat de deux ans visant à financer

¹ Ethos, *Critères d'exclusion*, septembre 2021.

² Les notations Carbon d'Ethos sont uniquement prises en compte dans les fonds en actions.

³ Tonnes de CO₂-e par million de francs suisses de chiffre d'affaires. L'intensité carbone comprend les scopes 1 et 2 tels que définis par le GHG Protocol.

⁴ Le label indépendant FNG Siegel a été fondé par l'association du Forum Nachhaltige Geldanlagen, spécialisée dans la promotion de l'ISR en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Ce label certifie que les fonds répondent à des normes de qualité pour les investissements responsables et qu'ils sont vérifiés par un audit indépendant de l'Université de Hambourg.

un programme de recherche dans le cadre des investissements tenant compte des critères ESG. Celui-ci a par la suite été renouvelé à deux reprises pour des périodes de deux années supplémentaires jusqu'en 2025. Dans ce contexte, les chercheurs et chercheuses du Center for Risk Management (CRML) de la Faculté des HEC de l'UNIL ont publié, au printemps 2023, la deuxième édition de leur étude sur l'intégration des critères ESG à la gestion des placements immobiliers suisses. Celle-ci a fait ressortir la dynamique positive qui se met progressivement en œuvre sur les questions de durabilité dans le secteur. Fin 2023, la même équipe de chercheuses et chercheurs a mis à la disposition du public un nouveau système de scores ESG des fonds immobiliers, appelés PRESS scores¹. Ceux-ci se basent sur des données entièrement publiques, permettant ainsi d'évaluer de manière indépendante et uniforme les efforts de durabilité et de transparence des fonds immobiliers suisses. L'ensemble de ces démarches contribue à promouvoir la mise en place systématique d'indicateurs permettant de suivre l'amélioration du profil de durabilité d'un secteur central pour accélérer la transition énergétique. L'immobilier étant un des secteurs clés dans les portefeuilles institutionnels, cette étude vise à compléter l'évaluation ESG des portefeuilles afin d'y inclure toutes les classes d'actifs.

En parallèle, le programme de recherche permet également d'approfondir les thématiques de l'invest-

tissement responsable dans les autres classes d'actifs, notamment les actions et les obligations. Sur ce dernier point, les recherches se concentrent sur la question de la neutralité carbone des portefeuilles.

Principes pour l'investissement responsable

Comme indiqué en page 58, la BCV est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI).

Les PRI comptent plus de 5 000 signataires divers, dans près de 100 pays, avec des structures réglementaires et de marché ainsi que des cultures différentes. En 2022 et 2023, 755 nouveaux signataires y ont adhéré. Le total d'actifs sous gestion soumis est estimé à USD 141 780 milliards.

L'accès à ce réseau d'informations et de connaissances permet de renforcer l'approche de la Banque en matière d'ISR. Le rapport de transparence² 2023 de la BCV présente les ambitions de la Banque en matière d'investissement socialement responsable ainsi qu'une vue complète de la structure de gouvernance de l'ISR à la BCV, de son approche et des mesures concrètes (notamment ses pratiques de vote et l'intégration de critères ESG dans la gestion) qu'elle met en œuvre au sein de son offre de placements.



100%
des fonds stratégiques
de droit suisse intègrent
des critères ESG

Mesures pour la gestion privée

La BCV intègre les préférences ESG et les risques ESG dans toute sa gestion déléguée et conseillée pour la clientèle privée et des mesures particulières sont prises.

En effet, les solutions d'investissement pour la clientèle des particuliers sont gérées en architecture ouverte, ce qui garantit l'accès à une vaste offre de produits de la BCV et de tiers intégrant des approches ISR ainsi qu'à des produits thématiques favorisant les investissements dans des solutions aux enjeux environnementaux et sociaux. Comme l'illustre le schéma ci-après, les critères ESG font partie intégrante du processus de sélection des produits. En effet, dès 2019, le processus d'investissement a été adapté pour évaluer systématiquement les approches ISR appliquées dans la gestion des produits d'investissement. Pour ce faire, la Banque a préparé un questionnaire à destination des promotrices et des promoteurs, afin de permettre la classification des produits en fonction de leur niveau d'intégration des critères ESG. Ces données qualitatives, récoltées auprès des sociétés de gestion et de gérants et gérantes de fonds, sont confirmées par des contrôles quantitatifs basés sur des données ESG de fournisseurs de données. C'est à par-

¹ PRESS scores (crml.ch/pressscores), consulté le 19.02.2024.

² Le rapport public est disponible à l'adresse suivante: ctp.unpri.org/dataportalv2/transparency.

tir de cet univers de produits que les gestionnaires composent les mandats de gestion discrétionnaire et les fonds d'allocation d'actifs (FAA), qui comprennent des fonds stratégiques ou des fonds Pension. Cet univers d'investissement est également la référence pour la construction des portefeuilles de la clientèle au bénéfice d'un mandat de conseil.

Ce processus de sélection de produits permet de présenter une palette étendue à la clientèle privée. L'objectif est d'assurer une transpa-

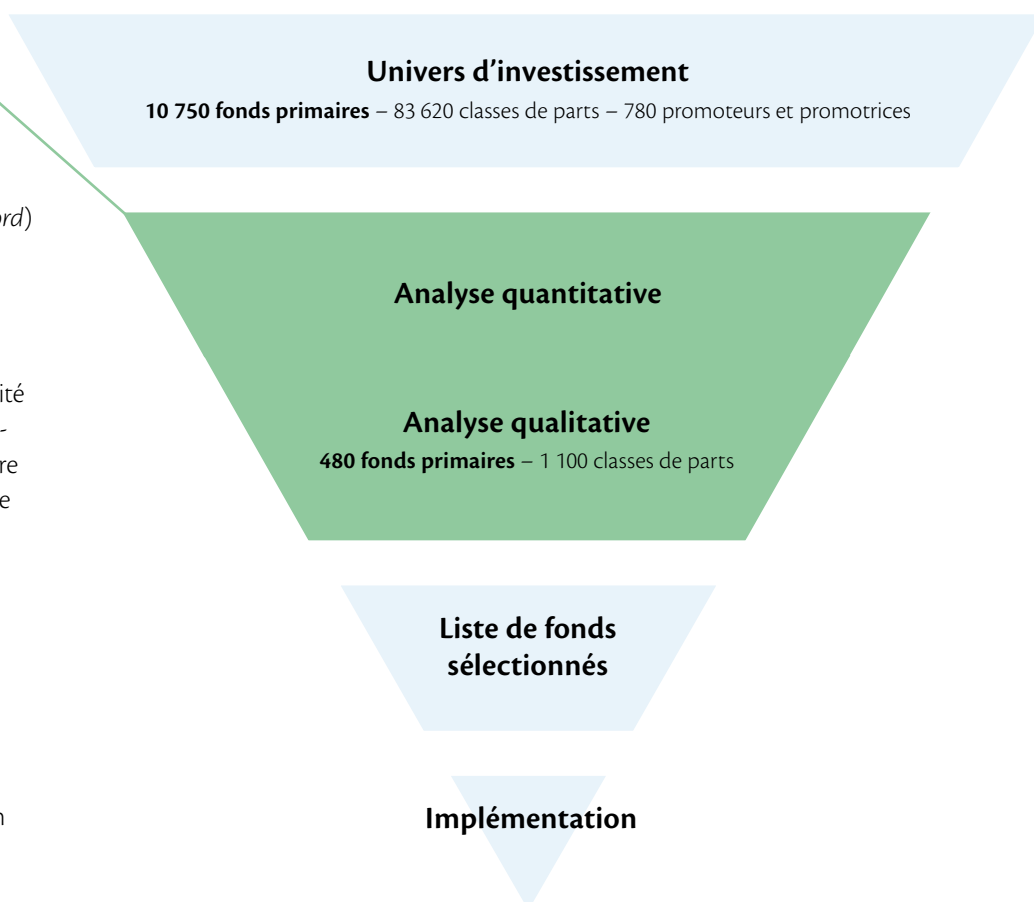
rence des fonds sélectionnés et de donner la priorité aux fonds qui, sur la base de résultats d'analyses financières similaires, intègrent le mieux les critères de durabilité. En effet, depuis 2021, tous les fonds stratégiques pour la clientèle privée intègrent des critères ESG.

Les produits qui composent la gamme ESG Ambition visent à proposer à l'ensemble de la clientèle de la BCV des solutions d'investissements thématiques tournées vers le développement durable.

Les fonds stratégiques de cette gamme permettent à la clientèle privée d'investir dans des véhicules de placement qui adoptent une ou plusieurs approches ISR et au moins 25% de ces placements sont thématiques. Ces poches thématiques contiennent des investissements, en actions ou en obligations, dans des sociétés proposant des solutions aux enjeux de développement durable, tels que des green bonds ou des social bonds. Les fonds stratégiques de la gamme ESG Ambition sont proposés avec la même tarification que le produit équivalent de la gamme ESG.

Critères

- masse sous gestion du fonds
- historique (*track-record*)
- rendement ajusté au risque
- évaluation de la qualité et de la solidité financière et extrafinancière (ESG) de la société de gestion
- transparence de la société de gestion, méthode et rigueur de gestion
- processus d'investissement, y compris en matière d'intégration des risques ESG



Pour continuer à répondre tant aux préoccupations environnementales et sociales qu'aux objectifs financiers de la clientèle, cette gamme a été complétée par le fonds BCV Stratégie Revenu ESG Ambition, lancé en juin 2023.

La gamme ESG Ambition répond aux attentes de la clientèle ayant une sensibilité plus marquée aux défis environnementaux et sociaux. La BCV propose notamment le certificat Climate ESG Ambition qui investit dans des actions de sociétés actives dans la mobilité et les solutions de stockage électrique, le *smart grid* (gestion intelligente du réseau électrique) et l'efficacité énergétique (bâtiment, industrie, IT). Ce produit est en cours de transformation en un fonds de placement, avec l'enregistrement auprès du régulateur luxembourgeois.

Les actifs sous gestion de la gamme ESG Ambition ont augmenté de près de 10% en 2023, passant de CHF 258 millions en 2022 à CHF 280 millions en 2023 (voir tableau ci-dessous).

En ligne avec les Directives de l'Association suisse des banquiers (ASB)¹, la BCV intègre depuis 2021 les attentes de sa clientèle quant aux placements ESG dans l'ensemble de son processus de conseil à la clientèle privée. En effet, en complément des dimensions traditionnelles, les attentes de la clientèle en matière d'intégration de critères ESG sont intégrées lors de l'établissement du profil (voir notamment sur ce même sujet le chapitre «Pratiques de vente responsables», pages 45 et 46). Dans la gestion conseillée, l'offre de service peut être personnalisée en fonction des attentes spécifiques

exprimées, comme l'exclusion de certaines activités ou la préférence de certaines thématiques de développement durable.



CHF **280 millions**
dans la gamme
ESG Ambition à fin 2023

« Les actifs sous gestion de la gamme ESG Ambition ont augmenté de près de 10%. »

¹ SwissBanking, Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune, juin 2022.

G4-F511
Volumes des produits de la gamme ESG Ambition de la BCV (en milliers de CHF)

Chiffres au 31 décembre	2020	2021	2022	2023
Fonds stratégiques	67 780	184 718	173 301	183 848
Mandats	n/a	20 207	44 637	57 477
Certificats	32 849	49 709	39 807	39 365
Total	100 629	254 634	257 745	280 690

Fin 2023, la BCV a identifié les préférences ESG de 75% de sa clientèle privée, sur la base de questionnaires remplis lors des entretiens de conseil. Près de la moitié des personnes expriment des attentes en matière d'intégration de critères ESG dans leurs placements. Parmi elles, un petit pourcentage se dit très intéressé et cherche des investissements visant à générer un changement positif dans l'économie et la société.

Les contrôles d'alignement des portefeuilles intègrent désormais, en complément des critères financiers traditionnels, des critères ESG pour suivre les approches déployées dans le portefeuille en matière d'ISR, notamment, les éventuelles thématiques durables à privilégier ou les activités à exclure. Une analyse et un *reporting* du portefeuille assurent à la clientèle une transparence sur l'intégration de ses attentes dans le domaine de l'ISR.

De plus, les produits d'investissement qui peuvent lui être distribués sont répertoriés selon leur niveau d'intégration de critères ESG, permettant notamment de distinguer les produits des gammes ESG et ESG Ambition. Des fiches descriptives

des produits et des brochures d'information sur l'approche d'intégration des critères ESG à la BCV sont à la disposition des conseillères et des conseillers ainsi que de la clientèle, dans une démarche de communication simple et factuelle.

Lors du conseil en placement, les conseillères et les conseillers sont à même de présenter différentes solutions d'investissement et d'orienter la clientèle en tenant compte de ses préférences en matière d'ISR. En effet, ils poursuivent un programme de formation continue sur l'intégration des critères ESG dans les placements. En 2022, tous les conseillers et toutes les conseillères ont suivi une formation



100%

des conseillères et conseillers
formés à l'investissement
socialement responsable

sur les bases de l'ISR, le contexte réglementaire et la prévention des risques d'écoblanchiment. En 2023, ces acquis ont été consolidés avec la diffusion de différents documents de supports pour les entretiens avec la clientèle.

Perspectives 2024

Avec la consolidation de ses équipes dédiées à l'investissement socialement responsable (ISR), la BCV continue de développer son approche, avec notamment les initiatives suivantes:

- évaluation et publication de l'empreinte carbone des portefeuilles;
- développement d'une stratégie climatique pour la gestion d'actifs, qui tient compte des engagements pris par la Suisse en matière de climat;
- diffusion de *reportings* ESG pour les produits BCV et la clientèle institutionnelle, incluant notamment des données climatiques (par exemple Swiss Climate Scores), afin de mesurer et reporter les caractéristiques extrafinancières des produits, des portefeuilles et du gestionnaire d'actifs selon les mesures les plus pertinentes disponibles sur le marché.

Ce reporting est à même de renforcer la transparence quant à l'intégration de l'ISR dans les gammes de produits et services;

- développement et formalisation de l'actionnariat actif (aussi appelé *stewardship*), avec la mise en place d'une politique de dialogue actionnarial sur les dimensions ESG incluant un engagement direct, indirect ou via des initiatives sectorielles sur certaines thématiques;
- collecte des préférences ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune pour la clientèle institutionnelle et professionnelle;
- développement de la gamme par l'intégration de dimensions environnementales supplémentaires,

avec notamment des produits thématiques;

- mise en œuvre d'un cadre de travail pour la classification ESG pour les produits structurés émis par la BCV.

Chiffres et commentaires

En 2023, 48% de l'ensemble des actifs sous gestion discrétionnaire privée et institutionnelle de la BCV intègrent des critères ESG. Ce chiffre est décomposé dans le tableau ci-dessous. La méthodologie de classification des actifs ESG appliquée dans ce rapport rétroactivement pour l'année 2022 ainsi que pour l'année 2023 est décrite au chapitre «Principes et standards de publications» en page 119. Cette évolution méthodologique s'inscrit dans le contexte d'autoréglementation en Suisse¹.

« 48% des actifs intègrent des critères ESG. »

Selon la méthodologie utilisée pour le rapport 2022², la part des produits intégrant au moins une approche ISR est globalement stable en 2023, soit d'environ 81%.

Sur le périmètre des fonds stratégiques pour la clientèle privée, 100% des produits intègrent des critères ESG depuis 2021.

Les fonds stratégiques et les mandats de gestion discrétionnaire privés présentés dans le tableau ci-après suivent les critères de sélection des produits présentés dans la section «Mesures pour la gestion privée» aux pages 62 et suivantes.

G4-FS11

Volume d'actifs totaux et part ESG dans la gestion discrétionnaire de la BCV³

Chiffres au 31 décembre					
		2022		2023	
		Actifs totaux (en millions de CHF)	Part des produits ESG	Actifs totaux (en millions de CHF)	Part des produits ESG
Fonds	Fonds stratégiques	2 373	100%	2 392	100%
	Fonds Pension	1 207	0%	1 285	1,5%
	Fonds ciblés	8 240	51%	8 899	67%
Mandats	Mandats discrétionnaires institutionnels	11 607	14%	12 871	18%
	Mandats discrétionnaires privés	2 626	n/d*	2 947	92%

* Le chiffre 2022 n'a pas pu être recalculé selon la nouvelle méthodologie (donnée non disponible).

¹ Asset Management Association, *Autorégulation Sustainable Finance*, consulté le 7 février 2024.

² En 2022, la part des produits intégrant au moins une approche ISR était publiée et un second tableau présentait la transparence sur le détail des approches ISR appliquées.

³ Gestion discrétionnaire, soit hors mandats de conseil et gestion libre. Les certificats présentés dans le tableau de la page 64 ne sont pas inclus.

Or physique

En ligne avec les exigences de l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr), les banques du Groupe BCV intègrent à leur approvisionnement en or physique les enjeux environnementaux et sociaux, notamment les droits humains et les conditions de travail des personnes qui travaillent dans les mines.

Pour son approvisionnement en or physique, les banques du Groupe font exclusivement appel à des fournisseurs domiciliés en Suisse et ayant adhéré au programme «Responsible sourcing» du standard LBMA (London Bullion Market Association) qui définit des règles en matière d'approvisionnement responsable. En ligne avec le guide de l'OCDE¹ en matière de *due diligence*, ce programme exige des fournisseurs qu'ils démontrent leurs efforts pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les violations des droits humains ainsi que pour respecter l'environnement.

Depuis 2022, l'offre en or physique disponible aux guichets de la BCV et son fonds BCV Physical Gold ESG sont constitués d'or labellisé et d'or traçable. La traçabilité permet également de maîtriser la provenance de l'or pour éviter les zones de conflit.

Pour son fonds d'investissement basé sur de l'or physique ESG, le fonds BCV Physical Gold ESG, la BCV s'assure de la transparence de l'origine de l'or grâce à un choix consciencieux des

partenaires de la chaîne d'approvisionnement, sur la base de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Le compartiment BCV Physical Gold ESG met ainsi en œuvre sa stratégie par l'acquisition d'or physique industriel traçable («or traçable BCV») et d'or physique artisanal labellisé («or PX Impact»).

En ce qui concerne l'offre en or physique disponible aux guichets de la BCV, les plaquettes d'or de 1, 5, 10 et 20 grammes sont labellisées «Fairtrade». Ce label a été choisi pour sa qualité et sa notoriété.

Pour les plaquettes et lingots de 50, 100, 250 et 500 grammes ainsi que de 1 kilogramme, la BCV propose de l'«or traçable BCV», provenant de

grandes exploitations minières sélectionnées selon le processus mis en place dans la gestion du fonds BCV Physical Gold ESG.

Le métal précieux en provenance de ces filières est affiné localement par des sociétés domiciliées en Suisse, dans des lignes de production séparées, afin de garantir une transparence totale de la chaîne de valeur, de la mine jusqu'à la clientèle.



Or traçable BCV

Cet or provient d'un panel de sociétés minières sélectionnées par la BCV sur la base des critères d'exclusion et de notation ESG d'Ethos. Si la société n'est pas couverte par Ethos, elle est évaluée sur la base de données MSCI.

Or PX Impact

Ce label a été créé par PX PRECINOX, affineur chaud-fonrier. Des critères stricts pour chaque étape de la chaîne d'approvisionnement en or sont appliqués et un programme de financement de projets et de soutien aux communautés minières artisanales a été mis en place.

Or Fairtrade

Ce label a été créé par la Fondation Max Havelaar (Suisse). Il garantit une exploitation et une commercialisation équitables de l'or issu de mines artisanales à petite échelle ainsi que sa traçabilité physique tout au long des étapes de production.

¹ OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas, avril 2016.

Positionnement et démarches de Piguet Galland

L'approche d'investissement socialement responsable de la banque Piguet Galland repose sur les principes de transparence, de mesurabilité et de matérialité. En plus de sa politique d'exclusion¹ applicable à toutes les solutions d'investissement qu'elle conseille à sa clientèle, Piguet Galland se distingue par sa gamme d'investissements dans des thématiques durables. En outre, le certificat Helv-Ethic, qui est focalisé sur la dimension de gouvernance en Suisse et qui a été lancé en 2017, a remporté le prix du meilleur produit structuré en matière d'ESG par les Swiss Derivative Awards 2023².

En matière de responsabilité actionnariale, Piguet Galland exerce systématiquement ses droits de vote sur la base de bonnes pratiques ESG pour les actions suisses détenues dans les fonds qu'elle gère. Elle utilise les recommandations de vote d'Ethos Services pour prendre ses décisions. En 2023, Piguet Galland a voté lors de 39 assemblées générales (38 en 2022).

Afin de mieux intégrer les dimensions de la durabilité dans la gestion et les décisions d'investissement, l'intégralité de l'équipe chargée des investissements (15 personnes) a suivi, en 2023, les modules de formations sur les investissements responsables proposés par l'académie de PRI (Principes pour l'investissement responsable). Cette mesure est en ligne avec l'importance que Piguet Galland accorde au développement des compétences des collaborateurs et des collaboratrices sur les enjeux de la durabilité.

Finalement, dans le cadre de sa participation au programme STI (Swiss Triple Impact)³, Piguet Galland s'est engagée à publier, à partir de 2025, un **reporting** établi selon une méthodologie transparente, afin de sensibiliser et d'informer sa clientèle sur le rôle de la finance dans le développement durable. Elle s'est également engagée à appliquer des critères ESG dans la sélection d'instruments financiers détenus dans l'ensemble de ses solutions d'investissement.



SWISS
triple impact
DIRECTORY LEADER

¹ www.piguetgalland.ch/academy/investissement-responsable-lapproche-dexclusion

² www.swiss-derivative-awards.ch/awards

³ <https://fr.swisstripleimpact.ch/companies/piguet-galland-%26-cie-sa>

G4-FS11

Certificats thématiques liés à la durabilité gérés par Piguet Galland (en milliers de CHF)

Chiffres au 31 décembre	2022	2023
Volumes des produits de la gamme d'investissements thématiques durables ⁴	57 754	55 119

⁴ La gamme d'investissements à thématiques durables comprend les certificats Helv-Ethic, Women Empowerment et Climate Action.

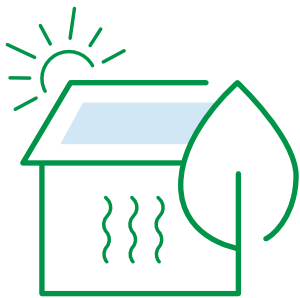
Positionnement et démarches du Fonds Immobilier Romand

GEP SA assure la direction et la gestion du Fonds Immobilier Romand (FIR). La stratégie du FIR en matière de durabilité repose sur une approche transparente et responsable, se basant sur des consommations mesurées des bâtiments. Ces données, disponibles pour l'ensemble du parc, permettent d'assurer un rapport environnemental fiable et concret. Dans le cadre de ses démarches en matière de durabilité, le FIR se focalise sur les enjeux environnementaux qui sont aujourd'hui parmi les principales responsabilités des détentrices et détenteurs d'actifs immobiliers, dans le but de contribuer

activement à l'objectif de zéro émission nette que la Suisse s'est fixé à l'horizon 2050.

Ainsi, le FIR déploie ses efforts de manière transparente et a pour objectif la réduction des émissions de CO₂ de son parc immobilier, conformément aux objectifs établis dans le secteur du bâtiment à l'article 4 de la loi sur le climat et l'innovation¹, à savoir une réduction de 82% à l'horizon 2040 et de 100% à l'horizon 2050. Dans cette optique, le FIR vise notamment l'abandon des énergies fossiles, à savoir la décarbonation complète des installations de production de chaleur. Ces dernières ne devraient alors plus générer d'émissions directes de CO₂ à l'horizon 2050 grâce au remplacement progressif des installations de chauffage au mazout et au gaz.

Afin de suivre le progrès du fonds vers ces objectifs, plusieurs indicateurs font



Objectif du FIR de décarbonation des systèmes de chauffage à l'horizon
2050

l'objet d'un suivi annuel. Le FIR reporte selon la norme de transparence de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) relative aux indices environnementaux pour les fonds².

Le mix énergétique du parc immobilier ainsi que les montants investis en lien avec les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont des indicateurs directement rattachés aux objectifs susmentionnés. Ils sont présentés ci-après.

¹ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2022/2403/fr>

² www.am-switzerland.ch/fr/regulation/autoregulation/fonds-immobiliers, consulté le 13 février 2024.

G4-FS8 Mix énergétique du FIR	30 juin 2021 ³	30 juin 2022 ³	30 juin 2023 ³	Horizon 2030 ⁴	Horizon 2050 ⁵
Énergies fossiles (mazout, gaz)	79%	79%	73%	54%	0%
Chauffage à distance, pompe à chaleur, pellets, électrique	21%	21%	27%	46%	100%

³ Valeurs effectives

⁴ Projections GEP SA

⁵ Objectif

Mix énergétique

Sur la base de données consolidées du portefeuille remises par le prestataire responsable de la surveillance énergétique des bâtiments du parc, les surfaces de référence énergétique (SRE) sont réparties en fonction de l'agent énergétique utilisé pour la production de chaleur. Les résultats obtenus sont regroupés en deux catégories, présentées dans le tableau de la page précédente. En 2023, 27% de la SRE totale étaient chauffés par le biais d'une énergie décarbonée.

Volume d'investissements répondant à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Pour atteindre son objectif de mix énergétique à l'horizon 2040 (100% des surfaces chauffées à partir de sources d'énergies décarbonées), une planification des investissements à effectuer a été réalisée et le FIR poursuit ses investissements dans l'efficacité énergétique et le renouvelable.

En 2023, CHF 8,4 millions ont servi à l'optimisation énergétique des bâtiments et les travaux connexes liés à l'amélioration du confort et la sécurité des occupantes et des occupants, ce qui correspond à 11% des revenus locatifs (CHF 3,6 millions en 2022, correspondant à 5% des revenus locatifs).



CHF **8,4 millions**
investis pour l'amélioration des
caractéristiques environnementales
et sociales du parc du FIR

Positionnement et démarches de la caisse de pensions du Groupe BCV

Les démarches de la caisse de pensions de la BCV (CP BCV) en matière d'investissement socialement responsable (ISR) relèvent de la responsabilité du Conseil de fondation, qui se compose de dix membres, dont cinq représentantes ou représentants de l'employeur et cinq représentantes ou représentants des employés, élus tous les quatre ans.

La CP BCV dispose d'une charte d'investissement responsable formalisant son positionnement en matière d'ISR. Dans cette charte, la CP BCV indique notamment qu'elle veut assumer sa responsabilité fidu-

ciaire et s'assurer de sa responsabilité citoyenne en favorisant le développement d'une société plus équitable et durable.

La gestion des placements mobiliers, hors Private Equity, de la CP BCV est assurée par l'Asset Management de la BCV. Le mandat de gestion BCV combine les approches d'exclusion, d'intégration ESG, de *best-in-class*, d'exercice des droits de vote pour les positions détenues en fonds de placements et de dialogue actionnarial. En outre, pour les actions détenues en direct, la CP BCV a mis en place une politique de vote qui s'appuie sur les recommandations de vote de la société ISS. De plus, la CP BCV vise l'exclusion, dans son portefeuille, des entreprises dont les revenus dépendent significativement de l'extraction de charbon ou de la production d'énergie à base de charbon.

L'implémentation des approches de l'ISR s'effectue de manière progressive au niveau du portefeuille de placements de la CP BCV. Enfin, la CP BCV évalue périodiquement son portefeuille sous l'angle de la durabilité et de la compatibilité climatique. Pour les placements en actions et obligations, la notation ESG du portefeuille agrégé est de AA selon MSCI. L'intégration de critères ESG permet, entre autres, de diminuer l'intensité carbone¹ du portefeuille. Cela représente une réduction d'environ 32% pour les actions et obligations d'entreprise par rapport à l'indice de référence, selon la méthode de calcul Weighted Average Carbon Intensity (WACI).

¹ Tonnes de CO₂e par million de francs suisses de chiffre d'affaires. L'intensité carbone comprend les scopes 1 et 2 tels que définis par le GHG Protocol.





Ferme Kursner, Gimel

Agriculteur, Serge Kursner est un partenaire du Parc naturel régional Jura vaudois depuis de nombreuses années. Son verger d'arbres fruitiers haute-tige offre le gîte et le couvert à de nombreux oiseaux et insectes. Les tomates Rose de Berne, les prunes Berudge ou les cerises Noire de Chavannes: d'anciennes variétés ont été plantées pour en assurer le rajeunissement et préserver le patrimoine fruitier de la région.

Crédits responsables





Approche de la BCV

Le cœur de la mission de la BCV est la contribution au développement de l'économie vaudoise en tenant compte des dimensions économique, sociale et environnementale qui composent la durabilité. Son activité de crédit est principalement axée sur le canton de Vaud (79% du volume de crédits) et la Banque dispose d'un large portefeuille de crédits aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités (Communes, EMS, écoles, etc.). À ce titre, elle participe indirectement à la création et au maintien de nombreux emplois, compétences et services adaptés aux besoins et aux attentes de la société vaudoise.

La gestion du risque de crédit est une compétence stratégique de la BCV. Dans le traitement des opérations de crédit, la Banque accorde ainsi une attention particulière aux meilleurs standards de bonne gouvernance.

En particulier:

- Elle instaure une séparation entre les entités du front, responsables du conseil, de la vente, de la sélection et de la pré-analyse des affaires, et les entités de gestion des crédits, chargées des autres phases du processus de crédit liées à l'analyse, à l'octroi, au montage et au suivi administratif des limites.
- L'activité de crédit est encadrée par une politique de crédit (document interne) validée par

le Conseil d'administration et des directives explicites, ainsi que par des processus et des outils de surveillance des risques de crédit.

- L'octroi et le renouvellement s'opèrent sur la base d'une analyse détaillée du risque de crédit.
- La BCV veille à la viabilité, à moyen et long terme, des engagements pris par sa clientèle. Elle applique donc des critères exigeants lors de l'octroi, notamment pour le calcul de la tenue des charges.
- En matière de cartes de crédit, les limites octroyées par la BCV sont fixées en fonction de la capacité financière de chaque cliente et de chaque client.
- La Banque n'octroie pas en direct de crédits à la consommation ou d'autres formes de crédits en blanc à titre privé.
- Les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue, tant au niveau du portefeuille des crédits qu'au niveau de chaque crédit individuel. Cette approche permet de surveiller l'adéquation du profil de risque de crédit par rapport aux objectifs stratégiques de la Banque et rend possible la détection anticipée des augmentations du risque.
- Les crédits compromis font l'objet d'une gestion différente, clairement définie, afin d'accompagner au mieux la débitrice ou le débi-

teur en difficulté et, ce faisant, de protéger les intérêts de la Banque, de ses épargnantes et épargnants, de ses créancières et créanciers et de ses actionnaires.

- La gestion des risques liés au climat dans le domaine des crédits s'inscrit pleinement dans les principes communs d'évaluation des risques de la Banque (de plus amples informations se trouvent à la page 81).
- La BCV oriente sa stratégie en cohérence avec les engagements pris par la Suisse et le Canton de Vaud en matière de lutte contre le réchauffement climatique.
- La Banque entend entretenir des relations d'affaires avec une clientèle qui a une bonne gouvernance d'entreprise, qui est transparente sur sa situation financière et qui adopte de bonnes pratiques sur les dimensions environnementale et sociale. En outre, elle prend en considération, dans le cadre de ses activités de crédits, le respect des droits humains internationalement reconnus¹ et la loi sur le travail² en vigueur en Suisse, qui constitue le fondement de la protection des travailleurs et des travailleuses.

¹ Charte internationale des droits de l'homme, 1966; Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998.

² Loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances, Code des obligations (CO).

Crédits hypothécaires

Conformément à sa mission cantonale¹, la BCV contribue largement au financement du parc immobilier vaudois, puisqu'elle y finance une hypothèque sur trois.

Des critères environnementaux (qualitatifs et quantitatifs) sont intégrés dans les processus d'octroi des crédits immobiliers.

La majorité des financements accordés par la Banque se situe dans le canton de Vaud, qui se caractérise par:

- un ensemble de lois portant sur l'aménagement du territoire et la construction, la protection du patrimoine culturel immobilier ainsi que sur l'énergie,
- des plan d'actions dans le domaine du climat² et de la biodiversité³,
- une procédure de permis de construire pour toute nouvelle construction ou transformation de bâtiments existants qui permet aux parties prenantes concernées de s'exprimer quant à la nature et aux conséquences (y compris sur les plans sociaux et environnementaux) du projet.

Ainsi, lors de tout nouveau financement, la BCV vérifie que le ou la propriétaire dispose d'un permis de construire et que, par conséquent, son projet répond entre autres aux exi-

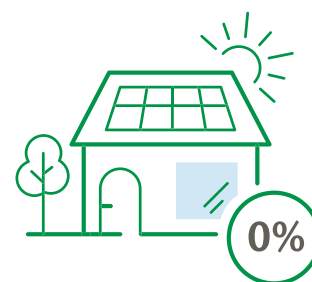
gences cantonales et communales en matière de climat et de protection de la nature.

Par ailleurs, la vétusté, le mode de chauffage et la présence de panneaux solaires sont pris en compte dans l'évaluation des objets immobiliers. La valorisation des bâtiments peu efficaces énergétiquement est ainsi affectée.

La BCV oriente sa stratégie en matière de crédits hypothécaires en cohérence avec les engagements pris par la Suisse et le Canton de Vaud en matière de lutte contre le réchauffement climatique. En particulier, afin d'encourager sa clientèle dans la rénovation ou le choix de biens immobiliers répondant aux standards énergétiques les plus exigeants, la Banque propose, depuis 2008, un Bonus Vert⁴ sur le taux d'intérêt hypothécaire. Depuis 2021, en ligne avec son objectif, la BCV a fait évoluer son offre, qui répond aux caractéristiques suivantes:

- Pour les nouvelles acquisitions, le bâtiment doit être classé A sur la graduation CECB⁵.
- Pour les rénovations, au moins 25% (au minimum CHF 20 000) du montant global doivent servir à la réalisation d'économies d'énergie éligibles à des subventions, comme le changement des installations de chauffage, des fenêtres, des portes ou velux, la rénovation de la toiture ou encore l'isolation thermique des combles.
- L'avantage octroyé réside dans la gratuité des intérêts durant les

12 premiers mois suivant l'octroi du prêt.



Taux pendant 1 an
pour les prêts liés à des
rénovations énergétiques

Tous les types d'immeubles sont éligibles, y compris les immeubles de rendement et les bâtiments commerciaux.

Afin d'inciter la clientèle à se lancer dans une démarche de rénovation énergétique, la BCV offre également la possibilité de réaliser un audit énergétique CECB Plus au travers d'un parcours facilité. Le CECB Plus est un CECB (certificat énergétique cantonal des bâtiments) complété par un rapport de conseil en vue d'une rénovation énergétique. Il présente une analyse de l'efficacité énergétique du bâtiment et des propositions concrètes pour l'améliorer, avec, pour chacune d'elles, une estimation des investissements nécessaires. Grâce au partenariat entre la BCV et Romande Energie, cette prestation est proposée à un tarif réduit (les subventions cantonales et communales disponibles étant à déduire en sus). Depuis 2021, 80 audits CECB Plus ont été effectués avec Romande Energie, dont 10 en 2023.

¹ Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV).

² <https://www.vd.ch/themes/environnement/climat/plans-climat-vaudois>, consulté le 13 février 2024.

³ <https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/plan-daction-biodiversite>, consulté le 13 février 2024.

⁴ www.bcv.ch/bonusvert

⁵ CECB – Certificat énergétique cantonal des bâtiments.

La Banque a une approche proactive à l'égard de sa clientèle. En effet, après deux années de diffusion de dépêches promotionnelles à large échelle auprès de sa clientèle, la BCV a procédé, en 2023, à une action plus ciblée en envoyant des dépêches et des lettres d'information à près de 7 000 propriétaires de biens immobiliers n'ayant pas été rénovés dans les 20 dernières années.



La Banque a aussi pris des mesures pour accompagner sa clientèle dans la réalisation de travaux d'efficacité éner-

gique. Par exemple, des outils accessibles depuis son site internet¹ permettent la simulation d'un changement de système de chauffage ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques. Dans les deux cas, ces outils estiment le coût des travaux, leurs impacts en matière d'économie d'énergie et de gains financiers, tout en évaluant la réduction des émissions de CO₂.

Enfin, lors des entretiens avec la clientèle, la thématique de l'efficacité énergétique est abordée par les conseillères et les conseillers dans le cadre du conseil en financement hypothécaire. Cette pratique s'applique dès lors que les biens immobiliers répondent à certains critères prédéfinis.

En 2023, la BCV a assuré la formation des conseillères et des conseillers à la clientèle ainsi que de ses analystes crédits sur l'intégration des enjeux de rénovation dans le conseil en financement hypothécaire. Dans ce cadre, les personnes ont été formées aux enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments et à la manière dont cet élément s'intègre désormais aux entretiens de conseil à la clientèle des particuliers lors du financement de villas individuelles en résidences principales et secondaires, à usage propre. Soucieuse de maintenir un très bon niveau de connaissances de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, la BCV leur offrira, en 2024, une formation spécifique dédiée à l'efficacité énergétique des bâtiments et son lien

G4-FS8
Volumes de prêts hypothécaires faisant l'objet de l'offre Bonus Vert (en millions de CHF)

	2021	2022	2023
Total	65,70	80,98	103,90

G4-FS8
Volume de prêts hypothécaires portant sur l'immobilier efficace sur le plan énergétique

	2021	2022	2023
Prêts hypothécaires portant sur des bâtiments dont l'efficacité énergétique est avérée (construits après 2014) ² (en millions de CHF)	2 810	3 362	3 840
Part des prêts hypothécaires portant sur des bâtiments dont l'efficacité énergétique est avérée (construits après 2014)	9,8%	11,3%	12,3%

¹ www.bcv.ch/renover
² Hypothèse conservatrice: volume réel potentiellement supérieur. En effet, des bâtiments antérieurs peuvent aussi répondre à des critères d'efficacité énergétique exigeants, mais ils ne sont pas comptabilisés ici.

étroit avec la préservation de la valeur à long terme des biens immobiliers. Cette approche s'inscrit pleinement dans la logique des directives de l'ASB, publiées en juin 2022, requérant notamment de thématiser les enjeux de rénovation dans le conseil hypothécaire¹ et de renforcer cette dimension dans la formation des conseillères et des conseillers à la clientèle.

Les tableaux de la page précédente présentent les crédits hypothécaires de la BCV selon l'efficacité énergétique des bâtiments financés. Le premier indique les volumes de crédits faisant l'objet de l'offre Bonus Vert et le second renseigne sur la part des biens financés qui répondent nécessairement, en regard des normes en vigueur dans le canton de Vaud, à des standards énergétiques élevés.

En 2024, la BCV poursuivra ses travaux relatifs à la mesure des émissions de CO₂ de son portefeuille hypothécaire et visera l'instauration d'un objectif de réduction des émissions de CO₂ pour les biens immobiliers financés. Un suivi régulier et des mesures d'incitation et d'accompagnement de la clientèle compléteront cette démarche qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie climatique de la Banque, en cours d'élaboration.

Dans sa volonté d'informer plus largement le grand public sur le potentiel des rénovations énergétiques, la BCV a publié en 2023 des articles de presse et des interventions d'expertes et d'experts sur ce thème (plus d'informations en page 29). Elle a également

intégré cette thématique à l'un de ses événements majeurs destinés aux professionnelles et professionnels de l'immobilier.

De plus, la Banque a partagé, sur les réseaux sociaux, des informations sur les avantages liés aux travaux de rénovations énergétiques qui peuvent être soutenus par l'offre Bonus Vert.

Crédits aux entreprises

Conformément à sa mission cantonale², la BCV finance toutes les branches de l'économie vaudoise. En conséquence, les crédits aux entreprises reflètent la structure économique du canton.

La répartition de ses crédits à la clientèle par zone géographique est la suivante:

- canton de Vaud: 79% (80% en 2022)
- Suisse, hors Vaud: 19% (17% en 2022)
- Union européenne et Amérique du Nord: 1% (identique à 2022)
- Autres: 2% (3% en 2022)

La BCV évite les opérations susceptibles d'être dommageables à sa réputation ou à son image. Elle fait preuve de vigilance vis-à-vis des risques et des impacts sociaux et environnementaux liés à ses financements. Son approche s'inspire des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme édictés par les Nations Unies, les normes de l'Organisation internatio-

nale du travail (conventions n^{os} 138 et 182, portant sur le travail des enfants) et les exigences du Secrétariat d'État à l'économie (ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants – ODiTr), ainsi que du cadre législatif vaudois.

Afin de tenir à jour son cadre réglementaire interne, la BCV procède régulièrement à la revue des domaines d'activité qu'elle n'entend pas financer, compte tenu de ses valeurs éthiques et déontologiques, des risques identifiés, ainsi que de sa stratégie RSE. Les exclusions formelles requièrent l'aval du Conseil d'administration de la Banque.

La durabilité est également appréciée au niveau des contreparties, sous l'angle de la viabilité du financement de par sa structure, son but et sa portée ainsi que de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'analyse des critères environnementaux et sociaux, notamment la question du respect des droits humains, est pleinement formalisée dans les processus de crédit. En outre, une section spécifique sous la forme d'un questionnaire, dont la profondeur est corrélée au type de contrepartie, au domaine d'activité et au but du crédit, est intégrée aux protocoles d'analyse de crédit. Ainsi, les informations nécessaires à la prise de décision sont mises à la disposition de la personne, respectivement du comité, à qui incombe la prise de décision en matière de crédit.

¹ SwissBanking, *Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments*, juin 2022.

² Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV).



Dans le but de contribuer activement à la transition énergétique de l'économie vaudoise, la Banque a mis en place une offre dédiée à l'accompagnement des entreprises dans des mesures de réduction de leur empreinte carbone. »



En 2022, la BCV a enrichi son offre de cours internes avec un module de formation traitant des aspects qualitatifs de l'analyse de crédit, en lien avec les enjeux environnementaux et sociaux. Ce module fait partie intégrante de la filière de formation sur les crédits et fait l'objet de mises à jour régulières.

Environnement

La Banque applique un ensemble d'exclusions sectorielles. En particulier, elle ne finance pas de projets:

- de centrales nucléaires,
- de pêche non durable ou d'économie forestière non durable,
- de centrales thermiques au charbon ou de mines de charbon,
- d'extraction de pétrole et de gaz.

Dans le but de contribuer activement à la transition énergétique, la Banque a mis en place une offre dédiée au financement (rabais de taux) et à l'accompagnement des entreprises dans des mesures de réduction de leur consommation énergétique et de leur empreinte carbone. Dans ce cadre, un partenariat a été conclu avec PEIK, la solution d'audit énergétique créée par SuisseEnergie, le programme de la Confédération pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'objectif est d'accompagner les PME dans leurs démarches vers une transition énergétique. L'audit PEIK est un diagnostic qui met en évidence les potentiels d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les entreprises, en leur fournissant une liste d'actions

concrètes et applicables pour diminuer leur consommation d'énergie.

Afin de compléter cet accompagnement, la BCV propose un crédit d'investissement Bonus Vert avec la gratuité des intérêts sur une période de six mois, sous conditions.

Dans l'optique de promouvoir cette offre, l'ensemble du personnel des entités responsables de la clientèle des entreprises a été formé, en collaboration avec les représentants et les représentantes du programme PEIK.

Social

La grande majorité des entreprises clientes de la BCV ont leur siège social en Suisse et sont soumises aux règles strictes relatives au droit du travail suisse, notamment la loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances, le Code des obligations (CO) et la loi sur l'égalité (Leg), qui intègrent notamment les principes suivants:

- conditions de travail respectueuses de la santé physique et mentale des travailleuses et des travailleurs
- égalité de traitement entre les sexes et promotion des femmes à des postes à responsabilité
- respect de la non-discrimination
- respect du temps de repos et de la durée maximale de travail per-

mettant l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle

- respect des droits sociaux des travailleuses et des travailleurs

De plus, la Banque applique un ensemble d'exclusions. En particulier, elle ne finance pas:

- la fabrication ou la commercialisation d'armes ou de munitions de guerre controversées,
- la pornographie,
- les sociétés qui violent les droits humains internationalement reconnus¹,
- les sociétés qui violent la loi sur le travail en vigueur en Suisse,
- les jeux d'argent à l'étranger ou sans autorisation en Suisse.

Gouvernance

L'examen de la gouvernance des contreparties est à la base de toute analyse de crédit au sein de la Banque et elle est cadrée par les principes généraux de la politique de crédit et des directives idoines pour chaque segment de clientèle. En outre, la Banque ne finance pas les entités coupables de corruption active ou passive.

¹ Charte internationale des droits de l'homme, 1966. Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998.

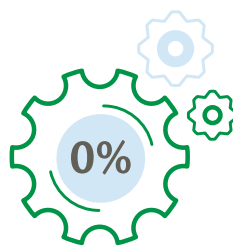
Trade Finance

L'Arc lémanique étant un centre mondial du négoce de matières premières, un grand nombre de sociétés de négoce y sont implantées. Dans ce métier, la BCV se concentre sur certains marchés et ses activités se caractérisent par l'analyse et le suivi des transactions des marchandises traitées.

La BCV dispose d'une politique qui tient compte des enjeux environnementaux et sociaux. Celle-ci s'inspire des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme édictés par les Nations Unies¹, les normes de l'Organisation internationale du travail (conventions n^{os} 138 et 182, portant sur le travail des enfants) et les exigences du Secrétariat d'État à l'économie (ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants – ODiTr).

La Banque a pour politique de financer les clientes et les clients sur des matières dont elle maîtrise tant les spécificités et le contexte que les principaux intervenants. Les matières autorisées font l'objet d'un cadrage qui tient compte de leurs impacts sous les angles environnemental et social. Ce cadrage est validé annuellement par le Comité de crédit de la Direction générale et communiqué à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs exerçant dans ce domaine.

Le processus actuel pour l'analyse des enjeux environnementaux et sociaux vise à identifier, évaluer et gérer les risques y relatifs. Cette approche



Taux pendant 6 mois pour les crédits d'équipements aux entreprises à but d'efficacité énergétique

s'applique aux quatre dimensions qui caractérisent l'activité (clientèle, matière, pays, stade transactionnel) et permet d'avoir une évaluation approfondie de la cliente ou du client et de l'opération dans son ensemble. L'application de ce processus repose sur la vigilance des conseillères et des conseillers à la clientèle ainsi que des analystes de crédits. Ils reportent leurs évaluations des risques sociaux, environnementaux et de gouvernance au niveau du protocole de crédit sur la base des connaissances et des informations disponibles. La décision d'octroi est prise par l'instance compétente. Les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue et les protocoles de crédit sont revus au minimum annuellement.

Parmi ses mesures concrètes de réduction des risques environnementaux, la BCV exige que les conditions suivantes soient remplies dans le transport maritime des produits dérivés du pétrole: les bateaux doivent être équipés d'une double coque, ne doivent pas avoir plus de 20 ans, leur entretien est assuré et ils sont au bénéfice d'une couverture d'assurance Responsabilité civile (RC) si c'est le client ou la cliente qui les possède ou les affrète. Ces éléments sont formalisés dans la politique de crédit de la Banque.

Enfin, dans le cadre de son activité de Trade Finance, la BCV ne finance pas de pétrole brut, de résidus pétroliers ou de gaz de schiste.

Réduction des expositions au charbon plus rapide que le scénario compatible avec l'Accord de Paris

Depuis 2020, la BCV a pour objectif de réduire son activité transactionnelle liée au charbon à un rythme légèrement supérieur aux exigences de réduction de la proportion du charbon dans le mix énergétique mondial selon un scénario compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris. Elle se base, dans ce cadre, sur les publications de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)².

Pour cette matière, la BCV se concentre sur les transactions destinées à l'approvisionnement des pays en développement. Pour ces pays, le charbon, en tant que source d'énergie bon marché, représente souvent une part importante de leur mix énergétique, dont le remplacement est structurellement difficile à court terme.

Cette ambition se traduit comme suit:

- en 2020 et 2021, par un objectif de baisse de 4,5% par an;
- depuis 2022, par un objectif de baisse linéaire de 6,5% par an par rapport au tonnage de 2021 (quantité de référence de cet objectif), intégrant le charbon vapeur et le charbon métallurgique.

¹ Nations Unies, *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme: mise en œuvre du cadre de référence «protéger, respecter et réparer» des Nations Unies*, New York et Genève, 2011.

² AIE, *Net Zero Roadmap: A Global Pathway to Keep the 1.5 °C Goal in Reach*, 2023 update, septembre 2023.

La réduction drastique des volumes de charbon traités en 2022 et 2023 est liée à la guerre en Ukraine et au positionnement pris par la Banque dans ce contexte.

Politique applicable aux matières premières

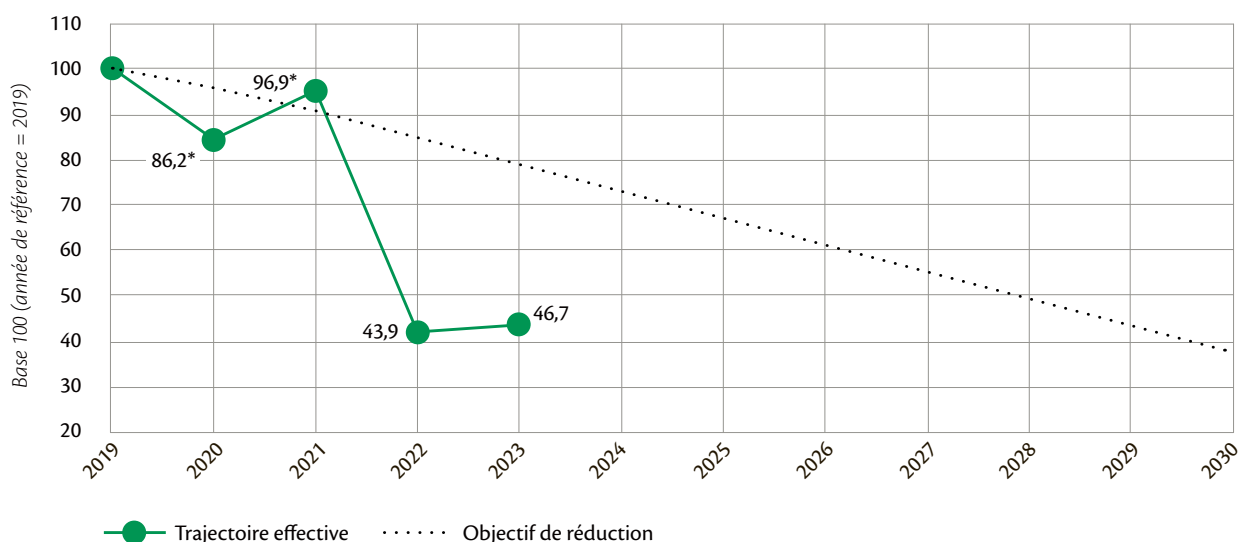
Depuis 2020, la BCV revoit annuellement les matières qu'elle traite sous l'angle de leurs risques et impacts sociaux et environnementaux, actuels ou potentiels.

Les critères de cadrage de ces matières sont revus annuellement à la lumière des meilleures pratiques de marché.

Ainsi, certaines matières jugées sensibles sous l'angle de leurs risques ou impacts environnementaux ou sociaux sont traitées uniquement sous conditions. En effet, des restrictions exigent d'apporter la preuve de l'origine durable de la matière ou de la mise en place d'une politique et de pratiques de *due diligence* reconnues au niveau national ou international. Sont concernés:

- le soja (par exemple la Roundtable on Responsible Soy),
- l'huile de palme (par exemple l'International Sustainability & Carbon Certification),
- le cobalt (par exemple l'OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas),
- l'étain (par exemple l'OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chain of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas),
- les copeaux de bois (par exemple la Forest Stewardship Council)
- la bauxite, en fonction de la provenance (par exemple l'OECD Due Diligence Guidance for Responsible

Évolution du volume de charbon traité par la BCV dans le cadre de son activité de Trade Finance depuis 2019 (= 100%)



* À la suite du développement d'une nouvelle méthodologie de calcul des quantités de charbon traitées, les valeurs atteintes en 2020 et 2021 ont été recalculées et corrigées par rapport à celles publiées en 2022.

Supply Chain of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas et conformité de la mine aux normes de la Société financière internationale ou certification de l'Aluminium Stewardship Initiative).

Depuis 2020, la BCV n'a cessé de renforcer sa vigilance vis-à-vis des risques et des impacts sociaux et environnementaux, quelle que soit la matière traitée. Au niveau des dossiers de la clientèle, ces aspects sont analysés et revus chaque année lors du renouvellement du dispositif de crédit de chaque entreprise cliente, et sont également suivis de manière quotidienne au niveau transactionnel.

Pour garantir la bonne mise en œuvre des éléments de politique susmentionnés, le personnel de la Banque concerné par les opérations du Trade Finance a suivi un programme de formation, afin d'être davantage sensibilisé à ces enjeux, notamment aux questions de vigilance, de documentation et de processus décisionnels.

Formations aux enjeux environnementaux et sociaux

À ce jour, 100% des collaboratrices et des collaborateurs responsables de la clientèle et de l'analyse de crédit Trade Finance ont effectué la formation en ligne créée en interne par la BCV, intitulée «RSE et crédits responsables». Cette formation a pour vocation de leur donner une vue d'ensemble de ce qu'est la RSE pour une banque comme la BCV, des grands enjeux dans les domaines des crédits, et notamment du Trade Finance, ainsi qu'à leur présenter les politiques et processus adoptés par la BCV dans ces domaines.

Pour compléter cette formation en ligne, un atelier portant sur l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux liés au Trade Finance a été mis sur pied. À ce jour, 94% du personnel éligible à la formation a par-

ticipé à cet atelier destiné à approfondir ses connaissances des enjeux et des implications de la RSE dans ses activités quotidiennes et à travailler sur des cas pratiques.

Risques liés au climat dans le domaine des crédits

La Banque étant principalement active dans le canton de Vaud, elle est peu exposée aux dangers naturels physiques; ainsi, l'analyse de l'exposition aux facteurs de risque de transition liés au climat a été priorisée.

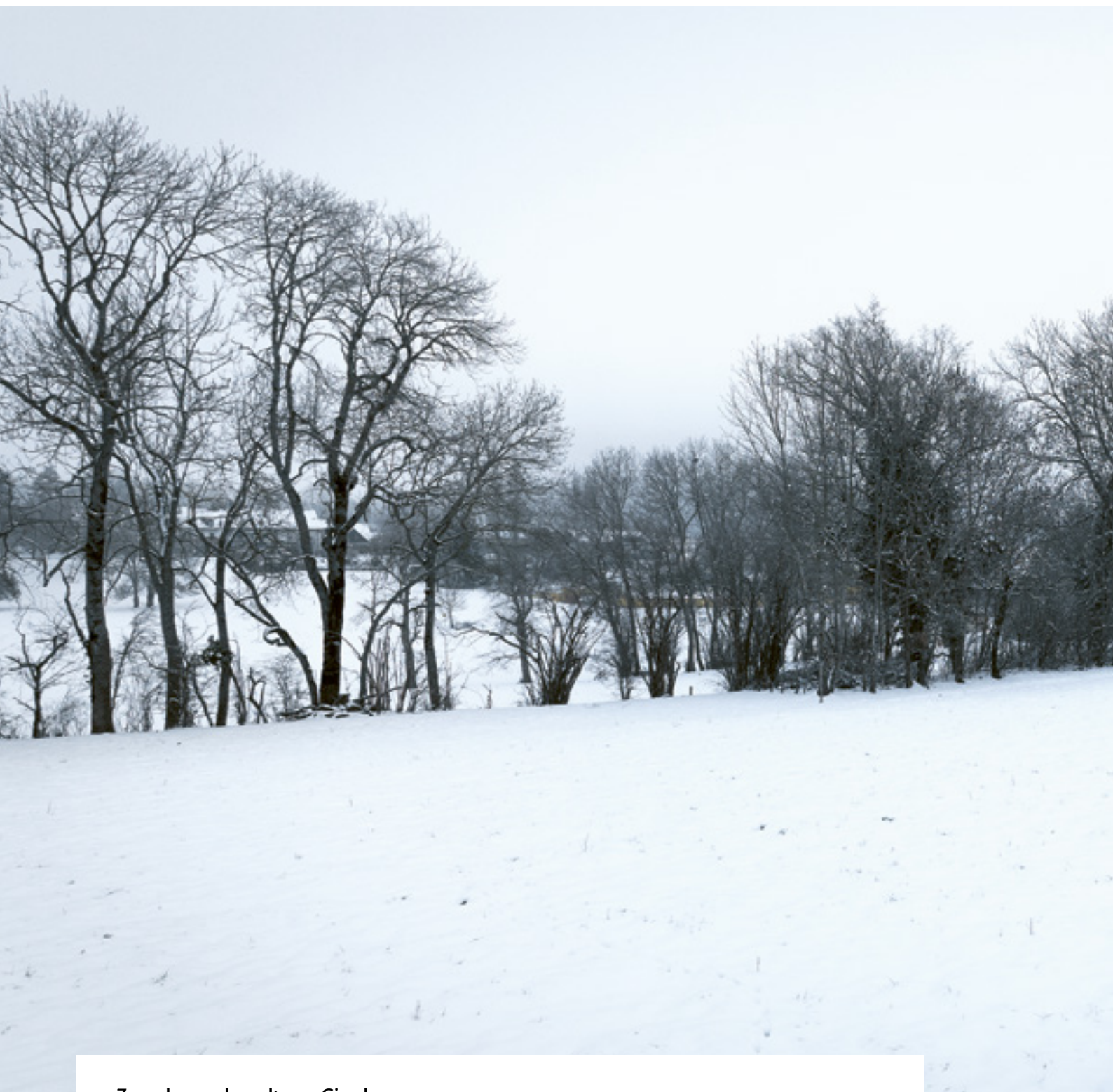
Dans le cadre de l'évaluation du risque de crédit, la part des expositions potentiellement sujettes à des augmentations du risque de défaut en raison des facteurs de risque de transition liés au climat est systématiquement mise en évidence et un suivi a été instauré pour les expositions hypothécaires et les expositions aux entreprises. Ces analyses ont montré que:

- la part des financements d'objets immobiliers résidentiels considérés comme plus exposés aux facteurs de risque de transition est très faible (inférieure à 5% du total des expositions) et tendancielle en baisse. L'impact des facteurs de risque de transition liés au climat sur le risque de perte de crédit pour la Banque est jugé marginal;
- la part des financements de la BCV à des entreprises dans les secteurs les plus touchés par la transition est modérée (de l'ordre de 20%) sans concentration sectorielle particulière

ni financement d'entreprises actives dans la production d'énergie fossile. Dans une large proportion, il s'agit de groupes suisses actifs dans les transports (aérien, maritime et routier), la construction, l'industrie et la chimie/pharmacie. L'impact des facteurs de risque de transition liés au climat sur le risque de défaut des contreparties financées est jugé faible et est pris en compte dans l'analyse individuelle du risque de crédit;

- pour l'activité de Trade Finance, les financements sont de type transactionnel avec des échéances inférieures à une année. Les facteurs de risque de transition liés au climat n'ont pas d'impact matériel sur le risque de perte de crédit pour la BCV. Cette dernière dispose d'une politique cadrant les matières traitées et visant à limiter les risques et les impacts climatiques (voir les détails aux pages 79 et suivantes).

Plus d'informations sur la gouvernance, la gestion des risques et la stratégie de gestion des risques ainsi que les actions mises en œuvre à des fins d'évaluation des émissions figurent dans le Rapport annuel aux pages 71 et suivantes, ainsi que dans le Rapport Pilier 3.



Zone de grandes cultures, Gimel

Les haies, où alternent arbres et buissons, sont précieuses, en zone agricole. Les fleurs mellifères de la viorne lantane attirent les insectes. Les oiseaux mangent les fruits du sureau noir et abritent leur nichée dans les épines de l'églantier. Lorsqu'il coordonne des plantations de haies, le Parc naturel régional Jura vaudois veille à ce que des espèces indigènes et variées soient privilégiées.

Employeur de référence





Approche et positionnement de la BCV

La BCV est l'un des principaux employeurs vaudois et le premier du canton dans le domaine bancaire, avec près d'un emploi sur trois dans ce secteur. Elle abrite des métiers et des compétences uniques dans le canton. Une politique dynamique de gestion des ressources humaines est un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. Pour favoriser la relève et développer les compétences de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation. Elle veille éga-

lement à respecter l'équité interne, à promouvoir la diversité et elle accorde une importance centrale au bien-être et à la santé de son personnel.

En 2023, un ensemble de mesures visant à favoriser son attractivité en tant qu'employeur ont été développées. Plus d'informations figurent dans la partie «Équilibre entre vie professionnelle et vie privée», aux pages 89 et suivantes.

Les quatre valeurs de la BCV – proximité, professionnalisme, performance et responsabilité (voir page 34) – font partie intégrante de la politique des ressources humaines. Elles sont également au cœur des principes déontologiques formalisés dans son Code

de conduite professionnelle. Ce Code, disponible en ligne¹, est remis à chaque collaboratrice et chaque collaborateur lors de son entrée en fonction. Il permet une compréhension commune des comportements attendus de la Banque, de ses organes et de chaque membre du personnel, et constitue un document de référence. Ses principes sont applicables à toute action ou décision dans le contexte professionnel (pour plus d'informations, voir page 34).

401-1

Recrutement de nouveaux collaborateurs et de nouvelles collaboratrices, par genre et par classe d'âge

	Classes d'âge confondues				< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans	Classes d'âge confondues
	2019	2020	2021	2022	2023			
Collaboratrices	63	56	61	101	39	48	11	98
Collaborateurs	101	92	120	135	63	58	29	150
Total	164	148	181	236	102	106	40	248

401-1

Taux de rotation des collaborateurs et des collaboratrices, par genre et par classe d'âge

	Classes d'âge confondues				< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans	Classes d'âge confondues
	2019	2020	2021	2022	2023			
Collaboratrices	7,9%	6,4%	8,5%	12,9%	13,7%	11,5%	4,0%	9,3%
Collaborateurs	5,7%	7,2%	7,6%	7,2%	15,4%	10,6%	2,6%	8,1%
Total	6,6%	6,9%	8,0%	9,5%	14,6%	10,9%	3,1%	8,6%

¹ <https://www.bcv.ch/La-BCV/Relations-investisseurs/Portrait>

Diversité et égalité des chances

La politique de la Banque en matière de diversité et d'égalité des chances est supervisée par le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN). Celui-ci se réunit plusieurs fois par année pour préavisier les décisions du Conseil d'administration de la BCV. La composition du Comité RPN est décrite en page 89 du Rapport annuel.

Conformément à son Code de conduite professionnelle, la BCV contribue à créer un environnement de travail respectueux des différences et met en valeur les qualifications, les compétences et les réalisations de chacune et de chacun. Elle soutient l'égalité des chances et la diversité afin d'offrir les mêmes opportunités à l'ensemble de son personnel.

Lors de tout recrutement et lors de la sélection du personnel en formation, elle porte une attention particulière à l'équilibre des genres. Parmi les 19 stagiaires universitaires, huit sont des femmes; on compte 17 femmes

parmi les 35 maturants et 23 parmi les 37 apprentis.

L'évolution du nombre de femmes par type de métiers et celle de leurs responsabilités aux différents niveaux hiérarchiques sont des indicateurs clés suivis par la Direction générale et le Conseil d'administration de la Banque.

La campagne de recrutement «Rejoignez-nous» s'adresse aux personnes ayant eu une interruption de leur carrière ou souhaitant la réorienter dans le domaine bancaire. En 2023, cette campagne a permis une fois de plus d'attirer un grand nombre de candidatures féminines. Cinq femmes ont rejoint le programme 2023 pour reprendre une carrière dans la Banque (sept en 2022).

Les parcours de formation renforcent la diversité au sein des équipes en accueillant des personnes de divers horizons. Actuellement, 36% des personnes employées ont une formation issue d'un apprentissage ou ont obtenu une maturité, 43% proviennent d'écoles supérieures et d'universités, tandis que 17% ont suivi des cursus professionnels. En ce qui

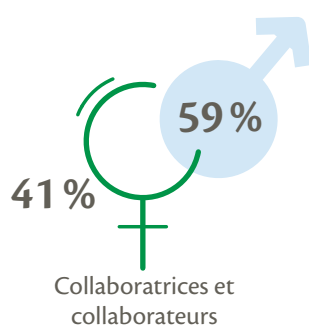
concerne l'âge, les équipes présentent une répartition équilibrée, avec environ 19% de collaborateurs et des collaboratrices de moins de 30 ans et 36% de plus de 50 ans (voir page 86).

S'agissant de la répartition des genres, la maison mère emploie 799 femmes (soit environ 41% du personnel).

Le réseau PLURI'elles, lancé en 2020 par un groupe de collaboratrices, vise à encourager le développement personnel et professionnel des femmes à la BCV ainsi qu'à valoriser et promouvoir les profils féminins au sein de la Banque.

PLURI'elles
Le réseau féminin de la BCV

En 2023, PLURI'elles a maintenu sa dynamique en abordant des thématiques variées, comme «vaincre sa peur», «leadership» et «réseautage» au travers de conférences, tables rondes, ateliers et rencontres. Ces événements ont permis à près de 400 collaboratrices et collaborateurs au sein de la Banque de profiter des



405-1

Diversité des organes de gouvernance et des employés, part de femmes

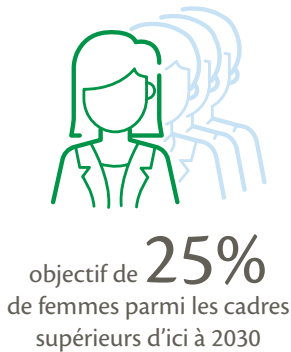
					%	Nombre
	2019	2020	2021	2022	2023	
Conseil d'administration	29%	43%	43%	43%	43%	3
Direction générale	0%	0%	0%	0%	0%	0
Cadres (hors Direction générale)	31%	31%	31%	31%	32%	421
Non-cadres	64%	66%	66%	64%	61%	375
Ensemble de l'effectif	42%	42%	42%	41%	41%	799

405-1
Diversité des organes de gouvernance et des employés par tranche d'âge

	2022			2023		
	< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans	< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans
Conseil d'administration	–	–	100%	–	–	100%
Direction générale	–	–	100%	–	–	100%
Cadres (hors Direction générale)	4%	55%	41%	4%	54%	42%
Non-cadres	48%	29%	23%	52%	27%	21%
Ensemble de l'effectif	18%	47%	36%	19%	45%	36%

connaissances et des expériences d'intervenantes et intervenants aux profils très diversifiés, tels que des sportives et sportifs d'élite, des spécialistes en développement personnel ainsi que des managers dans différents domaines de la Banque.

Les candidatures féminines représentent plus de 40% des postulations à la BCV en 2023 (tous profils confondus). La tendance du nombre de femmes s'inscrit à la hausse sur le long terme, y compris dans les postes d'encadrement et à responsabilités managériales. Ainsi, à l'horizon 2030, la BCV s'est fixé comme objectif d'atteindre une occupation de 25% des postes d'encadrement supérieur par



des femmes, l'encadrement supérieur comprenant la Direction générale, les postes de direction ainsi que des postes d'experts et d'expertes ou de responsables d'équipes importantes. En 2023, 17% de cette population était féminine (16% en 2022).

Par ailleurs, la BCV recense neuf employés en contrat horaire, quatre femmes et cinq hommes (2022: huit en contrat horaire, quatre femmes et quatre hommes). De plus, 321 sous-traitantes et sous-traitants qui ne sont pas employés par la BCV travaillent quotidiennement au sein de la Banque, en collaboration avec du personnel de la BCV (188 en 2022)¹. Dans une très grande majorité, ils appartiennent au milieu de l'informatique.

Formation et perfectionnement

La Banque figure parmi les principales entreprises formatrices du canton. Elle dispose de son propre centre de formation, qui dispense



Jeunes en formation
bancaire (apprentissage, maturité)
dans le canton:
1 sur **3**
à la BCV

des cours pour le personnel de la BCV, mais également pour celui des autres Banques Cantonales Latines².

Le centre de formation contribue au développement des compétences de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs. Il vise notamment à les accompagner face à l'évolution constante des besoins de la clientèle et de l'environnement réglementaire.

Au total, le centre de formation a donné, en 2023, plus de 5 800 jours de cours, dont plus de 1 100 en formation à distance. En moyenne, ce sont trois jours de formation par personne

¹ L'augmentation du nombre de sous-traitantes et de sous-traitants qui ne sont pas des employés est principalement due à une modification du processus de leur suivi ainsi qu'à la méthodologie de catégorisation les concernant.
² Les Banques Cantonales Latines sont celles des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud.

qui ont été dispensés au personnel de la Banque en 2023, contre quatre en 2022. Cette baisse s'explique notamment par le décalage de calendriers de certaines formations.

La formation continue est un axe prioritaire du développement des compétences des collaboratrices et des collaborateurs, tant au niveau des filières des métiers internes, des certifications SAQ que des formations supérieures diplômantes externes.

Dans le cadre du système de certification des conseillères et des conseillers à la clientèle, commun à plusieurs établissements, conforme à la norme ISO 17024, géré par la Swiss Association for Quality (SAQ) et reconnu par la Confédération (voir encadré ci-dessous), 30 conseillères et conseillers ont obtenu leur certification en 2023 (33 en 2022). Ainsi, l'ensemble des conseillères et des conseillers à la clientèle sont certifiés. La BCV continuera d'accompagner les nouvelles volées de conseillères et de conseillers dans le processus de certification SAQ.

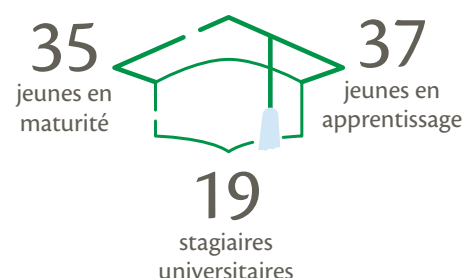
Le programme bisannuel de «Micro-MBA BCV» a débuté en mars 2023 et se terminera en octobre 2024. Dix-sept personnes suivent le programme, dont six femmes (voir graphique page 88). Il s'agit de la neuvième édition de ce programme de formation organisé en collaboration avec le directeur académique de la spécialisation Entrepreneurial Leadership de l'EMBA de l'Université de Genève. Les personnes concernées ont ainsi l'opportunité de développer des compétences interdisciplinaires et de gestion de projets.

Par ailleurs, 19 collaboratrices et collaborateurs, soutenus par la Banque, ont obtenu un diplôme de formation supérieure à l'externe en 2023.

La BCV comptait également 96 collaboratrices et collaborateurs en formation à fin 2023 (soit environ 5% de la population totale, stable par rapport à 2022), dont 19 stagiaires universitaires, 35 maturantes et maturants, 37 apprenties et apprentis, ainsi que cinq personnes dans le cursus «Rejoignez-nous» (voir page 85). Les jeunes en formation, apprentissage, maturité ou stages universi-

taires ont bénéficié de plus de huit jours de formation interne.

Un tiers des personnes en formation bancaire dans le canton (en apprentissage et en maturité professionnelle) sont formées par la BCV.



Certification SAQ

Le certificat de la Swiss Association for Quality (SAQ) est un gage de qualité, qui atteste que son ou sa titulaire dispose des compétences et connaît les règles de conduite définies par la profession de conseiller ou de conseillère.

Seules les personnes qui sont employées à titre professionnel auprès d'un établissement financier (banque ou gérant de fortune indépendant) et qui ont un portefeuille de clientèle peuvent passer l'examen requis.

De manière générale, les certifications rendent les connaissances théoriques et les compétences pratiques visibles, transparentes et comparables au niveau international. Le système de certification SAQ Client Advisor Bank a été développé en étroite collaboration avec le secteur bancaire suisse et est recommandé par l'Association suisse des banquiers à ses membres.

Les détenteurs et les detentrices de cette certification la conservent au fil des années au travers d'un renouvellement lié à des critères formels, tels qu'un certain nombre de jours de formation par an et une pratique continue de l'activité.

404-1

Nombre moyen de jours de formation interne par an, par personne employée

	2019	2020	2021	2022	2023
Ensemble du personnel	4,3	3,7	4,2	4,0	3,0

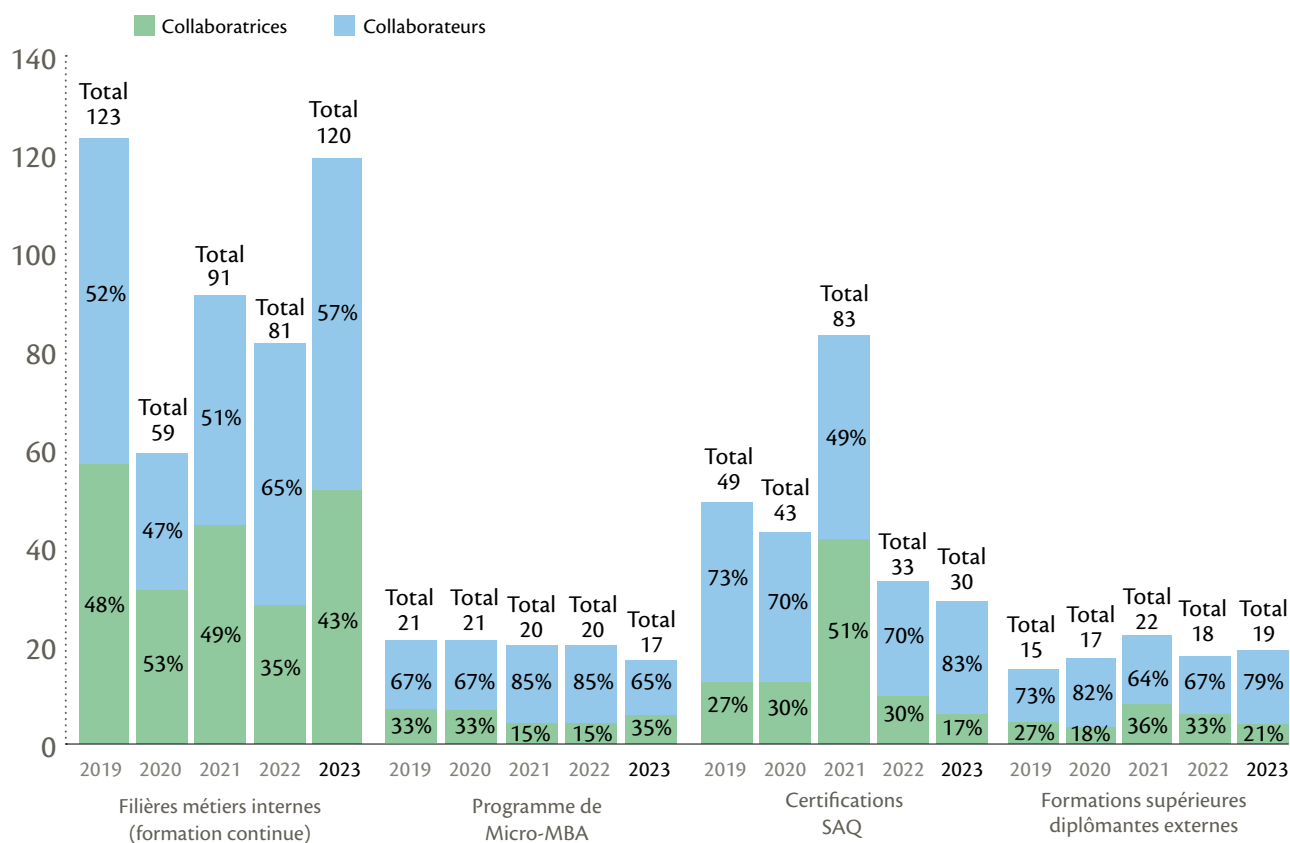
404-1

Nombre moyen de jours de formation interne par an, par personne employée,
par genre et par catégorie professionnelle

Non-cadres						Cadres					
	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023	
Collaboratrices	4,9	3,0	8,5	6,3	4,6	4,3	2,0	1,6	2,6	2,3	
Collaborateurs	5,7	3,4	12,8	7,4	5,2	5,7	2,3	1,9	2,5	2,1	

404-2

Formation continue



Processus de fixation des objectifs et d'évaluation annuelle

Chaque début d'année, les collaboratrices et les collaborateurs se voient attribuer, par leur responsable hiérarchique, des objectifs individuels de performance et de développement de compétences. Ces objectifs font l'objet d'une discussion qui porte également sur les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Ce processus permet de clarifier les attentes de la Banque à l'égard de son personnel concernant les résultats à atteindre et les compétences à acquérir.

Deux évaluations se déroulent durant l'année: la première, intermédiaire, a lieu à la fin du premier semestre, puis l'évaluation finale en fin d'année. L'entretien d'évaluation se prépare en amont, de manière individuelle tant par le ou la manager que par la personne concernée, qui effectue son auto-évaluation. Puis ils discutent ensemble, de manière factuelle, de l'atteinte des résultats. En cas de désaccord, la collaboratrice ou le collaborateur peut demander l'arbitrage du ou de la manager de son supérieur ou de sa supérieure hiérarchique et des Ressources humaines.

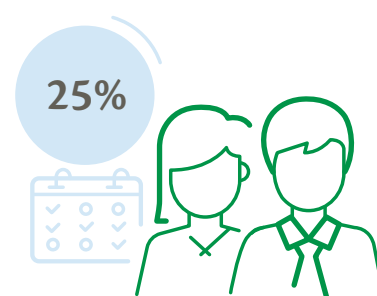
Dans le but de promouvoir la mobilité interne, de formaliser les ambitions

professionnelles de chaque personne et de développer la relève en interne, le processus d'évaluation permet, depuis 2023, d'exprimer ses souhaits d'évolution professionnelle à un horizon de deux à cinq ans de manière formelle.

Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

En tant qu'employeur de près de 2 000 personnes dans le canton de Vaud, la BGV accorde une grande importance à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il est important pour la Banque de répondre aux besoins croissants de flexibilité sur le terrain pour retenir et attirer les talents, condition nécessaire au succès dans la durée.

Les mesures mises en place visent à donner aux collaboratrices et aux collaborateurs des possibilités d'ajustement de leur temps de travail tout au long de leur carrière professionnelle (par une diminution ou une augmentation du temps de travail, y compris pour les cadres). En 2023, 28% des non-cadres et 24% des cadres travaillaient à temps partiel (similaire à 2022). Pour renforcer



travaillent à temps partiel

l'attractivité de la Banque, des mesures supplémentaires ont été introduites en 2023. Il s'agit de l'achat de jours de congé et, pour le personnel à temps partiel, de la possibilité de travailler plus que le taux contractuel en recevant une compensation sous forme de jours de congés supplémentaires (congé flex) ou de répartir le temps de travail dû sur plusieurs périodes assorties de taux d'activité différents en maintenant la rémunération au taux d'activité contractuel (annualisation du temps de travail).

D'autres mesures visent à concilier leur vie privée et leur vie professionnelle aux différents moments de leur existence. Par exemple, des congés supplémentaires sont accordés au-delà de 45 ans. Par ailleurs, les collaboratrices et les collaborateurs ayant une ancienneté de 10, 20, 30, voire 40 ans reçoivent une prime de jubilé convertible en vacances équivalant à un mois. La Banque offre la possibilité, dès 58 ans révolus, de prendre une retraite anticipée ou une retraite partielle en réduisant d'au moins 20% son taux d'activité, si le taux initial est à 100%, d'entente avec sa hiérarchie.

2-7

Informations concernant le personnel de la BGV

	2019	2020	2021	2022	2023
Ensemble de l'effectif (y compris personnel en formation)	1 915	1 901	1 911	1 923	1 956
– dont nombre en CDI	1 806	1 799	1 795	1 804	1 835
– dont part de femmes	42%	42%	42%	41%	41%
– dont part d'hommes	58%	58%	58%	59%	59%
Taux de temps partiels au total	27%	27%	26%	25%	25%
– chez les femmes	50%	49%	49%	46%	47%
– chez les hommes	10%	10%	10%	10%	11%

401-3

Bénéficiaires d'un congé parental

	2019	2020	2021	2022	2023
Collaboratrices au bénéfice d'un congé maternité hors contrats à durée déterminée (CDD)	39	40	39	33	31
Collaboratrices ayant repris le travail après un congé maternité	100%	97%	92%	96%	100%
Collaboratrices ayant repris le travail après un congé maternité l'année précédente et toujours employées 12 mois après	89%	75%	80%	76%	87%
Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité (20 jours depuis 2023, 10 jours jusqu'en 2022, 5 jours jusqu'en 2020)	47	53	46	41	51

Congés sabbatiques

	2019	2020	2021	2022	2023
Collaboratrices	3	1	1	0	1
Collaborateurs	5	0	0	5	5
Total	8	1	1	5	6

Accompagner l'arrivée d'un enfant

En 2023, la BCV a augmenté de manière significative la durée des congés accordés dans le cadre de l'arrivée d'un enfant. En effet, jusqu'en 2022, le congé maternité maximal était de 20 semaines payées à 100%. Dès 2023, le congé maternité accordé par la Banque est de:

- 22 semaines pour les collaboratrices ayant moins de cinq ans d'ancienneté
- 28 semaines pour les collaboratrices dès cinq ans d'ancienneté
- 30 semaines pour les collaboratrices dès 10 ans d'ancienneté

Au-delà des 14 semaines du congé légal, la BCV offre la possibilité aux collaboratrices travaillant à un taux de 80% et plus de reprendre leur activité à temps partiel afin de prolonger leur congé maternité.

La Banque accorde un congé de naissance au père, comme à l'épouse de la mère, de quatre semaines rémunéré à 100% (précédemment: deux semaines de congé paternité).

La Banque octroie également un congé d'adoption. Il est équivalent au congé maternité pour le parent qui s'occupe principalement de l'enfant (sans possibilité de reprise

à temps partiel pour prolonger le congé) et au congé de naissance pour l'autre parent.

En outre, la BCV propose une crèche-garderie qui accueille 36 enfants.



36
enfants
à la garderie

Cadre et organisation du travail

La BCV est une société dont le siège est en Suisse. Elle est soumise aux règles strictes relatives au droit du travail suisse, édictées notamment dans la loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances, le Code des obligations (CO) et la loi sur l'égalité (Leg). La Banque attache une importance toute particulière aux principes suivants:

- conditions de travail respectueuses de la santé physique et mentale des travailleuses et des travailleurs,
- égalité de traitement entre les sexes et promotion des femmes à des postes à responsabilité,
- respect de la non-discrimination,
- respect du temps de repos et de la durée maximale de travail, permettant l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle,
- respect des droits sociaux des travailleuses et des travailleurs.

La BCV peut faire l'objet d'une inspection par les autorités publiques compétentes, qui contrôlent la bonne application et le respect des règles relatives au droit du travail suisse.

La BCV concrétise et approfondit les dispositions relatives à la protection des travailleuses et des travailleurs dans son Règlement du personnel. Celui-ci prévoit des conditions équivalentes ou plus favorables pour les membres du personnel de la Banque que les mini-

maux requis par le droit ou la pratique de la branche, et notamment par la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire (CPB).

La durée de travail hebdomadaire pour un temps complet est de 42 heures. La durée de travail maximale est de 45 heures par semaine. Les collaborateurs et les collaboratrices ne doivent en principe pas travailler au-delà de cette durée maximale. Un dépassement de la durée maximale de travail peut être ordonné par la ligne hiérarchique, à titre exceptionnel, en cas d'urgence pour prévenir ou supprimer des perturbations dans l'entreprise. La personne concernée doit donner son consentement. Dans ce cas, la durée hebdomadaire de travail n'excédera pas 55 heures.

La BCV a signé la Convention sur la saisie du temps de travail (CSTT) élaborée par l'Association patronale des banques (Employeurs Banques), l'Association suisse des employés de banque (ASEB) et la Société des employés de commerce. Cette convention prévoit trois catégories de collaboratrices et de collaborateurs pour l'enregistrement du temps de travail. La plus communément utilisée est la catégorie 3, qui inclut un enregistrement complet du temps de travail au moyen d'un système de timbrage numérique. La catégorie 2, quant à elle, permet un enregistrement simplifié du temps de travail et une plus grande autonomie de la gestion du temps. Le respect des dispositions concernant les temps de travail et de repos est à la charge des personnes en catégories 1 et 2. Finalement, la catégorie 1 consiste à renoncer à l'enregistrement du temps de travail. Cette option ne s'adresse qu'aux collaboratrices et collaborateurs qui ont un salaire annuel brut

(bonus non compris) égal ou supérieur à CHF 120 000, qui bénéficient d'une autonomie dans la planification de leur travail et qui indiquent renoncer à l'enregistrement de leurs heures, sur la base d'un accord individuel passé avec l'employeur. Pour ces personnes, la question de la charge de travail fait systématiquement l'objet d'une discussion lors des évaluations annuelles.

Le travail à domicile (TAD) permet aux collaboratrices et collaborateurs d'exercer leur métier une journée par semaine depuis leur domicile, si leur taux d'activité est supérieur ou égal à 60% et lorsque la nature de leurs tâches s'y prête.

Un organisme indépendant mandaté par la Banque réalise tous les deux ans un sondage interne auprès des collaboratrices et des collaborateurs pour recueillir, de manière anonyme, leurs opinions sur les conditions et le climat de travail, pour connaître leur degré de satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et, plus globalement, pour mesurer leur niveau d'engagement et d'implication. En 2022, la participation se maintenait au niveau très élevé de 83%. La note globale de 7,0 sur 10 démontre un bon niveau d'engagement, comparable à celui mesuré dans d'autres entreprises. Le prochain sondage se déroulera en 2024.

Rémunérations

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de la BCV vise à promouvoir la performance individuelle et collective, le développement des compétences et le professionnalisme des collaboratrices et des collaborateurs, ainsi qu'à attirer et retenir les talents dont la BCV a besoin pour assurer son succès à long terme.

La politique de la Banque en matière de rémunération est supervisée par le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN).

Les divers composants de la rémunération sont le salaire fixe, la rémunération liée à la performance annuelle (RPA) et le plan d'intéressement des employées et des employés au capital-actions de la BCV. La Direction générale et les responsables de département bénéficient, en plus, d'une rémunération liée à la performance à long terme (RPLT). La rémunération ne comprend aucun plan de stock-options. Des informations complémentaires sur les rémunérations sont disponibles aux pages 100 et suivantes du Rapport annuel.

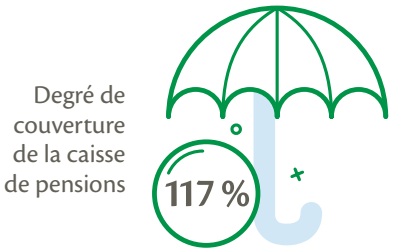
La rémunération des directeurs généraux liée à la performance annuelle (RPA) tient compte de leur évaluation annuelle, qui comprend notamment des objectifs en rapport avec la stratégie RSE de la Banque. De manière similaire, la rémunération liée à la performance à long terme (RPLT) est basée sur l'appréciation d'objectifs en lien avec la stratégie RSE de la Banque. Le Conseil d'administration, de son côté, ne reçoit pas de telles incitations financières.

Le ratio entre le salaire maximal et le salaire médian est de 14,7 en 2023 et reste globalement stable par rapport à 2022 (14,3).

Ce ratio est calculé sur la base des rémunérations brutes et se réduit considérablement si l'analyse est effectuée après ponction des charges sociales et des impôts. Une simulation effectuée sur la base de taux moyens de charges sociales et d'imposition pour le salaire médian aboutit à un ratio inférieur à 10¹. Cette estimation renseigne sur l'écart du pouvoir d'achat des employées et des employés de la Banque.

Une analyse des salaires effectuée en avril 2021 par des spécialistes externes a démontré que la BCV respectait les exigences fédérales en matière d'égalité salariale. En effet, dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), toute entreprise de plus de 100 collaboratrices et collaborateurs devait procéder, jusqu'au 1^{er} juillet 2021, à une analyse de l'égalité salariale sur l'ensemble de son personnel. Cette même année, la Banque a égale-

ment reçu le label Fair-ON-Pay+. Valable pendant quatre ans et comprenant un contrôle intermédiaire intervenu en 2023, cette certification confirme le respect de l'égalité salariale entre les collaboratrices et les collaborateurs de la Banque dans la durée.



Caisse de pensions

Le Groupe BCV offre les prestations d'une caisse de pensions dont les allocations dépassent largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les prestations de risque décès et invalidité.

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des entités du Groupe BCV sont affiliés à la Caisse de Pensions de la BCV (CP BCV). Les cadres supérieurs de la BCV sont également affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'enca-drement supérieur de la BCV (Fondation complémentaire).

La politique de prévoyance de la CP BCV vise à faire face aux enjeux démographiques et à garantir la bonne santé de la caisse de pensions à long terme. Elle est entièrement capitalisée et permet une flexibilité



2-21

Évolution de la rémunération totale annuelle

	2019	2020	2021	2022	2023
Évolution de la rémunération médiane	+2,6%	-0,3%	+1,3%	+1,3%	+4,0%
Évolution de la rémunération la plus élevée	-0,4%	-3,5%	+2,4%	+1,7%	+7,3%

¹ Utilisation d'un taux d'imposition moyen approximatif de 15%, taux estimé pour une personne mariée avec deux enfants, percevant le revenu médian; il n'est pas tenu compte d'autres éléments de revenu, fortune ou charges. Pour le salaire le plus élevé, application du taux de 41,5%.

Informations sur les assurées et assurés de la CP BCV	2022	2023
Nombre d'assurées et d'assurés actifs	2 099	2 109
– dont, pour la maison mère	1 883	1 891
Nombre de bénéficiaires de rentes	1 373	1 507
– dont, personnes retraitées	1 057	1 077

de l'âge de départ à la retraite (entre 58 et 68 ans, l'âge de la retraite standard selon le Règlement du personnel de la BCV étant fixé à 65 ans pour les hommes et les femmes).

Les prestations de prévoyance proposées par la BCV sont de premier ordre. Les avoirs de vieillesse des personnes assurées actives sont près de quatre fois supérieurs à l'avoir de vieillesse minimal LPP; globalement, près d'un quart des

salaires bruts est versé dans la caisse de pensions sous forme de cotisations de risque et d'épargne, dont deux tiers à la charge de l'employeur.

Santé et sécurité au travail

Par de multiples actions, la BCV contribue à la promotion de la santé au travail. Son approche en matière de santé et de sécurité au travail repose sur:

- la prévention,
- l'identification des personnes à risque,
- le soutien et la prise en charge en cas de problème.

Prévention

La BCV dispose de différentes mesures pour veiller à la santé des collaboratrices et des collaborateurs au quotidien:

Un médecin-conseil accompagne le département Ressources humaines dans le suivi de cas individuels complexes nécessitant des approches spécifiques.

L'Association sportive de la BCV, qui propose 16 activités différentes et a pour vocation la pratique du sport et le développement de liens d'amitié pendant les heures de loisir, est soutenue par la Banque à hauteur de CHF 45 000 par année.

La BCV dispose d'une équipe mixte de pompiers volontaires et de secouristes/samaritains d'entreprise formés à gérer les situations d'urgence et à apporter les premiers secours.

Le Centre administratif bancaire (CAB), à Prilly, est équipé d'une salle de sport et le siège de Saint-François, à Lausanne, met des douches et des vestiaires à la disposition des collaboratrices et des collaborateurs pour qu'ils puissent faire du sport pendant leurs pauses.

La Banque dispense des conseils d'ergonomie sur la place de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs qui le souhaitent ou qui souffrent de douleurs ou de problèmes de santé. Elle a également mis en place un cours de sécurité pour le personnel en contact direct avec la clientèle, pour gérer les situations en cas d'agression verbale, psychologique ou physique, en collaboration avec l'École de police de Savatan. Elle adapte aussi ses locaux: sas à une personne, blindage des vitrages, contrôles d'accès biométriques dans les agences, etc.



201-3

Obligations liées aux régimes des retraites

	2022	2023
Degré de couverture de la CP BCV	117%	117%
Ratio LPP assuré / LPP minimal	3,8	3,9
Taux de cotisation de risque et d'épargne (en % du salaire brut)	24%	23%
Part de l'employeur dans les cotisations	67%	66%

Identification des situations à risque, soutien et prise en charge

La BCV a mis en place de nombreux processus et outils pour prévenir les situations à risque et accompagner son personnel, le cas échéant.

Il s'agit tout d'abord des interlocutrices et interlocuteurs privilégiés, tels que celles et ceux se situant sur la ligne hiérarchique, durant les rencontres formelles des entretiens de mi-année et de fin d'année, qui permettent d'avoir un dialogue ouvert. Les Human Resources Business Partners sont également des personnes relais pour échanger sur des situations délicates, le cas échéant.

Une attention particulière est portée aux risques humains. La BCV cherche à identifier le plus en amont possible ces risques et à offrir une aide à son personnel face à certains événements (maladie, accident avec arrêt de longue durée, décès, proche aidant, cas d'invalidité).

En particulier:

- Tous les responsables hiérarchiques bénéficient d'un tableau de bord leur signalant la fréquence des

absences et le type d'absence des membres de leurs équipes, avec un référentiel Banque leur permettant de constater toute anomalie ou valeur hors référentiel. Cet outil leur permet également d'observer la prise d'un congé conformément aux normes légales. Ils peuvent, de même, recevoir des alertes dans certaines situations.

- Des informations, comme les seuils horaires disponibles, se trouvant sur le tableau de bord servent d'indicateurs quant à la surcharge éventuelle. Elles permettent, au fil de l'eau, de surveiller à tout moment les situations hors norme.
- En cas d'absences dites de longue durée, un protocole de suivi est mis en place avec un échéancier pour anticiper toutes les démarches administratives et accompagner le retour sur le lieu de travail.
- Enfin, la BCV porte une attention particulière aux risques de harcèlement, mobbing ou difficultés personnelles. Pour ce faire, elle fait appel à deux entreprises externes, leaders dans leur domaine. La première offre un soutien et propose

son assistance par l'intermédiaire d'une personne dite de confiance (PCE) en cas de mobbing, de discrimination ou de violence au travail. La seconde cellule, quant à elle, prend en charge les situations relatives à la vie personnelle telles qu'un décès, des problèmes financiers, familiaux, d'addictions, etc. Ces deux structures sont indépendantes et fonctionnent en toute confidentialité. Elles peuvent être sollicitées à tout moment par le personnel.

Positionnement et démarches de Piguet Galland

La diversité des collaboratrices et des collaborateurs et l'inclusion des différences sont au cœur de la politique des ressources humaines de la banque Piguet Galland et de sa culture d'entreprise. Piguet Galland s'engage à promouvoir un environnement de travail où chaque personne peut partager ses connaissances, son expérience et ses idées.

Accidents professionnels et absences pour cause de maladie à la BCV

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'accidents professionnels avec arrêt de travail	5	2	1	1	3
Nombre d'accidents professionnels sans arrêt de travail	14	11	9	6	13
Absences pour cause de maladie par collaboratrice ou collaborateur (moyenne Banque en jours)	6,3	6,0	6,7	8,0	6,8

2-7

Informations concernant le personnel de Piguet Galland

	2022	2023
Ensemble de l'effectif (y compris personnel en formation)	169	177
– dont nombre en CDI	160	167
– dont part de femmes	43%	42%
– dont part d'hommes	57%	58%
Taux de temps partiels au total	21%	21%
– chez les femmes	38%	38%
– chez les hommes	9%	10%
Nombre en contrat horaire	3	3
– dont nombre de femmes	1	1
– dont nombre d'hommes	2	2

401-1

Recrutement par Piguet Galland de nouveaux collaborateurs et de nouvelles collaboratrices, par genre et par classe d'âge

	2022				2023			
	< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans	Total	< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans	Total
Collaboratrices	1	7	1	9	3	4	0	7
Collaborateurs	13	5	1	19	4	10	4	18
Total	14	12	2	28	7	14	4	25

401-1

Taux de rotation des collaborateurs et des collaboratrices, par genre et par classe d'âge chez Piguet Galland

	2022				2023			
	< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans	Total	< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans	Total
Collaboratrices	14,3%	14,8%	2,6%	8,3%	18,5%	11,0%	0,0%	5,7%
Collaborateurs	0,0%	10,4%	2,9%	6,4%	0,0%	11,0%	2,6%	6,4%
Total	5,3%	12,0%	2,8%	7,2%	6,6%	11,0%	1,3%	6,1%

Les modèles d'activité diversifiés de Piguet Galland permettent au personnel d'organiser son quotidien en respectant l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Là où Piguet Galland peut les promouvoir et les soutenir, elle favorise sans discrimination de responsabilité le *job-sharing*, le temps partiel, le télétravail et le *flex-office* de manière identique pour les hommes et pour les femmes.

En complément, Piguet Galland applique les mesures suivantes:

- Les collaboratrices bénéficient d'un congé maternité de 16 semaines dans les trois cantons où Piguet Galland est présente et ce congé est rémunéré à 100%.

- Les collaborateurs devenus pères bénéficient d'un congé de 15 jours ouvrables payés à 100%.
- Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs ayant des charges familiales bénéficient d'une indemnité annuelle non soumise à l'AVS en complément des allocations familiales légalement requises.
- Les collaboratrices et les collaborateurs bénéficient de congés payés à 100 % pour les soins à la famille proche (trois jours par cas, au maximum dix jours par année).
- Le droit de vacances pour les collaboratrices et les collaborateurs va d'un minimum de cinq semaines par année à six semaines par année.

- Chaque année, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs reçoivent un jour de congé payé pour leur anniversaire.
- Afin de favoriser l'engagement social des collaboratrices et des collaborateurs, un jour d'action citoyenne est offert annuellement.

La banque est un secteur traditionnellement masculin. Dans ce contexte, Piguet Galland a une position de pionnière avec une proportion élevée de collaboratrices, notamment dans les postes à responsabilité.

Piguet Galland a reçu en juin 2023 la recertification Fair-ON-Pay Advanced qui valide le respect de la réglementation fédérale en vigueur sur l'égalité

405-1
Diversité des organes de gouvernance et des employés de Piguet Galland, part de femmes

	2022	2023	
		%	Nombre
Conseil d'administration	20%	20%	1
Direction générale	40%	40%	2
Cadres (hors Direction générale)	43%	40%	48
Non-cadres	42%	46%	24
Ensemble de l'effectif	43%	42%	74

salariale des femmes et des hommes (déjà obtenue en 2021 et en 2019).

Par ailleurs, dans un contexte post-pandémique pendant lequel les équipes ont dû bouleverser leurs habitudes de travail, Piguet Galland a reçu la certification Great Place to Work® 2023¹. L'enquête de Great Place to Work, un sondage anonyme réalisé auprès de l'ensemble du personnel sur différents aspects de l'environnement de travail, repose sur une méthodologie crédible, équitable, transparente et entièrement indépendante. Le score réalisé reflète la vision, les références et les besoins des collaborateurs et des collaboratrices. Parmi les répondantes et les répon-

dants à l'enquête Great Place to Work, 93% estiment que Piguet Galland est une entreprise où il fait bon travailler.



¹ www.fr.greatplacetowork.ch

405-1
Diversité des organes de gouvernance et des employés de Piguet Galland par tranche d'âge

	2022			2023		
	< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans	< 30 ans	30–50 ans	> 50 ans
Conseil d'administration	–	–	100%	–	–	100%
Direction générale	–	60%	40%	–	60%	40%
Cadres (hors Direction générale)	–	53%	47%	1%	49%	50%
Non-cadres	40%	28%	32%	40%	31%	29%
Ensemble de l'effectif	12%	46%	42%	12%	44%	44%





Haie, Aubonne

Le bocage magnifie le paysage du pied du Jura. Véritables corridors biologiques empruntés par la faune, les haies tissent une trame parmi les champs, entre les zones de forêt et les villages. Elles permettent aux oiseaux et aux mammifères de se déplacer à couvert, en toute sécurité. Avec son projet Toile verte, le Parc naturel régional Jura vaudois renforce le réseau de milieux naturels, sur son territoire.

Banque citoyenne





Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV

L'engagement de la BCV pour le développement durable se traduit, depuis plusieurs années, par des efforts visant à réduire son impact sur l'environnement. Dans le cadre de sa stratégie RSE, la Banque entend poursuivre ses efforts pour réduire l'empreinte carbone liée à son fonctionnement et sa consommation de ressources. Depuis 2019, elle soutient aussi des projets de protection du climat, intégrant une vision à long terme et une approche holistique de la durabilité. Pour ce faire, la BCV s'associe à Swiss Climate, qui établit son bilan annuel des émissions CO₂ (bilan carbone).

La BCV fait en sorte de réduire ses émissions conformément à l'objectif de «zéro émission nette» de la Suisse à l'horizon 2050. Elle a pour objectif intermédiaire de diminuer de 35% son empreinte carbone sur la période 2021 à 2030, par rapport au niveau de 2019. Pour déterminer cet objectif, la Banque s'est basée sur son potentiel de réduction dans les différentes caté-



Objectif de réduction d'émissions de CO₂ à l'horizon 2030

gories d'émissions et a considéré les objectifs de la Confédération et du Canton de Vaud en la matière.

Label Swiss Climate CO₂ Neutral

En 2023, la Banque a obtenu pour la quatrième année consécutive le label CO₂ Neutral de Swiss Climate. Afin de tenir compte des changements du marché et pour rester à l'avant-garde des bonnes pratiques, Swiss Climate a adapté ses labels qu'elle appliquera dès l'année 2024.

Un bilan CO₂ et des mesures de réduction sont quelques-uns des prérequis pour poser les jalons d'une stratégie climatique globale. Ainsi, Swiss Climate remet uniquement le label CO₂ Neutral aux entreprises qui poursuivent une stratégie climatique holistique.

Le label Swiss Climate CO₂ Neutral a été reconnu par la Fondation suisse pour la pratique environnementale Pusch comme étant le meilleur dans le domaine de la protection du climat.

L'octroi du label implique la revue du bilan carbone par une société d'audit. La société Neosys SA, qui travaille selon le standard AA1000 reconnu par l'organisation CDP, a conduit cet audit.

Bilan carbone

En 2023, l'empreinte carbone de la BCV est évaluée à 4 710 tonnes de CO₂-équivalent. Ce bilan couvre les émissions opérationnelles, c'est-à-dire celles liées au fonctionnement de la Banque (transports, bâtiments, consommables). Les émissions liées aux entreprises et aux activités financées ou investies par l'intermédiaire des produits et services de la BCV seront reportées à partir de l'exercice 2024.

Critères d'obtention du label Certified CO₂ Neutral by Swiss Climate

- disposer d'une stratégie climatique,
- avoir un bilan CO₂ établi selon la norme ISO 14064-1 et le Greenhouse Gas Protocol,
- développer et mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions internes et le long de la chaîne de valeur,
- informer et sensibiliser ses collaboratrices et ses collaborateurs ainsi que ses parties prenantes externes,
- identifier ses opportunités et ses risques liés au changement climatique,
- connaître les principales sources d'émissions et les domaines d'action,
- définir un objectif de réduction,
- soutenir des projets de protection du climat grâce à des certificats de CO₂ provenant de projets climatiques traçables de haute qualité (voir les détails en page 104).



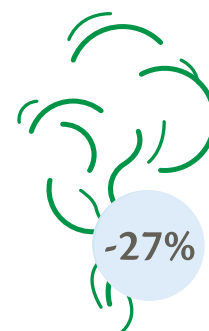
La plus grande partie des émissions, soit environ 42%, provient des trajets pendulaires du personnel; vient ensuite le chauffage, avec environ 32%. Les émissions totales ont augmenté de 3,6% en 2023 (soit +167 tonnes de CO₂). Cette augmentation est principalement due aux éléments suivants:

- Les émissions liées au chauffage présentent cette année une augmentation de l'ordre de +10,5% (+147 tonnes de CO₂). En effet, dans le cadre des économies de gaz et d'électricité demandées par la Confédération, le mazout a été privilégié.
- Les trajets pendulaires, à 1 986 tonnes de CO₂, ont augmenté de +2,4% (+46 tonnes de CO₂). Cela est dû principalement à l'augmentation du nombre de collaborateurs et de collaboratrices.

En matière d'intensité, les émissions par emplois en équivalent plein temps ont augmenté de 2,6 tonnes de CO₂ à 2,7 tonnes de CO₂ en 2023.

La Banque a cependant réussi à réduire ses émissions de près de -27% depuis 2019. Elle est en bonne voie d'atteindre son objectif de réduction de -35% de son empreinte carbone entre 2021 et 2030 par rapport au niveau de 2019.

En 2023, la plupart des mesures se sont concentrées sur l'efficacité énergétique des bâtiments. L'installation de fenêtres à triple vitrage et le déploiement de l'éclairage LED dans les principaux sites se sont poursuivis. Ces mesures représentent un investissement d'environ CHF 1,2 million en 2023 (CHF 1,7 million en 2022).



d'émissions de CO₂
par rapport à 2019

De plus, plusieurs mesures volontaires mises en place par la Banque à des fins d'économie d'électricité dans le cadre du plan Ostral¹ (déclenché dans le contexte des risques de pénurie d'électricité en Suisse à l'automne 2022) ont été pérennisées en 2023. Cela inclut notamment l'optimisation de l'éclairage des bureaux ainsi que l'ajustement à la hausse des températures de consigne des *data centers*.

Total des émissions de CO₂ par domaine de 2019 à 2023

Émissions (tonnes de CO ₂)	2019	2020	2021	2022	2023	Δ année précédente
Trajets pendulaires	2 718	2 515	2 007	1 940	1 986	+2,4%
Chauffage	2 218	1 832	1 629	1 396	1 543	+10,5%
Équipement IT	322	322	363	366	386	+5,5%
Déplacements d'affaires	386	137	110	332*	307	-7,6%
Consommation de courant électrique	409	382	267	258	228	-11,6%
Papier et imprimerie	349	326	321	254	225	-11,3%
Déchets	40	34	25	37	34	-8,1%
Fluides frigorigènes	0	0	0	0	0	-
Total des émissions	6 442	5 549	4 721	4 583	4 710	+2,8%
– dont scope 1	1 716	1 471	1 301	1 089	1 157	+6,2%
– dont scope 2	284	267	166	165	139	-15,2%
– dont scope 3	4 441	3 811	3 254	3 328	3 413	+2,6%

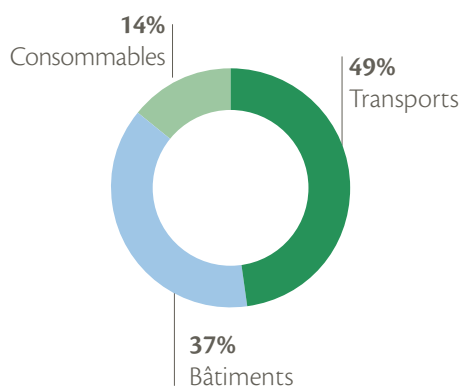
* Dans le cadre d'une démarche de contrôle et de plausibilisation des données, les émissions liées aux déplacements d'affaires en 2022 ont été revues.

¹ OSTRAL est l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise. Elle devient active sur ordre de la Confédération si une pénurie d'électricité survient.

Répartition de l'empreinte carbone

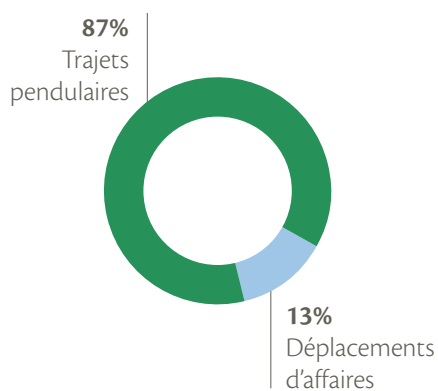
Les transports (déplacements des collaboratrices et des collaborateurs pour se rendre au travail et les déplacements d'affaires) constituent environ 49% des émissions de gaz à effet de serre de la BCV. Les bâtiments (chauffage et électricité) représentent 37% et les consommables (papier, imprimés, matériel informatique, déchets) 14%.

Répartition des émissions de CO₂ par domaines principaux



Pour chaque catégorie sont présentés les résultats tels que mesurés par Swiss Climate, accompagnés des actions en place en 2023.

Transports



Les trajets pendulaires (déplacements des collaboratrices et des collaborateurs pour se rendre sur leur lieu

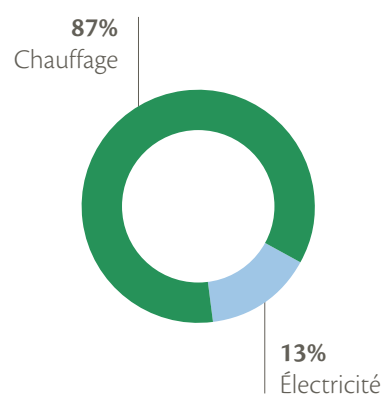
de travail) sont la principale source d'émissions de la BCV (42%) et constituent la majorité de l'impact dû aux transports (87%). En 2023, ces émissions présentent une augmentation de l'ordre de 2,4%, qui résulte principalement de l'augmentation du nombre de collaboratrices et de collaborateurs.

La BCV a pour politique d'encourager la mobilité active. À cette fin, elle participe aux frais de déplacement à hauteur de CHF 30 par mois. Ce défraiement est versé à toutes les personnes qui ne disposent pas d'une place de parc mise à disposition par la BCV. Au total, 1 390 collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié de cet avantage (1 370 en 2022). Afin d'encourager encore davantage la mobilité active, la BCV élabore un plan de mobilité. L'objectif est de définir des mesures facilitant l'usage par les collaboratrices et les collaborateurs de moyens de transport bas carbone (marche, vélo, transports publics, etc.), tout en respectant leur liberté de choisir. Ces mesures sont évaluées et mises en œuvre progressivement. En 2023, la Banque a mis en service de nouveaux parkings à vélos sur ses trois grands sites, qui disposent de plus de 100 places.

Les déplacements d'affaires (déplacements professionnels des collaboratrices et des collaborateurs) sont les trajets effectués dans le cadre de leur travail pour rencontrer la clientèle ou se rendre sur un autre lieu de travail. L'empreinte carbone de ces déplacements correspond à 13% de l'impact causé par les transports. Après une augmentation significative des émissions de CO₂ liées à ces déplacements en 2022 consécutive à la levée des restrictions de voyage, ces émissions ont diminué en 2023. Cette baisse est attribuable à

une réduction des kilomètres parcourus en avion et à une transition de la voiture vers le train en ce qui concerne les trajets terrestres.

Bâtiments



Les émissions liées aux bâtiments résultent du chauffage et de l'électricité.

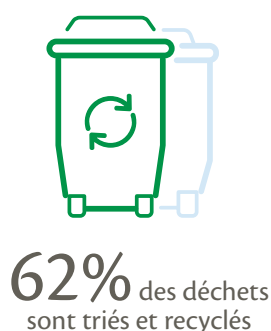
Les émissions liées au chauffage représentent 87% de l'impact carbone des bâtiments. Malgré les économies réalisées entre janvier et avril 2023 grâce à l'abaissement de la température de consigne à 20° Celsius, les émissions liées au chauffage ont augmenté de +10,5% en 2023. Cela s'explique principalement par le fait que la Banque a privilégié le mazout dans le contexte des économies de gaz demandées par la Confédération. Parallèlement, la



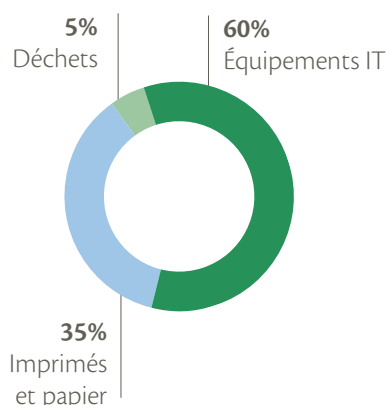
Plus de
CHF **1,2 million**
investi dans l'optimisation
énergétique des bâtiments

Banque a poursuivi le remplacement des fenêtres: le triple vitrage installé contribuera à réduire les émissions liées au chauffage ces prochaines années.

L'électricité représente 13% de l'impact carbone des bâtiments de la BCV. La Banque utilise de l'électricité Hydro Suisse, certifiée d'origine hydraulique et suisse pour 100% des besoins de ses principaux sites. Par ailleurs, la consommation globale d'électricité est passée de 10 941 mégawatts-heure (MWh) en 2019 à 7 778 MWh en 2023 (-29%). La Banque mène une démarche de réduction de sa consommation d'électricité sur ses sites de Prilly (CAB) et de Lausanne Saint-François (LSF) dans le cadre de la convention avec l'État de Vaud et la Confédération visant la réalisation d'économies d'énergie. L'objectif d'augmentation de l'efficacité énergétique globale du CAB est de 20% et celui de LSF est de 9% d'ici à 2027 par rapport à 2017. En 2023, la poursuite de cet objectif s'est notamment caractérisée par le changement d'installations techniques, le déploiement de points lumineux LED et la pérennisation des mesures volontaires prises dans le cadre du plan Ostral, telles que l'optimisation de l'éclairage des bureaux et l'ajustement à la hausse des températures de consigne des *data centers*.



Consommables



L'impact des consommables représente 14% des émissions de gaz à effet de serre et comprend l'équipement IT, les imprimés et papier ainsi que les déchets.

Le renouvellement de l'équipement informatique (ordinateurs, écrans) représente environ 60% des émissions de CO₂ attribuables aux consommables. Ces émissions sont principalement dues aux phases de fabrication et de fin de vie de ces équipements. La hausse observée en 2023 (+5,5%) est due notamment à l'ajout d'écrans.

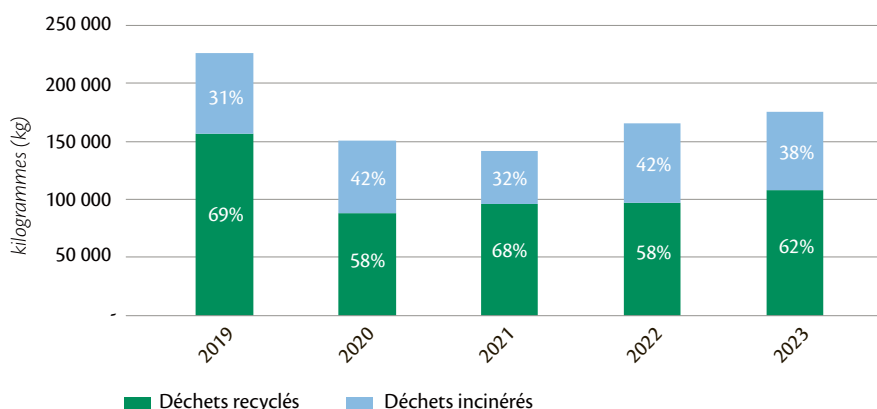
En 2024, des mesures telles que la prolongation de la durée de vie de certains équipements et la virtualisation de postes de travail seront étudiées.

La consommation de papier représente 35% des émissions des consommables. Les émissions de CO₂ liées à la consommation de papier sont en baisse de -11,3% entre 2022 et 2023. Cela s'explique notamment par le fait que la clientèle utilise toujours plus les services en ligne de la BCV et que la Banque tend à digitaliser ses processus internes. De plus, la Banque sensibilise son personnel par la mise à disposition, de rapports personnels d'impressions et d'une liste de bonnes pratiques en la matière.

En 2021, la BCV a décidé de se procurer uniquement du papier recyclé certifié Ange Bleu¹. En 2023, 87% du papier utilisé était recyclé, une augmentation de 42 points de pourcentage par rapport à 2022.

Quant aux déchets, ils représentent 5% des émissions dues aux consommables. Une majorité de ceux-ci (62%) sont triés et recyclés.

Déchets par méthode d'élimination²



¹ <https://www.blauer-engel.de/de>

² Les quantités de déchets par méthode d'élimination ont été recalculées depuis 2019, la méthodologie de répartition ayant été précisée en 2023.

Alors que la quantité de déchets a augmenté en 2022, puis en 2023, après des travaux de réaménagement, les émissions correspondantes sont revenues au même niveau qu'en 2020.

Projets de protection du climat

La BCV soutient financièrement des projets dans le canton de Vaud et à l'étranger permettant d'éviter l'équivalent des émissions de CO₂ liées au fonctionnement de la Banque.



4 710 tonnes de CO₂
évités grâce à des projets de
contribution climatique

Installation de biogaz dans une ferme vaudoise

Dans les exploitations agricoles, de grandes quantités de lisier et de fumier sont produites. Le processus de fermentation engendre la production de méthane, gaz ayant un effet de serre 25 fois plus puissant que le CO₂. Dans une installation de biogaz comme celle de ce projet, le processus de fermentation est exploité et contrôlé de façon ciblée, afin de collecter le méthane et de le valoriser. Une centrale de cogénération située en aval génère à la fois de la chaleur et de l'électricité à partir du méthane. L'énergie ainsi créée alimente le réseau électrique vaudois à hauteur de 1 100 000 kilowatts-heure (kWh) par an,

ce qui correspond à la demande annuelle de 280 ménages. La chaleur résiduelle, soit environ 360 000 kWh par an, permet de chauffer des appartements et est aussi directement utilisée par la ferme. Grâce à ce projet, certifié ISO 14064-2, ce sont environ 800 tonnes de CO₂ par année qui sont évitées. Grâce à cette source d'énergie renouvelable fonctionnant toute l'année, les agricultrices et agriculteurs suisses deviennent moins dépendants des importations de combustibles fossiles et contribuent également au développement durable de toute la région.

Énergie éolienne en Inde

Le projet encourage la production d'énergie renouvelable par des turbines éoliennes dans l'État de Karnataka dans le sud-ouest de l'Inde. L'électricité renouvelable produite par ces turbines remplace une partie de l'électricité conventionnelle à base de combustibles fossiles dans le réseau électrique de la région, contribuant ainsi à la réduction des émissions de CO₂ et au développement économique local. À l'heure actuelle, le projet a déjà permis de créer de nombreux emplois et de réaliser des progrès sociaux. Améliorant non seulement les moyens de subsistance de la population locale, ce projet, certifié Gold Standard, contribue au développement durable de la région et permet d'éviter annuellement l'émission de 128 410 tonnes de CO₂.

Réchauds économes en énergie au Mozambique

Grâce à des réchauds spécialement conçus et efficaces, des familles aux revenus modestes du Mozambique peuvent réduire massivement leurs

besoins en bois de chauffage. Cela permet de freiner la déforestation rapide et de prévenir de nombreuses maladies respiratoires.

Ils se distinguent de la méthode traditionnelle par une chambre de combustion particulièrement bien isolée grâce à un revêtement céramique. Les aliments cuisent plus rapidement, ce qui permet de réduire la consommation d'énergie de 60 %. De plus, lors de la combustion, la quantité de fumée produite est diminuée: les familles sont donc moins exposées aux émanations toxiques. Ce projet, certifié Gold Standard, contribue au développement durable de la région et permet d'éviter annuellement l'émission de 24 000 tonnes de CO₂.

Respect de standards sociaux et environnementaux dans l'approvisionnement

Les normes fondamentales du travail définies par l'Organisation internationale du travail (OIT) prescrivent que les gouvernements, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs promeuvent les valeurs humaines fondamentales. L'OIT énonce les obligations et les engagements suivants, qui sont précisés dans différentes conventions:

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective,

- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire,
- l'abolition effective du travail des enfants,
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession,
- un milieu de travail sûr et salubre.

En ligne avec ces principes, la BCV accorde une attention toute particulière aux droits humains internationalement reconnus¹, notamment au droit du travail ainsi qu'aux impacts environnementaux des prestations qu'elle sollicite.

Son approche repose sur trois piliers:

- Elle a pour principe de faire appel à des prestataires domiciliés dans le canton de Vaud. Les exigences du

droit suisse en matière de protection des travailleuses et travailleurs et de l'environnement imposent des standards respectant les exigences du droit international. L'application et le respect de ces normes peuvent faire l'objet de contrôles par les autorités de surveillance et par les autorités judiciaires. Cette politique d'approvisionnement régional permet à la BCV de réduire drastiquement le risque que les normes fondamentales du travail définies par l'OIT ne soient pas respectées par les prestataires, s'agissant notamment de l'interdiction des discriminations, du travail forcé, du travail des enfants ou encore de la protection de la santé des travailleurs et des travailleuses et de leurs droits syndicaux.

- Les prestataires de services de la BCV (par exemple, dans les domaines de

l'IT, du bâtiment ou de la formation) s'engagent, par le biais d'une déclaration, à respecter des règles en matière de paiement des charges sociales, d'assurance contre les accidents et de responsabilité civile. Des exigences sont également formalisées en ce qui concerne la sécurité des personnes et le traitement des déchets.

- Pour ses achats, la BCV s'appuie sur des recommandations émises par des organismes reconnus, et notamment sur le Guide des achats professionnels responsables². Celui-ci contient des outils pratiques pour intégrer des principes de développement durable dans la politique d'achat et ainsi minimiser les impacts sociaux et environnementaux de ses activités.

Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr)

Exerçant dans le secteur tertiaire suisse, la Banque recourt, pour une part largement prépondérante de son approvisionnement, à des prestations de services qu'elle se procure en Suisse. Elle fournit ses services dans la même limite géographique. En raison des lois et du cadre de travail en vigueur en Suisse³, ces acteurs présentent de faibles risques en matière de travail des enfants.

En 2023, 89% des dépenses de la Banque⁴ en matière de prestations de services et d'achats portaient soit sur des prestations de services que la BCV se procure en Suisse, soit sur des biens matériels en provenance de pays à

faible risque en matière de travail des enfants (88% en 2022⁵). La Banque peut ainsi bénéficier de l'exception de l'article 7 ODiTr et est donc exemptée de vérifications et de publications supplémentaires. Elle contrôle et formalise annuellement son éligibilité à cette exemption.

Pour son approvisionnement en or physique, la BCV fait exclusivement appel à des fournisseurs domiciliés en Suisse auxquels les obligations et devoirs de diligence de l'ODiTr s'appliquent. De plus, elle met en œuvre différentes mesures, décrites dans le chapitre « Investissement socialement responsable » à la page 67.

¹ Charte internationale des droits de l'homme, 1966. Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998.

² Service cantonal du développement durable de l'État de Genève, *Guide des achats professionnels responsables, version courte*, 2015.

³ Un pays est défini à « faible risque » au niveau de l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de travail des enfants lorsqu'il est qualifié de « Basic » dans l'indice du Children's Right in the Workplace Index de l'UNICEF – www.childrensrightsatlas.org, ce qui est le cas de la Suisse.

⁴ Au vu de la taille prépondérante de la BCV dans le Groupe (la maison mère représente plus de 90% des dépenses fournisseurs du Groupe), seule la maison mère est considérée ici.

⁵ À la suite d'une évolution méthodologique visant notamment à mieux tenir compte de la notion de « made in » pour les biens matériels, la valeur 2022 a été recalculée et corrigée.

Approvisionnement régional durable

La BCV privilégie les circuits courts lors de son approvisionnement: elle a pour principe de travailler avec des entreprises domiciliées dans le canton, voire ailleurs en Suisse. Elle réduit, de cette manière, son impact sur l'environnement, tout en ayant un effet positif sur l'économie locale. En 2023, environ 92% de ses dépenses portaient sur des prestations auprès d'entreprises domiciliées en Suisse.



La BCV fait appel à un réseau très large de fournisseurs dans le cadre de ses besoins en matière d'infrastructures et de services généraux, et veille à l'alternance. Ainsi, elle collabore chaque année avec plus de 600 entreprises domiciliées dans le canton de Vaud.

L'importance de la proximité dans la sélection des prestataires est formalisée dans la politique d'achats de la Banque. En outre, les cafétérias de son siège situé à la place Saint-François à Lausanne (LSF) et de son centre administratif bancaire (CAB) à Prilly suivent des politiques d'approvisionnement responsables.

La proximité, notamment géographique, vis-à-vis de ses fournisseurs et producteurs agricoles est au cœur de la stratégie d'approvisionnement de Novae Restauration SA, responsable de la restauration à LSF. À cet effet, elle a développé un réseau d'approvisionnement local en fidélisant plus de 140 artisans, éleveurs et maraîchers suisses ou sélectionnés dans le cadre de filières sur mesure, avec lesquels elle travaille en direct sans centrale d'achat. Sa stratégie de proximité géographique s'illustre par sa volonté de rechercher des partenariats avec des petits producteurs dans un rayon de 50 kilomètres autour de chacun de ses restaurants. De plus, Novae s'engage à éliminer de ses cuisines tous les produits contenant des additifs suspectés d'être dangereux

pour la santé ainsi que ceux contenant de l'huile de palme. Concernant l'origine des matières premières et des produits achetés par ses restaurants, plus de 55% (du total des approvisionnements en kilogrammes) sont d'origine suisse, en hausse de quatre points par rapport à 2022. De plus, dans le but de limiter son impact carbone, Novae favorise les produits de saison, interdit le transport par avion à ses fournisseurs et travaille sur son offre de plats végétariens. Ces actions ont permis de diminuer l'impact carbone de ses approvisionnements de 16% depuis 2020. Lorsqu'il n'est pas possible de renoncer à certains produits exotiques, comme le café, Novae Restauration SA achète en priorité des produits labellisés Fairtrade ou bio. Par exemple, 100% des bananes servies en restaurant sont ainsi labellisées. En 2021, cette politique a été récompensée par l'obtention d'une médaille d'or sur la plateforme d'évaluation des performances RSE EcoVadis. Cette médaille a été confirmée en décembre 2023, avec un score total en hausse de cinq points, notamment sur la partie «achats responsables». Quant à sa



204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux

	2020	2021	2022	2023
Dépenses en matière de prestations de services et d'achats portant sur des entreprises domiciliées en Suisse	91%	91%	90%	92%



triple certification ISO 14001, 45001 et 9001, elle a été confirmée durant l'été 2023.

SV Group, le partenaire de la BCV pour la restauration au CAB, met un point d'honneur à s'investir dans tous les thèmes pertinents de la durabilité. Sur le plan des transports, l'accent est mis sur les circuits courts, la part de produits acheminés par fret aérien représentant moins de 0,4%. L'offre culinaire est alignée sur les recommandations de l'approche scientifique «Planetary Health Diet». L'approche est axée sur une alimentation équilibrée, le souci de préserver les ressources naturelles et de produire les aliments de façon éthique. L'entreprise mise sur une alimentation d'origine végétale, en prêtant une attention particulière à la saisonnalité des légumes et des fruits qu'elle propose, sans pour autant renoncer aux protéines animales. De plus, SV Group attache beaucoup d'importance à

une utilisation efficace de l'eau et de l'énergie et réduit le gaspillage alimentaire au minimum.

La BCV et ses partenaires dans le domaine de la restauration s'engagent dans la diminution des déchets et la réduction du gaspillage dans les offres à l'emporter grâce au système reCIRCLE. Ce dernier consiste à mettre à la disposition des utilisatrices et des utilisateurs des cafétérias des contenants réutilisables, étanches et recyclables.



Avec BE WTR, la BCV a remplacé l'eau en bouteille qui était servie dans les espaces clientèle et lors d'événements par une eau locale, ultrafiltrée, plate ou gazeuse et toujours fraîche, sans transport et sans plastique. Par la nature de son activité et les caractéristiques de ses produits, BE WTR s'engage à apporter une contribution significative à la préservation des ressources, à réduire considérablement l'empreinte carbone ainsi que l'utilisation de plastique et la production de déchets.

BE WTR™

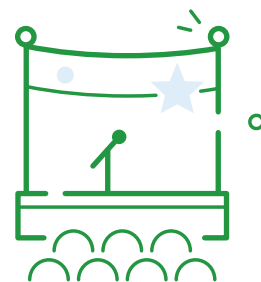
BE WTR finalise son processus pour être certifiée B Corp. Cela s'intègre dans son engagement à respecter les normes environnementales les plus strictes et à garantir sa transparence et sa responsabilité.

Participation à la vie associative

La BCV est consciente de ses responsabilités sociales et œuvre concrètement dans sa communauté. Elle maintient une politique volontaire de sponsoring et de mécénat et encourage l'engagement de ses collaboratrices et de ses collaborateurs dans la société civile.

Partenariats et mécénat

En 2023, la Banque a soutenu plus de 850 associations et événements dans les domaines économique, sportif, culturel, social et environnemental (près de 800 en 2022) partout dans le canton, pour un montant correspondant à 1,2% de son bénéfice net (1,5% en 2022). Elle accompagne notamment des événements et de grands rassemblements populaires dans les différentes régions vaudoises. Elle contribue également à des projets innovants en matière de formation et de développement de la relève, reflétant les valeurs de la Banque. De plus, elle renforce son attention pour les projets permettant de réduire l'empreinte carbone et de favoriser la biodiversité. À cette fin, elle oriente une partie de son budget de dons et de mécénat en faveur d'actions d'associations locales contribuant à ces objectifs.



850
associations et
événements soutenus

Des soutiens et engagements variés

En matière de sponsoring, elle offre notamment des soutiens importants aux entités suivantes: le Théâtre de Beau-sobre, le Théâtre du Jorat, Cully Jazz Festival, les 20KM de Lausanne, le Football Club Lausanne-Sport (LS), le Lausanne Hockey Club (LHC), le Paléo Festival Nyon, le BCV Concert Hall, le Forum des 100, le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA). Cet accompagnement se fait dans la durée: par exemple, la BCV est aux côtés du LHC depuis 1987, du LS depuis 2011 et des 20KM de Lausanne depuis la première édition en 1982.



En 2023, l'engagement de la BCV s'est inscrit une fois encore dans un contexte de forte dynamique de projets lancés dans le canton de Vaud. Parmi eux, «Organissima & Lux – Nativité gothique» pour le vingtième anniversaire de l'inauguration des grandes orgues superlatives de la Cathédrale de Lausanne, «La Bouêlée Festival» ou encore le spectacle *Casanova* au Château de Coppet ont fait partie des nouvelles actions soutenues.

Les exemples qui suivent montrent la diversité des soutiens de la BCV dans les domaines économique, social et environnemental, partout dans le canton.

42 Lausanne

En 2023, la BCV a poursuivi sa contribution financière à l'école d'informatique 42 Lausanne, qui a ouvert en 2021. Cette école entièrement gratuite est accessible sans condition de diplôme, dès 18 ans. Elle offre des solutions alternatives aux jeunes et moins jeunes qui ne se sentent pas à l'aise dans les cursus classiques ou qui n'y ont pas accès, favorise les reconversions professionnelles et regroupe les personnes passionnées d'informatique, tout en répondant aux besoins en personnel qualifié des entreprises suisses dans ce domaine. Au cours de l'année, le partenariat a



Partenaire de l'école 42 Lausanne

406
personnes formées

donné lieu à des rencontres entre des collaborateurs et collaboratrices de la BCV et les étudiants et étudiantes. Des spécialistes en informatique de la BCV ont présenté leurs activités, un atelier a été organisé et des stages ont été proposés. La Banque a accueilli plusieurs étudiantes et étudiants de 42 Lausanne dans le cadre de stages en 2023.

Vaud Générations Champions

La BCV soutient cette initiative depuis sa création en 2022. Vaud Générations Champions est une association fondée par d'anciens sportifs et sportives d'élite vaudois. Elle vise à susciter un engouement et un élan positifs pour le sport au sein de la population vaudoise grâce aux histoires inspirantes des athlètes qu'elle soutient. Elle fournit l'accompagnement nécessaire aux athlètes pour poursuivre une carrière sportive de haut niveau, en rassemblant des moyens financiers, un conseil de gestion de carrière, une aide à la transition et un programme de mentorat. Elle organise également des rencontres entre d'anciens sportifs, sportives, olympiens et olympiennes, d'une part, et des élèves d'écoles vaudoises, d'autre part, dans le cadre du programme «une classe-un.e champion.ne».

Contribution à des actions sociales

En 2023, comme les années précédentes, la Banque a participé à la vente d'oranges de Terre des hommes. Elle soutient également la Fondation Étoile filante, qui réalise les rêves d'enfants, d'adolescentes et d'adolescents vivant avec une maladie ou un handicap. Depuis 2010, à chaque ouverture d'un

compte Épargne Cadeau de la BCV, la Banque verse CHF 10 à cette fondation. En 2023, comme en 2022, elle lui a remis CHF 13 000.

Terre Vaud Eau

Afin de renforcer son engagement dans la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la BCV a mis en place en 2023 l'action Terre Vaud Eau. Cette initiative consiste à soutenir financièrement des projets portés par des organismes vaudois actifs dans l'environnement. La clientèle Jeunes de la Banque est associée à cette action: à chaque ouverture d'un compte Épargne 3 Jeunes, la BCV verse CHF 10 en faveur des projets, dans la limite du montant nécessaire à ces derniers.

Les projets sont sélectionnés en fonction de leur impact positif sur la biodiversité locale, dans les deux milieux naturels que sont la terre et l'eau. Les trois projets suivants ont été choisis pour la période 2023 à 2024.

La Coudre: réaffectation d'un réservoir en zone naturelle

Le Parc Jura vaudois entreprend un projet de revitalisation d'un plan d'eau et de réaffectation d'un ancien réservoir. Le site présente un fort attrait pour la biodiversité. Il est notamment colonisé par des amphibiens et permettra de créer un gîte pour les chauves-souris.

Vallée de Joux: préserver les crapauds accoucheurs

Une population de cette espèce se trouve dans les alpages du Parc Jura vaudois. Des mesures sont mises en place afin de stabiliser, voire de renforcer la population de cet amphibien.

Yens: prairie inondable pour la biodiversité

La Maison de la Rivière réalise une prairie inondable temporaire à Yens, qui favorise la biodiversité et notamment les amphibiens. Ce projet se situe sur une ancienne zone humide qui a été drainée et qui peut être aménagée en une prairie inondable temporaire alimentée par la nappe phréatique toute proche.

Printemps d'abeilles

Dans le domaine de la biodiversité, la BCV soutient l'association Printemps d'abeilles, qui s'engage pour la protection de ces insectes. Elle propose notamment des interventions pédagogiques pour expliquer l'utilité des abeilles et restaure des milieux de vie favorables aux pollinisateurs sauvages. La Banque parraine trois ruches à la Ferme des Huttins à Écublens, afin de participer au développement de l'association.

1 CHF pour le climat

La BCV contribue financièrement à l'association Webeelong pour son ini-

tiative « 1 CHF pour le climat », qui propose aux propriétaires de restaurants de s'engager pour l'environnement et de soutenir l'économie locale avec l'aide de leur clientèle. Les montants récoltés sont reversés pour la plantation d'arbres et sous forme de bons d'achat pour les restaurants, à faire valoir auprès de fournisseurs locaux.

Un vignoble sans chimie de synthèse

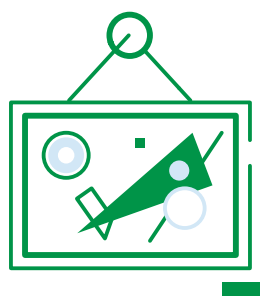
Le Château de Montagny, situé sur les hauts de Lutry et propriété de la BCV, est entouré d'un domaine viticole géré par la maison Dizerens. Se passer de chimie de synthèse pour les vignes est une option de plus en plus souvent choisie par les vignerons. Depuis début 2023, il en est ainsi pour les plus de 3,4 hectares du domaine viticole du Château de Montagny avec la reconversion, trois ans durant, du vignoble en « Bio Suisse », plus connu sous le nom « Bourgeon ». Cette décision s'inscrit dans la démarche volontaire de la maison Dizerens pour une viticulture toujours plus durable.



Collection d'art de la BCB

Par le biais de sa collection d'art, la BCB soutient des artistes émergents vaudois ou ayant un lien professionnel fort avec le canton. Elle acquiert environ une dizaine d'œuvres par année. La collection compte aujourd'hui plus de 2 400 pièces, dont environ 700 en prêt à long terme dans plus de 50 fondations et EMS vaudois.

En 2023, la collection d'art a été exposée dans l'Espace Projet du Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne (MCBA) du 29 septembre 2023 au 7 janvier 2024. Pour cette exposition intitulée *Mirage*, la BCB a commandé à quatre artistes des installations et des œuvres inédites dans un jeu de correspondances et de dialogues autour de leurs pratiques respectives.



Plus de
2400
œuvres dans la collection
d'art BCB

Une aide de gestion budgétaire pour les jeunes

La BCB soutient, en collaboration avec les autres banques cantonales et les syndicats des enseignantes et des enseignants, le projet national FinanceMission, qui vise à développer les



connaissances des jeunes en matière de gestion budgétaire et à encourager les comportements responsables vis-à-vis de l'argent.

L'offre d'apprentissage est dénommée FinanceMission World, un outil didactique numérique destiné aux élèves du niveau secondaire I. Disponible gratuitement, FinanceMission World fournit aux écoles romandes une nouvelle manière d'enseigner les compétences financières, configurée en trois niveaux d'apprentissage.

En sus, la plateforme en ligne jeunesetbudget.ch permet aux parents de comprendre et d'accompagner leurs enfants sur des thématiques liées à l'argent, comme les bonnes pratiques en matière d'argent de poche ou encore le fonctionnement de l'économie, expliqué en termes simples. En effet, les parents jouent un rôle essentiel dans l'acquisition des compétences financières de leurs enfants, notamment en leur apprenant à gérer leur argent.

La Fondation BCB

Créée en 1995 à l'occasion du 150^e anniversaire de la Banque, la Fondation BCB, juridiquement indépendante, a pour vocation de soutenir

des projets d'envergure dont les instigateurs et instigatrices, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, sont d'origine vaudoise ou domiciliés dans le canton de Vaud.

FONDATION BCB
créée à Lausanne en 1995

Son conseil de fondation distingue des actions sociales, des projets culturels ainsi que des programmes de recherche scientifique.

Depuis sa création, la Fondation BCB a soutenu 104 projets pour un total de plus de CHF 10,5 millions.

Afin de préserver son capital de dotation, la Fondation BCB n'a pas attribué de dons en 2023 (CHF 360 000 avaient été attribués à cinq projets en 2022).

Des équipes BCB engagées

La Banque organise des actions permettant à ses collaboratrices et collaborateurs d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement. Ces initiatives sont décrites ci-après.

En selle pour garder la forme

En juin 2023, la BCV a participé au Challenge bike to work, un moyen de promouvoir la santé dans l'entreprise, mais aussi d'encourager le recours aux modes de transport bas carbone. Pour cette troisième année de participation, 76 collaboratrices et collaborateurs répartis en 21 équipes ont parcouru 20 350 kilomètres à vélo (près de 15 000 kilomètres avaient été parcourus par 81 collaboratrices et collaborateurs en 2022).



Bike to work
20 350 km
parcourus à vélo ou à pied

BCV Générosité

Dans le cadre de son programme BCV Générosité, la BCV offre une journée par an – au prorata de leur taux d'activité – aux collaboratrices et aux collaborateurs qui souhaitent effectuer du bénévolat dans une association de leur choix. En 2023, plusieurs actions collectives au service de différentes associations ont rassemblé près de 60 collaboratrices et collaborateurs (près de 80 en 2022).

Pour la sauvegarde de la biodiversité

Dans le cadre de BCV Générosité, des collaborateurs et collaboratrices ont notamment participé en juin à l'arra-

chage de solidages, une plante invasive, dans la commune de Berolle, en collaboration avec le Parc Jura vaudois. Cette opération a été suivie par l'arrachage d'autres plantes invasives, telles que la laurelle, le bambou et la renouée, à Tolochenaz avec la Maison de la Rivière.

En novembre, un groupe de collaboratrices et de collaborateurs a participé à la plantation de 250 arbres dans la forêt de Froideville avec l'association 1 CHF pour le climat.

Des sacs de denrées pour les personnes en situation de précarité

En fin d'année, lors d'une autre action collective BCV Générosité, 17 collaboratrices et collaborateurs se sont investis sur une matinée pour aider l'association Samedi du Partage Vaud à récolter des denrées non périssables dans quatre centres commerciaux du canton de Vaud. Le Samedi du Partage Vaud permet à la CA-RL, qui réunit une quarantaine d'associations caritatives et autres services d'utilité publique de la région lausannoise, de récolter des produits d'hygiène et des denrées alimentaires non périssables pour les personnes en situation précaire dans le canton de Vaud.

Du sang pour sauver des vies

En 2023, la BCV a réitéré sa démarche, qu'elle poursuit depuis plus de 15 ans, en collaboration avec le centre de transfusion de la Croix-Rouge vaudoise. Elle a organisé deux collectes de sang dans les locaux de son siège et du centre administratif bancaire (CAB), à laquelle ses collaboratrices et collaborateurs pouvaient s'inscrire. Cela a permis de récolter 25,7 litres de sang (25,2 litres en 2022).

Donner vie à un projet humanitaire

Avec l'action BCV Solidarité, la Banque finance chaque année, depuis 2012, un projet humanitaire d'une valeur avoisinant CHF 150 000 et proposé par une association située en Suisse romande. Un groupe de collaboratrices et de collaborateurs tirés au sort choisit le projet bénéficiaire et suit sa réalisation.

En 2023, le groupe de travail BCV Solidarité a choisi le projet de la Fondation SURGIR, visant à renforcer les capacités du Club de jeunes filles leaders de Guinée à se mobiliser et à prévenir les violences basées sur le genre dans leurs communautés et à protéger les jeunes femmes victimes de violences.



BCV Solidarité
CHF 150 000
pour un projet associatif

Principes et standards de publication

Périmètre du Rapport RSE

Le Groupe BCV se compose de la maison mère, la Banque Cantonale Vaudoise, et de filiales détenues à 100% ou à près de 100%: Piguet Galland & Cie SA, Gérifonds SA et la Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA. Comme indiqué dans la partie «Contenu et objectifs du rapport», ce rapport s'étend, depuis 2023, à toutes les entités du Groupe (voir également l'élément d'information GRI 2-2, entités décrites aux pages 4 et 5).

Le chapitre «Éthique et gouvernance d'entreprise», qui comprend notamment les enjeux pertinents (issus de la matrice de matérialité présentée en page 13) «Fiabilité: cybercriminalité, sécurité des transactions et protection des données» et «Risques liés au climat», décrit les principes applicables au Groupe dans ces domaines.

Concernant les autres enjeux pertinents, les filiales sont intégrées au présent rapport pour les thèmes où elles sont matérielles, c'est-à-dire en tenant compte de l'ampleur de leurs impacts (établie par exemple sur la base de la part des employés ou de la part des actifs sous gestion de la filiale par rapport au Groupe), des leviers d'action dont elles disposent pour les réduire et de l'importance de l'enjeu du point de vue du Groupe:

- Piguet Galland & Cie SA, une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune avec près de 200 collaboratrices et collaborateurs et des avoirs administrés de CHF 6,8 milliards, est intégrée au rapport pour le thème «Investissement socialement responsable» ainsi qu'au chapitre «Employeur de référence», en particulier pour ce qui concerne la «diversité et égalité des chances».
- Gérifonds SA et sa filiale luxembourgeoise sont les sociétés de direction des fonds mobiliers de la BCV et de 11 autres promoteurs. Gérifonds SA ne gère pas les fonds qu'elle dirige, ni ne les vend, mais délègue ces activités aux gestionnaires. Considérant ce qui précède et la taille de la société (moins de 40 employées et employés), seuls les thèmes en lien avec l'éthique et la gouvernance – évoqués ci-avant – s'appliquent à Gérifonds SA en tant qu'entité du Groupe.
- GEP SA est la société de direction et de gestion du Fonds Immobilier Romand (FIR). Bien que GEP SA ait une taille relativement faible pour ce qui est du nombre de collaboratrices et de collaborateurs et de la fortune au sein du Groupe, elle dispose d'un levier d'actions sur son portefeuille immobilier, notamment en matière de climat, et a donc été intégrée au rapport pour le thème de «l'investissement socialement responsable».

Les périmètres sur lesquels portent les différents indicateurs quantitatifs GRI sont détaillés dans la partie «Indicateurs quantitatifs GRI – précisions méthodologiques», aux pages 115 à 119.

Principes d'établissement du Rapport RSE

Ce rapport est préparé en conformité avec le standard Global Reporting Initiative (GRI) ainsi qu'avec l'article 964b du Code des obligations. Il couvre la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, à l'exception des indicateurs relatifs au FIR qui se réfèrent à la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, en ligne avec la période comptable du fonds. Les index de contenu de la norme GRI et de l'article 964b du Code des obligations sont disponibles aux pages 122 à 125, respectivement aux pages 120 et 121 de ce rapport.

Lorsque des données financières apparaissent dans le rapport RSE, elles sont alignées avec le Rapport annuel.

Pour les données relatives au bilan carbone, la BCV utilise les méthodologies de la norme ISO 14064–1 et du GHG Protocol Corporate Standard.

Lorsque les normes GRI utilisées ne fournissent pas de méthodologie de calcul des indicateurs GRI reportés, ou lorsque leur méthodologie ne s'applique pas à la spécificité des entités du Groupe BCV, la méthodologie appliquée est détaillée dans la section « Indicateurs quantitatifs GRI – précisions méthodologiques » de ce chapitre (voir pages 115 à 119).

Les informations publiées dans ce rapport sont fondées sur les principes suivants, qui sont guidés par les standards GRI:

- **Fiabilité, précision et vérifiabilité:** Le Groupe BCV s'engage à publier des données permettant une mesure et une évaluation cohérentes de la performance et limitant autant que possible le recours à des estimations. Les informations publiées sont cohérentes avec les preuves disponibles et le système de contrôle interne est régulièrement adapté.
- **Équilibre:** Le Groupe BCV évite tout parti pris en présentant une vue équilibrée de ses impacts positifs et négatifs, ainsi que de ses risques et opportunités sur les dimensions économique, sociale et environnementale, afin de permettre aux parties prenantes de bien comprendre la contribution du Groupe au développement durable.
- **Clarté:** Le Groupe BCV utilise un langage simple et évite toute ambiguïté pour que le lectorat, qu'il soit expert ou non, puisse comprendre facilement ses initiatives, ses résultats et ses objectifs en matière de développement durable. Le Rapport RSE est disponible en français et en anglais.
- **Comparabilité:** Les données sont présentées de manière à permettre des comparaisons pertinentes entre les différentes périodes de rapport, facilitant ainsi l'analyse de l'évolution dans le temps.
- **Complétude:** Dans le cadre du processus d'analyse de matérialité (voir pages 12 à 15), le Groupe BCV a identifié et inclus toutes les informations pertinentes nécessaires pour donner une image complète de sa performance, en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux pertinents.
- **Contexte de durabilité:** Afin d'offrir une vision éclairée de sa performance, le Groupe a défini sa stratégie et préparé ce rapport dans le contexte global de durabilité. En particulier, elle a pris en compte les tendances externes, les évolutions du marché, les changements réglementaires et d'autres facteurs qui influencent son impact global sur le développement durable.
- **Temporalité:** Ce rapport est publié annuellement en même temps que le Rapport annuel.

Processus de collecte des données

Le processus de collecte des données repose sur une structure bien définie au sein de l'organisation. La responsable RSE, rattachée au président de la Direction générale, supervise l'ensemble du processus. Des correspondantes et correspondants internes sont également clairement identifiés dans chaque métier et dans chaque fonction du Groupe. Ceux-ci jouent un rôle essentiel en fournissant les informations et les données nécessaires, et en documentant les méthodologies de calcul des indicateurs. Les indicateurs et leur plausibilité sont également contrôlés.

Vérification et validation interne

Les indicateurs quantitatifs répondant aux normes GRI publiés dans ce rapport sont soumis à un processus interne complet de préparation, de vérification et d'approbation fondé sur le système de contrôle interne (SCI) de la BCV.

Ce rapport est examiné et approuvé par la Direction générale avant l'approbation du Conseil d'administration.

Vérification externe

Pour la première fois cette année, le Conseil d'administration a désigné PricewaterhouseCoopers SA comme fournisseur d'une assurance limitée sur un ensemble d'informations. Le rapport d'assurance émis par PricewaterhouseCoopers, établi conformément à l'International Standard on Assurance Engagement ISAE 3000, est disponible aux pages 126 et suivantes.

Le bilan carbone de la BCV fait l'objet d'une vérification séparée par la société Neosys SA selon le standard AA1000 dans le cadre de l'obtention du label Certified CO₂ Neutral by Swiss Climate.

Indicateurs quantitatifs GRI – précisions méthodologiques

Lorsque les normes GRI standardisées utilisées ne fournissent pas de méthodologie de calcul précise pour les indicateurs GRI publiés, ou lorsque leur méthodologie ne s'applique pas à la spécificité des entités du Groupe BCV, la méthodologie appliquée est détaillée ci-après.

Dans ce rapport, les termes « la BCV » et « la Banque » font référence à la maison mère. Lorsqu'il est question du groupe, le rapport mentionne expressément « le Groupe ».

Référence GRI	Indicateur(s)	Page	Méthodologie, hypothèses, périmètre et exclusions
2-7 Employés	• Total • Employés permanents • Employés temporaires • Employés à horaires non garantis • Employés à temps plein • Employés à temps partiel	pp. 86, 89, 95	Sauf mention contraire, les valeurs sont calculées en nombre de personnes (et non en équivalents temps plein) sur la base de l'effectif au 31 décembre. Au vu de la concentration du Groupe BCV en Suisse, la répartition des employés par région n'est pas pertinente. Les valeurs sont publiées séparément pour la BCV et Piguet Galland.
2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	• Nombre de sous-traitants	p. 86	Sont considérés comme sous-traitants les personnes qui travaillent quotidiennement au sein de la BCV, en collaboration avec du personnel de la Banque, sur la base d'un contrat autre qu'un contrat de travail.
2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	• Ratio entre la rémunération la plus élevée et la rémunération médiane • Évolution de la rémunération médiane • Évolution de la rémunération la plus élevée	p. 92	Les valeurs publiées sont basées sur les éléments de rémunération suivants: • salaire fixe • rémunération basée sur la performance annuelle (RPA), versée l'année suivante • rémunération liée à la performance à long terme (RPLT), distribuée l'année suivante • frais de représentation fiscalisés • plan d'intéressement La rémunération médiane est calculée en tenant compte de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs au bénéfice d'un contrat fixe de durée indéterminée à la BCV, hors personnel en formation.
2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	• Cas significatifs de non-conformité	p. 123	Sont considérés comme significatifs les manquements d'une ampleur pouvant justifier l'intervention d'une autorité de surveillance ou générant une crise vis-à-vis des principales parties prenantes de la Banque, qui se sont soldés par une amende ou une sanction non pécuniaire (y compris un avertissement) prononcée par une autorité judiciaire, administrative ou d'autorégulation.
201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	• Valeur économique directe générée • Distribution de la valeur économique générée • Valeur économique mise en réserve	p. 26	La BCV calcule ces valeurs comme suit: • La valeur économique générée correspond à l'addition des éléments suivants: • résultat opérationnel • charges de personnel • résultat extraordinaire • La valeur économique distribuée correspond à l'addition des éléments suivants: • charges de personnel • impôts • dividendes aux actionnaires BCV • La valeur économique mise en réserve correspond à la différence entre la valeur économique générée et la valeur économique distribuée. La BCV ne communique pas la valeur économique générée et distribuée séparément au niveau national, régional ou du marché, au vu de la concentration des activités de la Banque principalement dans le canton de Vaud.
201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	• Taux de couverture • Taux de cotisation en % du salaire et part de l'employeur • Rapport entre les avoirs de vieillesse assurés et l'avoir de vieillesse minimal	p. 93	Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des entités du Groupe BCV sont affiliés à la Caisse de Pensions de la BCV (CP BCV). Les cadres supérieurs de la BCV sont également affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV (Fondation complémentaire). Vu le nombre restreint de personnes affiliées à la Fondation complémentaire, les valeurs publiées concernent uniquement la CP BCV. Les valeurs publiées se basent sur les comptes intermédiaires de la CP BCV au 30 septembre. Conformément à l'article 44 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les hypothèses actuarielles sont définies dans le règlement des passifs de nature actuarielle de la CP BCV.
203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	• Part du bénéfice net alloué aux (et nombre de bénéficiaires de) sponsoring, mécénat et dons	p. 107	L'indicateur publié est basé sur les engagements et soutiens pécuniaires de la BCV de type sponsoring, mécénat et dons, dans les domaines économique, sportif, culturel, social et environnemental. La publicité de complaisance et l'achat de visibilité dans la presse ne sont pas inclus.

Référence GRI	Indicateur(s)	Page	Méthodologie, hypothèses, périmètre et exclusions
203-2 Impacts économiques indirects significatifs	• Volume de crédits accordés aux entreprises vaudoises	p. 27	La BCV participe au financement du développement économique du canton en octroyant des crédits aux entreprises domiciliées dans le canton. Les valeurs publiées correspondent au volume de crédits octroyés à des entreprises domiciliées dans le canton de Vaud.
	• Crédits cautionnés (hors crédits COVID)	p. 27	La BCV accompagne ses PME clientes dans le cadre de l'octroi de crédits cautionnés par la coopérative Cautionnement romand en soutien de leurs activités. La Banque publie le nombre de crédits accordés par la BCV et cautionnés par Cautionnement romand, ainsi que le volume de ces cautionnements.
	• Montants alloués au soutien à l'innovation	pp. 27 et 30	La BCV soutient l'innovation dans le canton de Vaud au travers de la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) et d'Innovaud, contribuant ainsi au développement économique du canton. Les valeurs publiées correspondent aux montants versés annuellement à la FIT et à Innovaud.
204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Part des dépenses en matière de prestations de services et d'achats portant sur des entreprises domiciliées en Suisse	p. 106	Les prestations de services et d'achats correspondent aux activités de procurement, soit des fournisseurs en lien avec les investissements et les charges d'exploitation. Les charges liées à l'activité bancaire ordinaire sont exclues du périmètre (charges d'intérêt, de commissions, de négoce, d'autres charges ordinaires et de provisions et pertes). Au vu de la concentration des activités de la Banque sur le marché suisse, l'indicateur « local » s'entend comme étant domicilié en Suisse. L'indicateur est calculé sur la totalité des dépenses, sans se limiter aux sites importants.
205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Cas avérés de corruption	p. 40	Le Groupe BCV considère comme avérés les cas de corruption qui se sont soldés par une amende ou une sanction non pécuniaire (y compris un avertissement) prononcée par une autorité judiciaire, ainsi que les cas qui se sont soldés par le licenciement de collaborateurs ou de collaboratrices, ou par des mesures disciplinaires pour corruption. Un cas de corruption avéré inclut les pratiques telles que les pots-de-vin, les paiements de facilitation (dessous-de-table), la fraude, l'extorsion, la collusion et le blanchiment d'argent. Cela comprend aussi le fait d'offrir à quiconque ou de recevoir de quiconque tout type de cadeau, prêt, somme d'argent, récompense ou autres avantages dans le but de l'inciter à commettre un acte malhonnête ou illégal. Cela comprend également le détournement de fonds, le trafic d'influence, l'abus de pouvoir, l'enrichissement illicite, la dissimulation et l'entrave à la justice.
302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Consommation d'électricité et de chauffage	p. 125	La société Swiss Climate réalise une évaluation exhaustive des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la BCV conformément au GHG Protocol Corporate Standard, sur la base de données collectées par la BCV.
302-3 Intensité énergétique	Consommation énergétique par collaborateur et collaboratrice	p. 125	Les émissions du scope 1 sont liées à la consommation de chauffage, à l'utilisation de véhicules internes et aux fluides frigorigènes.
305-1 Émissions directes de GES (scope 1)	Émissions du scope 1	p. 101	Les émissions du scope 2 sont liées à la consommation d'électricité et de chauffage à distance. Ces émissions sont reportées selon l'approche <i>market-based</i> . Pour les émissions du scope 3, les catégories suivantes du GHG Protocol sont publiées:
305-2 Émissions indirectes de GES (scope 2)	Émissions du scope 2	p. 101	•Catégorie 1 – Achats de biens et services: émissions liées à la consommation de papier et aux travaux d'imprimerie •Catégorie 2 – Biens d'équipement: émissions liées à l'équipement informatique (ordinateurs et écrans)
305-3 Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	Émissions du scope 3	p. 101	•Catégorie 3 – Émissions liées à l'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2 •Catégorie 5 – Déchets résultant des activités opérationnelles •Catégorie 6 – Déplacements d'affaires •Catégorie 7 – Trajets pendulaires
305-4 Intensité des émissions de GES	Émissions totales de GES par collaborateur et collaboratrice	p. 101	Les données sources (telles que les kilomètres parcourus par les collaborateurs et les collaboratrices, la consommation d'électricité et de papier) sont mesurées annuellement par la BCV. Lorsque les données réelles ne sont pas disponibles, des estimations basées sur l'année précédente sont utilisées. Swiss Climate convertit ensuite ces données en émissions de GES en utilisant des facteurs d'émission spécifiques qui sont contrôlés par la société de vérification Neosys SA.
305-5 Réduction des émissions de GES	Réduction des émissions	p. 101	

Référence GRI	Indicateur(s)	Page	Méthodologie, hypothèses, périmètre et exclusions
401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	• Recrutement de nouveaux collaborateurs et de nouvelles collaboratrices • Taux de rotation des collaborateurs et des collaboratrices	pp. 84 et 95	Les valeurs sont publiées séparément pour la BCV et Piguet Galland. Est considéré comme nouveau collaborateur ou est considérée comme nouvelle collaboratrice: • toute personne rejoignant une entité du Groupe dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée (sauf personnel en formation); • toute personne en formation dans une entité du Groupe concluant un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée avec cette entité. Dans le taux de rotation, ni les départs de collaboratrices et de collaborateurs au bénéfice d'un contrat à durée déterminée (y compris personnel en formation) ni les départs en retraite ne sont pris en compte. Au vu de la concentration du Groupe BCV en Suisse, la répartition des employées et des employés par région n'est pas pertinente.
401-3 Congé parental	Bénéficiaires d'un congé parental	p. 90	Cet indicateur tient compte des congés maternité, des congés paternité et des congés d'adoption dont bénéficient les collaboratrices et collaborateurs de la BCV.
404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	• Moyenne pour l'ensemble du personnel • Moyenne par genre et catégorie professionnelle	p. 88	Les valeurs sont publiées en nombre de jours et fondées sur la formation interne offerte par la BCV à son personnel. La BCV gère les catégories professionnelles avec un modèle qui les organise en six classes de responsabilité distinctes. Les catégories professionnelles présentées pour cet indicateur sont les suivantes: • Cadres: personnes ayant des fonctions en classe de responsabilité B, C, D et E. • Non-cadres: personnes en classe de responsabilité A et personnel en formation.
404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Formation continue - certifications réussies	p. 88	Cet indicateur présente le nombre de certifications obtenues par des collaboratrices et collaborateurs de la BCV dans les formations continues suivantes: • filières métiers internes, • programme de Micro-MBA, • certifications SAQ, • formations supérieures diplômantes externes.
404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Pourcentage du nombre total d'employés ayant bénéficié d'une revue de performance et d'évolution de carrière	p. 124	Cet indicateur présente la part des collaboratrices et collaborateurs de la BCV ayant bénéficié d'une revue de performance.
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	• Diversité de genre • Diversité par tranche d'âge	pp. 85, 86, 96 et 97	Les valeurs sont publiées séparément pour la BCV et Piguet Galland. Les valeurs sont calculées en nombre de personnes (et non en équivalents temps plein) sur la base de l'effectif au 31 décembre. Les catégories professionnelles présentées pour cet indicateur sont les suivantes: • Conseil d'administration • Direction générale • Cadres • Non-cadres La BCV gère les catégories professionnelles avec un modèle qui les organise en six classes de responsabilité distinctes. Les cadres sont les personnes ayant des fonctions en classe de responsabilité B, C, D et E, alors que les non-cadres sont les personnes en classe de responsabilité A et en formation. Piguet Galland gère les catégories professionnelles sur la base des titres attribués à ses collaboratrices et ses collaborateurs. Les cadres sont les personnes ayant un titre de fondé de pouvoir, sous-directeur, directeur adjoint ou directeur, respectivement fondée de pouvoir, sous-directrice, directrice adjointe ou directrice. Les non-cadres sont les personnes ayant le titre de mandataire commercial ou mandataire commerciale ainsi que les personnes sans titre ou en formation.

Référence GRI	Indicateur(s)	Page	Méthodologie, hypothèses, périmètre et exclusions
417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Cas significatifs de non-conformité	p. 123	Sont considérés comme significatifs les manquements d'une ampleur pouvant justifier l'intervention d'une autorité de surveillance ou générant une crise vis-à-vis des principales parties prenantes de la Banque. Le cas échéant, la BCV publie le nombre de cas significatifs de non-conformité qui se sont soldés par une amende ou une sanction non pécuniaire (y compris un avertissement) prononcée par une autorité judiciaire, administrative ou d'autorégulation, ainsi que les cas de non-conformité à des codes volontaires.
417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Cas significatifs de non-conformité	p. 123	
418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	• Nombre de plaintes fondées reçues concernant des atteintes à la confidentialité des données des clients	p. 123	La BCV considère comme fondées les plaintes concernant des manquements significatifs ou répétés vis-à-vis des dispositions internes ou externes pouvant justifier l'intervention de fonctions internes. En outre, la plainte devra faire l'objet de l'ouverture d'une procédure auprès d'une autorité judiciaire, administrative ou d'autorégulation.
	• Nombre de fuites, vols ou pertes identifiés	p. 123	Les fuites, vols ou pertes concernant les données de clients ou de clientes sont compris comme des incidents graves induisant une fuite significative de CID au sens de la circulaire FINMA 2008/21 Risques opérationnels – banques.
G4-FS8 Produits et services conçus pour apporter un avantage environnemental spécifique	• Prêts hypothécaires faisant l'objet de l'offre Bonus Vert	p. 76	La BCV accorde un taux avantageux pour le financement d'un bien immobilier ou de travaux répondant à des critères écologiques dans le cadre de son offre Bonus Vert. Les conditions d'application de l'offre Bonus Vert sont les suivantes: • Pour l'achat d'un bien immobilier, l'immeuble doit être classé A sur le certificat CECB. • Pour les travaux de rénovation, au moins 25% du montant global (montant minimal du crédit de CHF 20 000) sert à la réalisation d'économies d'énergie éligibles à des subventions, comme: • le changement des installations de chauffage, • la rénovation de toiture, l'isolation thermique des combles.
	• Prêts hypothécaires portant sur des bâtiments dont l'efficacité énergétique est avérée	p. 76	Les bâtiments sont considérés comme ayant une efficacité énergétique avérée s'ils ont été construits après le 1^{er} janvier 2015. Cette date fait suite à l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLene) au 1^{er} juillet 2014, en particulier les nouveaux articles 28 à 30 qui fixent des exigences en matière d'efficacité énergétique des nouvelles constructions. Cette hypothèse est conservatrice: le volume réel est potentiellement supérieur. En effet, des bâtiments antérieurs peuvent aussi répondre à des critères d'efficacité énergétique exigeants, mais ils ne sont pas pris en compte. Les valeurs publiées correspondent au volume des prêts hypothécaires accordés par la BCV qui portent sur des bâtiments construits après le 1^{er} janvier 2015. Ceux-ci sont présentés en termes absolus ainsi qu'en pourcentage du volume total des prêts hypothécaires. Les avances à terme fixe ne sont pas prises en compte.
	• Mix énergétique du portefeuille immobilier du Fonds Immobilier Romand (FIR)	p. 69	Les valeurs publiées sont basées sur une analyse du mix énergétique du portefeuille immobilier du FIR établie par le prestataire chargé de la surveillance énergétique des bâtiments du parc. Cette analyse est complétée à l'interne, afin de refléter les éventuelles modifications du portefeuille ou d'agent énergétique intervenues après l'établissement de l'analyse par le prestataire externe. Les valeurs publiées correspondent à la répartition des surfaces de référence énergétique (SRE) du portefeuille immobilier du FIR en fonction de l'agent énergétique utilisé pour la production de chaleur, classé en deux catégories: • énergies fossiles: mazout et gaz • énergies décarbonées: chauffage à distance (CAD), pompe à chaleur (PAC), pellet, électrique.

Référence GRI	Indicateur(s)	Page	Méthodologie, hypothèses, périmètre et exclusions
	• Part ESG des investissements du portefeuille immobilier	p. 70	Sont considérés comme ESG les investissements extraordinaires engagés pour l'optimisation énergétique des bâtiments, y compris les travaux connexes liés à l'amélioration de la sécurité et du confort des occupantes et des occupants. La valeur publiée correspond aux investissements engagés pour les postes « Chauffage », « Ascenseur » et « Immeuble » du portefeuille immobilier du FIR. Les données sont présentées en termes absolus et en pourcentage des revenus locatifs.
G4-FS10 Sociétés détenues en portefeuille avec lesquelles l'organisation a interagi sur des questions environnementales ou sociales	Nombre d'assemblées générales de sociétés détenues en portefeuilles où le droit de vote a été exercé	pp. 60 et 68	Les valeurs sont publiées séparément pour la BCV et Piguet Galland. Sur la base d'une analyse régulière de ses moyens d'action, la BCV entend développer ses activités d'engagement actionnarial et formaliser les principes de son approche dans une politique d'engagement propre à la Banque. Cependant, le dialogue actionnarial n'est pas encore mis en œuvre à la BCV ou chez Piguet Galland. C'est pourquoi l'exercice des droits de vote est présenté. La BCV dénombre les assemblées générales où le droit de vote a été exercé à l'aide de la plateforme électronique d'ISS utilisée pour le vote (ProxyExchange). Piguet Galland exerce ses droits de vote par correspondance et établit un décompte manuellement à l'aide de copies des instructions de vote transmises aux représentantes et représentants indépendants.
G4-FS11 Actifs intégrant des critères environnementaux ou sociaux	• Produits ESG dans la gestion discrétionnaire de la BCV	p. 66	Les actifs totaux gérés par la BCV pour le compte de ses clientes et clients sont répartis dans les catégories ci-dessous: • Fonds de placement (fonds stratégiques, fonds Pension et fonds ciblés): la classification ESG est basée sur les critères suivants: • Pour les fonds de droit suisse, l'approbation du libellé ESG des compartiments de fonds par la FINMA est déterminante. • Les fonds stratégiques de droit luxembourgeois ne sont pas libellés ESG, mais ils appliquent les mêmes règles de gestion que les fonds stratégiques de droit suisse dont l'approche ESG est décrite dans le contrat de fonds approuvé par la FINMA. • Pour les autres fonds de droit luxembourgeois, l'approbation du libellé ESG des compartiments de fonds par la CSSF est déterminante. • Mandats discrétionnaires institutionnels: la clientèle avec des contraintes ISR spécifiques formalisées (par exemple dans une charte ISR) est prise en compte dans cet indicateur. • Mandats discrétionnaires privés: tous les mandats privés appliquent des critères ESG, sauf dans le cas où les contraintes financières de la clientèle (par exemple pour des raisons fiscales) ne permettent pas d'atteindre le seuil minimal de 70% de produits libellés ESG pour qualifier le mandat comme ESG. Cette définition constitue une évolution méthodologique par rapport à 2022, en cohérence avec le contexte d'autorégulation en Suisse ¹ . Selon l'approche utilisée pour le rapport 2022, la part des produits intégrant au moins une approche ISR est globalement stable en 2023, soit d'environ 81%. Les données sont publiées en pourcentage des actifs totaux.
	• Produits de la gamme ESG Ambition de la BCV	p. 64	Les produits de la gamme ESG Ambition de la BCV répondent non seulement aux critères ci-dessus, mais ils vont plus loin en allouant une partie du capital dans des placements visant un changement positif en ligne avec un ou plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. En plus des catégories ci-dessus, la BCV présente séparément les certificats de la gamme ESG Ambition. Les données sont publiées en termes absolus.
	• Certificats thématiques liés à la durabilité gérés par Piguet Galland	p. 68	Les valeurs publiées sont basées sur les trois certificats à thématiques durables proposés par Piguet Galland: • Certificat Helv-Ethic • Certificat Women Empowerment • Certificat Climate Action Les données sont publiées en termes absolus.

¹ Asset Management Association, *Autorégulation Sustainable Finance*, consulté le 7 février 2024.

Index du contenu de l'article 964b du Code des obligations suisse

Le tableau ci-dessous résume comment le Groupe BCV répond aux exigences de l'article 964b du Code des obligations suisse.

Exigence de l'article 964b	Section ¹	Référence
Informations générales sur les questions environnementales, les questions sociales, les questions de personnel, le respect des droits humains et la lutte contre la corruption	Message présidentiel	pp. 2-3
	Principales contributions de la BCV aux Objectifs de développement durable (ODD) en 2023	pp. 6-7
	Mission de la BCV	p. 11
	Attentes des parties prenantes et enjeux pertinents	pp. 12-15
	Dialogue avec les parties prenantes et transparence	pp. 15-16
	Ambition et stratégie RSE	pp. 18-19
Modèle commercial	Rapport annuel – Portrait	RA23, pp. 10-13
	Rapport annuel – La BCV dans l'année	RA23, pp. 42-49
	Rapport annuel – Les secteurs d'activité	RA23, pp. 50-57
	Le Groupe BCV	p. 4
	Création durable de valeur, solidité et performance financière	p. 26
	Contribution au développement de l'économie vaudoise	p. 27
Questions environnementales	Gestion d'actifs à la BCV	pp. 58-67
	Positionnement et démarches de Piguet Galland (intégration de critères ESG)	p. 68
	Positionnement et démarches du Fonds Immobilier Romand	pp. 69-70
	Positionnement et démarches de la caisse de pensions (intégration de critères ESG)	p. 71
	Crédits hypothécaires	pp. 75-77
	Crédits aux entreprises	pp. 77-78
	Trade Finance	pp. 79-81
	Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV	pp. 100-104
Questions sociales ²	Contribution au développement de l'économie vaudoise	p. 27
	Soutien actif à l'innovation et à l'économie durable	p. 30-31
	Protection des données	pp. 40-41
	Surveillance des cyberrisques	pp. 41-43
	Pratiques de vente responsables	pp. 45-47
	Attentive aux besoins de sa clientèle	pp. 48-55
	Gestion d'actifs à la BCV	pp. 58-67
	Positionnement et démarches de Piguet Galland (intégration de critères ESG)	p. 68
	Positionnement et démarches de la caisse de pensions (intégration de critères ESG)	p. 70
	Crédits aux entreprises	pp. 77-78
	Approvisionnement régional durable	pp. 106-107
	Participation à la vie associative	pp. 107-111

¹ Ces sections présentent les concepts appliqués, les mesures prises ainsi que les indicateurs clés de performance.

² L'expression « questions sociales » est interprétée de manière large, couvrant les thèmes de société.

³ Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants.

Exigence de l'article 964b	Section ¹	Référence
Questions de personnel	Employeur de référence	pp. 82-97, 124
	Valeurs et Code de conduite	p. 34
Respect des droits humains	Dimensions de la RSE	p. 10
	Gestion d'actifs à la BCV	pp. 58, 60-61, 67
	Crédits aux entreprises	pp. 77-78
	Trade Finance	pp. 79-81
	Respect de standards sociaux et environnementaux dans l'approvisionnement	pp. 104-105
Lutte contre la corruption	Mesures anticorruption	pp. 39-40
Principaux risques liés aux questions de durabilité	Attentes des parties prenantes et enjeux pertinents	pp. 13-15
	Gouvernance de la durabilité	pp. 20-22
	Principaux risques liés aux questions de durabilité	pp. 17-18
	Prise en compte des risques liés au climat	pp. 43-44
Références aux réglementations nationales, européennes ou internationales	Contenu et objectifs du Rapport RSE	p. 5
	Or physique (ODiTr ³)	p. 67
	Respect de standards sociaux et environnementaux dans l'approvisionnement (ODiTr ³)	p. 105
	Principes d'établissement du Rapport RSE	p. 112
Couverture des filiales	Périmètre du Rapport RSE	p. 112

Index du contenu de la norme GRI

Déclaration d'utilisation: Le Groupe BCV a communiqué ses données conformément aux normes GRI pour la période du 01.01.2023 au 31.12.2023
GRI 1 utilisée: GRI 1 Fondation 2021
Norme sectorielle applicable: G4 Services financiers (G4-FS)

Norme GRI	Renvois, commentaires explicatifs et omissions
Informations générales (GRI 2)	
L'organisation et ses pratiques de reporting	
2-1 Détails sur l'organisation	Rapport RSE 2023 (RSE23), p. 4; Rapport annuel 2023 (RA23) pp.10-12
2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	RSE23, pp. 4-5, 112 Le RA23 présente les états financiers de la maison mère et du Groupe. L'approche utilisée pour consolider les informations financières est détaillée dans le RA 22, pp.124-130
2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	RSE23, p. 5 La période de reporting du RA est analogue à celle du RSE.
2-4 Reformulations d'informations	- GRI 305-3: Les trajets professionnels de l'année 2022 ont été corrigés dans le RRSE 2023 (erreur dans le facteur d'émission utilisé). - GRI 305-4: Les émissions totales par employé à temps plein (ETP) de l'année 2022 ont été corrigées (erreur de calcul).
2-5 Assurance externe	RSE23, p. 100 et 126-132
Activités et travailleurs	
2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	RSE23, p. 4 RSE23, pp. 26-27; RA23, pp. 1, 10-12, 50-57 et 79
2-7 Employés	RSE23, pp. 89 et 95
2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	RSE23, p. 86
Gouvernance	
2-9 Structure et composition de la gouvernance	RSE23, pp. 20-22 et 35 RA23, pp. 81-93
2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RA23, pp. 81-82 et 88
2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RSE23, p. 35
2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	RSE23, pp. 20-22 LBCV, article 4 Politique de durabilité
2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	RSE23, pp.20-22 et 13-14
2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	RSE23, p. 5
2-15 Conflits d'intérêts	RSE23, p. 35-37 et 39-40 RA23, pp. 81-100 Code de conduite professionnelle, p. 6
2-16 Communication des préoccupations majeures	RSE23, pp. 20-21
2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	RSE23, p. 21
2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	RSE23, pp. 20-21
2-19 Politiques de rémunération	RSE23, pp. 91-92 RA23, pp. 100-108
2-20 Processus de détermination de la rémunération	RA23, pp. 91 et 100-108 Les résultats des votes en Assemblée générale (AG) sont publiés sur www.bcv.ch/ag .
2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	RSE23, p. 92

Norme GRI		Renvois, commentaires explicatifs et omissions
Stratégie, politiques et pratiques		
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	RSE23, pp. 2-3
2-23	Engagements via des politiques	Politique de durabilité
2-24	Intégration des engagements politiques	RSE23, pp. 20-22
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	RSE23, pp. 15-16, 45, 53-55
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	RSE23, p. 37
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Aucun cas significatif de non-conformité identifié par la BCV en 2023.
2-28	Adhésions à des associations	RSE23, pp. 35-36
Engagement des parties prenantes		
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	RSE23, pp. 12-16
2-30	Négociations collectives	RSE23, p. 91
Thèmes pertinents (GRI 3)		
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	RSE23, pp. 13-15
3-2	Liste des thèmes pertinents	RSE23, p. 13
Dialogue avec les parties prenantes et transparence		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, pp. 12, 15-16, 53-55, 91
Création durable de valeur, solidité et performance financière		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, p. 26
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée (maison mère)	RA23, états financiers de la maison mère p. 176; RSE23, p. 26
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	RSE23, p. 93
201-4	Aide financière publique	La BCV ne bénéficie d'aucune subvention étatique. RA23, p. 10 (le Canton de Vaud est actionnaire à hauteur de 66,95%)
Contribution au développement de l'économie vaudoise		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, pp. 27-29, 51-52, 77-78
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	RSE23, pp. 27, 30-31
Éthique et gouvernance d'entreprise		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, pp. 34-36
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	RSE23, pp. 39-40
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	RSE23, p. 40. Aucun incident confirmé de corruption au sein des collaboratrices et des collaborateurs et organes n'a été signalé en 2023.
415-1	Contributions politiques	RSE23, p. 35
Pratiques de vente responsables		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, pp. 45-47
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Aucun cas significatif de non-conformité identifié par la BCV en 2023.
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucun cas significatif de non-conformité identifié par la BCV en 2023.
Risques liés au climat		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, pp. 20-22, 43-44 La BCV prévoit d'établir un rapport climatique en ligne avec les recommandations de la TCFD dès l'exercice 2024.
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	RSE23, pp. 20-22, 43-44, 79-80, 81
Fiabilité: cybercriminalité, sécurité des transactions et protection des données		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, pp. 40-43
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Aucune plainte fondée n'a été identifiée par la BCV en 2023. De plus, aucune fuite, aucun vol ou perte de données concernant la clientèle n'ont été identifiés.
Proximité et accessibilité		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, p. 50
G4-FS13	Points d'accès dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines	RA23 p. 206; RSE23 p. 50 La clientèle de la BCV a accès à un vaste réseau d'agences et de bancomats ainsi qu'à des services à distance et en libre-service.

Norme GRI

Renvois, commentaires explicatifs et omissions

Produits et services compétitifs et adaptés aux besoins et attentes de la clientèle		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, pp. 51-53
Indicateur individuel	Set d'indicateurs	RSE23, pp. 51-53
Qualité de service		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, pp. 53-55
Indicateur individuel	Satisfaction clientèle, Net Promoter Score (NPS)	RSE23, p. 55
Investissement socialement responsable (ISR)		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, pp. 57-71
G4-FS8	Investissements présentant une utilité écologique	RSE23, pp. 69 et 70
G4-FS10	Sociétés détenues en portefeuille avec lesquelles l'organisation a interagi sur des questions environnementales ou sociales	RSE23, pp. 60 et 68
G4-FS11	Actifs intégrant des critères environnementaux ou sociaux	RSE23, pp. 64, 66 et 68
Critères environnementaux et sociaux dans les crédits		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, pp. 72-81
G4-FS8	Crédits présentant une utilité écologique	RSE23, p. 76
Formation et perfectionnement		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, pp. 86-87
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	RSE23, p. 88
404-2	Programme de mise à niveau des compétences des employés et programme d'aide à la transition	RSE23, p. 88
404-3	Pourcentage des employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	100%, hors cas particuliers, tels que les arrivées ou départs d'employées et d'employés en cours d'année.
Diversité et égalité des chances		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, pp. 85-86 et 94-97
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	RSE23, pp. 84 et 95
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	RSE23, pp. 85, 86, 96 et 97
405-2	Égalité salariale	RSE23, pp. 92 et 96
Prévoyance, rémunération et protection sociale		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, pp. 92-93
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	RSE23, p. 91 Les collaboratrices et collaborateurs disposant d'un contrat à durée indéterminée (temps plein ou temps partiel dès 50%) sont au bénéfice des prestations usuelles accordées par l'employeur. Pour les autres collaboratrices et collaborateurs, des prestations spécifiques leur sont proposées selon leur statut. Les personnes dont le taux d'activité est inférieur à 60% n'ont pas la possibilité de faire du télétravail.
Cadre et organisation du travail		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, pp. 22, 91-94
401-3	Bénéficiaire d'un congé parental	RSE23, p. 90
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	RSE23, pp. 93-94 Le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail de la BCV est conforme aux exigences légales. De plus, la Banque offre, dans certains domaines, des prestations allant au-delà de ces exigences.
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	RSE23, pp. 93-94
Active dans sa communauté et participation à la vie associative		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, pp. 107-111
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	RSE23, pp. 30-31 et 107
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	RSE23, pp. 30-31 et 107-111

Norme GRI		Renvois, commentaires explicatifs et omissions
Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCV		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, pp. 103-109
305-1	Émissions directes de GES (Scope 1) ⁽¹⁾	RSE23, p. 101 1 157 t CO ₂ e - 1 154 t CO ₂ e chauffage - 4 t CO ₂ e véhicules à benzine - 0 t CO ₂ e agents frigorifiques
305-2	Émissions indirectes de GES (Scope 2) ⁽²⁾	RSE23, p. 101 139 t CO ₂ e - 137 t CO ₂ e électricité - 2 t CO ₂ e chauffage à distance
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3) ⁽³⁾	RSE23, p. 101 3 413 t CO ₂ e - 480 t CO ₂ e approvisionnement énergétique - 302 t CO ₂ e déplacements d'affaires - 1 986 t CO ₂ e trajets pendulaires - 386 t CO ₂ e matériel informatique - 225 t CO ₂ e imprimés et papier - 34 t CO ₂ e déchets
305-4	Émissions totales de GES par collaborateur	2,7 t CO ₂ e par employée ou employé à temps plein (ETP)
305-5	Réduction des émissions de GES	RSE23, pp. 101-103
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	N/A La BCV ne possède pas d'usine ou d'unité opérationnelle.
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (Nox), d'oxydes de soufre (Sox) et autres émissions atmosphériques significatives	N/A La BCV ne possède pas d'usine ou d'unité opérationnelle.
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation: électricité (y compris détails de la source), respectivement chaleur	13 379 007 (Kwh) - 5 518 421 Kwh chauffage - 69 004 Kwh chauffage à distance - 1 648 378 Kwh électricité mix et 6 129 325 Kwh électricité hydro - 13 879 Kwh véhicules à benzine
302-3	Consommation énergétique par collaborateur	7 552 Kwh par ETP
Approvisionnement régional durable		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE23, p. 106
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	RSE23, p. 106

Légende de l'index

RA23: Rapport annuel 2023

RSE23: Rapport RSE 2023

CO₂e: Équivalent CO₂⁽¹⁾ Scope 1: Ecoinvent (V3.7); BAFU/BFE (2019), Faktenblatt CO₂-Emissionsfaktoren des Treibhausgasinventars der Schweiz.⁽²⁾ Scope 2: Messmer, Frischknecht, Treeze (2021), Umweltbilanz Strommix Schweiz 2018; Frischknecht, Itten, Treeze (2014), Primärenergiefaktoren von Energiesystemen.⁽³⁾ Scope 3: mobitool (V2.0: 2016; V2.0.2: 2017); Ecoinvent (V3.7.1; V3.8); Climatop (2013), Factsheet Toilettenpapier; La Poste France (2017).

Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant

sur une sélection d'indicateurs et d'informations non financières publiées dans le rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2023 au Conseil d'administration de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Nous avons été mandatés par le Conseil d'administration de la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après la « Société ») afin de réaliser une mission d'assurance limitée concernant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et portant sur une sélection d'indicateurs publiés dans le Rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2023 (ci-après le « Rapport RSE 2023 ») et référencés dans la section « Index du contenu de la norme GRI » du Rapport RSE 2023 et résumés dans le Tableau A en annexe (ci-après la « sélection d'indicateurs 2023 ») et une sélection d'informations non financières publiées dans le Rapport RSE 2023 référencés dans la section « Index du contenu de la norme GRI » ainsi que dans l'« Index du contenu de l'article 964b du Code des obligations suisse (« CO ») » établi en application de l'article 964b, al. 3 CO et résumées dans le Tableau B en annexe (ci-après la « sélection d'informations non financières 2023 »).

Nous ne commentons ni ne concluons sur aucune information prospective et n'avons pas mis en œuvre de procédures d'assurance sur les informations autres que celles indiquées ci-dessus pour l'exercice 2023.

La sélection d'indicateurs 2023 et la sélection d'informations non financières 2023 ont été préparées par le Conseil d'administration de la Société (ci-après le « Conseil d'administration ») sur la base de ses lignes directrices en matière de préparation du Rapport de responsabilité sociale d'entreprise, des normes GRI de reporting de développement durable établies par la Global Reporting Initiative (GRI) (ci-après les « Critères ») et des exigences de publication d'informations prévues par l'article 964b du Code des Obligations. Les Critères ainsi que les hypothèses et estimations sous-jacentes sont présentées dans une section intitulée « Principes et standards de publication » du Rapport RSE 2023 aux pages 112 à 119.

Limites inhérentes importantes

L'exactitude et l'exhaustivité de la sélection d'indicateurs 2023 et de la sélection d'informations non financières 2023 sont soumises aux limites inhérentes à leur nature, à la manière dont les données sont relevées, calculées, analysées et estimées et en raison de définitions scientifiques et juridiques non exhaustives. Notre rapport d'assurance doit donc être lu en relation avec les Critères, ainsi que les définitions et les procédures qui y sont décrites.

Responsabilité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation du Rapport RSE 2023, conformément aux Critères. Cette responsabilité comprend le choix et l'application de méthodes de reporting non financier appropriées, ainsi que la formulation d'hypothèses et d'estimations sur les éléments d'informations individuels qui sont raisonnables au vu des circonstances. En outre, le Conseil d'administration est responsable de l'organisation, de la mise en place et du maintien de contrôles internes adéquats relatifs à l'établissement et à la présentation de la sélection d'indicateurs 2023 et de la sélection d'informations non financières 2023 afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. De plus, le Conseil d'administration est responsable de la sélection et de l'application des critères de reporting, y compris de la formulation d'hypothèses et d'estimations, ainsi que de la tenue d'une documentation adéquate.

Indépendance et gestion de la qualité

Nous sommes indépendants de la Société, en conformité avec les Règles de l'International Code of Ethics for Professional Accountants (incluant les standards internationaux sur l'indépendance), qui sont publiés par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA Code). Ces exigences définissent des principes fondamentaux d'éthique professionnelle, qui

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne
Téléphone : +41 58 792 81 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

comprennent les concepts d'intégrité, d'objectivité, de compétence et de conscience professionnelle, de confidentialité et de professionnalisme.

PricewaterhouseCoopers SA applique la norme internationale de gestion de la qualité 1, qui exige de l'entreprise qu'elle conçoive, mette en œuvre et exploite un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des règles de déontologie, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel en exercice indépendant

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur la sélection d'indicateurs 2023 (Tableau A) et la sélection d'informations non financières 2023 (Tableau B). Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à l'International Standard on Assurance Engagement ISAE 3000 (révisée), « Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques », publiée par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à avoir un niveau d'assurance limitée que rien n'a été porté à notre connaissance qui nous porterait à croire que la sélection d'indicateurs 2023 (Tableau A) et la sélection d'informations non financières 2023 (Tableau B) n'ont pas été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Critères.

Sur la base de considérations de risque et d'importance relative, nous avons mis en œuvre nos procédures pour obtenir des preuves d'assurance suffisantes et appropriées. Les procédures sélectionnées dépendent du jugement du professionnel en exercice. Une mission d'assurance limitée selon ISAE 3000 (révisée) a une portée nettement inférieure à celle d'une mission d'assurance raisonnable en ce qui concerne à la fois les procédures d'évaluation des risques, y compris la compréhension du contrôle interne, et les procédures mises en œuvre en réponse aux risques identifiés. Par conséquent, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures permettant de rassembler des éléments probants suffisants et appropriés sont délibérément limités par rapport à une mission d'assurance raisonnable et, par conséquent, une mission d'assurance limitée permet d'obtenir moins d'assurance que celle obtenue dans la cadre d'une mission d'assurance raisonnable.

Aperçu des procédures mises en œuvre

Nous avons pour l'essentiel réalisé les travaux suivants :

- Compréhension de l'organisation de la Société en matière de durabilité et de la prise en compte des attentes des parties prenantes.
- Appréciation de la pertinence dans les circonstances de l'utilisation des Critères, qui ont été appliqués comme il est expliqué dans la section intitulée « Principes et standards de publication » utilisée pour la préparation de la sélection d'indicateurs 2023 (Tableau A) et de la sélection d'informations non financières 2023 (Tableau B).
- Appréciation de la présentation du modèle d'affaires, de la description des principaux risques liés aux activités, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, des risques créés par les relations d'affaires, les produits ou les services des entités du groupe, sur la base des Critères.
- Identification des principaux risques d'anomalies significatives dans la sélection d'indicateurs 2023 (Tableau A) et la sélection d'informations non financières 2023 (Tableau B).
- Inspection de la documentation pertinente se rapportant à la préparation de la sélection d'indicateurs 2023 (Tableau A) et la sélection d'informations non financières 2023 (Tableau B) et observation de son application en rapport avec les Critères.
- Entretiens avec les représentants de la Société responsables de la collecte des données et de la préparation ainsi que d'autres parties prenantes pertinentes.
- Exécution de tests sur base d'échantillon des évidences supportant l'exhaustivité, l'exactitude, l'adéquation et la cohérence de la sélection d'indicateurs 2023 (Tableau A) et de la sélection d'informations non financières 2023 (Tableau B).
- Réexécution des calculs pertinents.
- Procédures analytiques.
- Réconciliation des données utilisées avec les données des rapports financiers et autres données sous-jacentes.



- Evaluation de la présentation de la sélection d'indicateurs 2023 (Tableau A) et de la sélection d'informations non financières 2023 (Tableau B).

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que la sélection d'indicateurs 2023 (Tableau A) et la sélection d'informations non financières 2023 (Tableau B), tels que référencés dans l'index du contenu de l'article 964b CO établi en application de l'article 964b, al. 3 CO, n'ont pas été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Critères.

Utilisateurs visés et utilisation du rapport

Ce rapport est préparé pour et uniquement pour le Conseil d'administration de la Société et dans le seul objectif de lui faire rapport sur les résultats de notre mission d'assurance limitée et pas dans un autre but.

En donnant notre conclusion, nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité (légale ou autre) du fait de ou en lien avec toute autre but en lien avec lequel notre rapport, y compris la conclusion, peut être utilisé, ou envers toute autre personne à qui notre rapport est montré ou entre les mains duquel il peut arriver, et aucune autre personne ne pourra se fier à notre conclusion.

Nous autorisons la divulgation de notre rapport, uniquement de manière complète (avec les Tableaux A et B) et en combinaison avec les Critères, pour permettre au Conseil d'administration de démontrer qu'il a rempli ses devoirs en instruisant l'établissement d'un rapport d'assurance indépendant sur la sélection d'indicateurs 2023 et la sélection d'informations non financières 2023, sans assumer ou accepter aucune responsabilité ou obligation envers des tiers de notre part. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité envers quiconque autre que le Conseil d'administration de la Société pour notre travail ou ce rapport.

PricewaterhouseCoopers SA



Jean-Sébastien Lassonde



Erol Baruh

Lausanne, le 21 mars 2024

La maintenance et l'intégrité du site Internet de la Banque Cantonale Vaudoise relèvent de la responsabilité de la Banque Cantonale Vaudoise; le travail effectué par les professionnels en exercice indépendants n'implique pas la prise en compte de la maintenance et de l'intégrité du site Internet de la Banque Cantonale Vaudoise et, par conséquent, les professionnels en exercice indépendants déclinent toute responsabilité pour les changements qui auraient pu survenir concernant la sélection d'indicateurs 2023, la sélection d'informations non financières 2023 ou les Critères depuis qu'ils ont été initialement présentés sur le site Internet, au moment de la publication du rapport.



Banque Cantonale Vaudoise | Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant

Tableau A
Sélection d'indicateurs 2023

Référence aux éléments d'information GRI selon Rapport RSE	Libellé Rapport RSE	Pages
GRI 2-7 Employés	- Total - Employés permanents - Employés temporaires - Employés à horaires non garantis - Employés à temps plein - Employés à temps partiel	pp. 86, 89, 95
GRI 2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Nombre de sous-traitants	p. 86
GRI 2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	- Ratio entre la rémunération la plus élevée et la rémunération médiane - Évolution de la rémunération médiane - Évolution de la rémunération la plus élevée	p. 92
GRI 2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	Cas significatifs de non-conformité	p. 123
GRI 201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	- Valeur économique directe générée - Distribution de la valeur économique générée - Valeur économique mise en réserve	p. 26
GRI 201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	- Taux de couverture - Taux de cotisation en % du salaire et part de l'employeur - Rapport entre les avoirs de vieillesse assurés et l'avoir de vieillesse minimal	p. 93
GRI 203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	Part du bénéfice net alloué au (et nombre de bénéficiaires du) sponsoring, mécénat et dons	p. 107
GRI 203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Volume de crédits accordés aux entreprises vaudoises	p. 27
	Crédits cautionnés (hors crédits COVID)	p. 27
	Montants alloués au soutien à l'innovation	pp. 27 et 30
GRI 204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Part des dépenses en matière de prestations de services et d'achats portant sur des entreprises domiciliées en Suisse	p. 106
GRI 205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Cas avérés de corruption	p. 40
GRI 401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	- Recrutement de nouveaux collaborateurs et de nouvelles collaboratrices - Taux de rotation des collaborateurs et des collaboratrices	pp. 84 et 95
GRI 401-3 Congé parental	Bénéficiaires d'un congé parental	p. 90
GRI 404-1 Nombre moyen de jours de formation interne par an, par personne employée	- Moyenne pour l'ensemble du personnel - Moyenne par genre et catégorie professionnelle	p. 88
GRI 404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Formation continue - certifications réussies	p. 88
GRI 404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Pourcentage du nombre total d'employés ayant bénéficié d'une revue de performance et d'évolution de carrière	p. 124
GRI 405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	- Diversité de genre - Diversité par tranche d'âge	pp. 85, 86, 96 et 97
GRI 417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Cas significatifs de non-conformité	p. 123
GRI 417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Cas significatifs de non-conformité	p. 123
GRI 418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Nombre de plaintes fondées reçues concernant des atteintes à la confidentialité des données des clients	p. 123
	Nombre de fuites, vols ou pertes identifiés	p. 123
GRI G4-FS8	Prêts hypothécaires faisant l'objet de l'offre Bonus Vert	p. 76



Référence aux éléments d'information GRI selon Rapport RSE	Libellé Rapport RSE	Pages
Produits et services conçus pour apporter un avantage environnemental spécifique	Prêts hypothécaires portant sur des bâtiments dont l'efficacité énergétique est avérée	p. 76
	Mix énergétique du portefeuille immobilier du Fonds Immobilier Romand (FIR)	p. 69
	Part ESG des investissements du portefeuille immobilier	p. 70
GRI G4-FS10 Sociétés détenues en portefeuille avec lesquelles l'organisation a interagi sur des questions environnementales ou sociales	Nombre d'assemblées générales de sociétés détenues en portefeuilles où le droit de vote a été exercé	pp. 60 et 68
GRI G4-FS11 Actifs intégrant des critères environnementaux ou sociaux	Volume d'actifs totaux et part ESG dans la gestion discrétionnaire de la BCV	p. 66
	Volumes des produits de la gamme ESG Ambition de la BCV	p. 64
	Certificats thématiques liés à la durabilité gérés par Piguet Galland	p. 68

Tableau B
Sélection d'informations non financières 2023

Référence aux éléments d'information GRI selon Rapport RSE	Objet	Pages
Aspects généraux		
Informations générales en matière de durabilité		
GRI 2-9	Structure et composition de la gouvernance	p.20-22
GRI 2-12	Rôle de l'organe de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts	p.20-22
GRI 2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	p.13, p.20-22
GRI 2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	p.2-3
GRI 3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	p.13-15
GRI 3-2	Liste des thèmes pertinents	p.13
Modèle commercial de l'entreprise (art. 964b, al. 2, ch.1 CO)		
GRI 2-1	Détails sur l'organisation	p.4
GRI 2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	p.4, 26, 27 RA23, p. 10-12 RA23, p. 50-57
Questions environnementales		
Concepts appliqués, y compris les procédures de diligence mises en œuvre (art. 964b, al. 2, ch. 2 CO)		
GRI 3-3 (c)	Gestion des thèmes pertinents • Principaux risques liés aux questions de durabilité • Investissement socialement responsable (investissement présentant une utilité écologique) • Critères environnementaux et sociaux dans les crédits (crédits hypothécaires)	p.17-18 p.69-70 p.75-76
Mesures prises en application des concepts et évaluation de leur efficacité (art. 964b, al. 2, ch. 3 CO)		
GRI 3-3 (d); (e) (i)	Gestion des thèmes pertinents • Principaux risques liés aux questions de durabilité • Investissement socialement responsable (investissements présentant une utilité écologique) • Critères environnementaux et sociaux dans les crédits (crédits hypothécaires)	p.17-18 p.69-70 p.75-76
Indicateurs clés de performance (art. 964b, al.2, ch. 5 CO)		
G4-FS8 Produits et services conçus pour apporter un avantage environnemental spécifique	Prêts hypothécaires faisant l'objet de l'offre Bonus Vert	p. 76
	Prêts hypothécaires portant sur des bâtiments dont l'efficacité énergétique est avérée	p. 76
	Mix énergétique du portefeuille immobilier du Fonds Immobilier Romand (FIR)	p. 69
	Part ESG des investissements du portefeuille immobilier	p. 70
G4-FS11 Actifs intégrant des critères environnementaux ou sociaux	Volume d'actifs totaux et part ESG dans la gestion discrétionnaire de la BCV	p. 66
	Volumes des produits de la gamme ESG Ambition de la BCV	p. 64
	Certificats thématiques liés à la durabilité gérés par Piguet Galland	p. 68

Référence aux éléments d'information GRI selon Rapport RSE	Objet	Pages
Questions de personnel		
Concepts appliqués, y compris les procédures de diligence mises en œuvre (art. 964b, al. 2, ch. 2 CO)		
GRI 3-3 (c)	Gestion des thèmes pertinents • Principaux risques liés aux questions de durabilité • Formation et perfectionnement • Diversité et égalité des chances • Prévoyance, rémunération et protection sociale • Cadre et organisation du travail • Cadre et organisation du travail (positionnement et démarches de Piguet Galland)	p.17-18 p.86-87 p.85-86 p.92-93 p.91-94 p.94-96
Mesures prises en application des concepts et évaluation de leur efficacité (art. 964b, al. 2, ch. 3 CO)		
GRI 3-3 (d) ; € (i)	Gestion des thèmes pertinents • Principaux risques liés aux questions de durabilité • Formation et perfectionnement • Diversité et égalité des chances • Prévoyance, rémunération et protection sociale • Cadre et organisation du travail • Cadre et organisation du travail (positionnement et démarches de Piguet Galland)	p.17-18 p.86-87 p.85-86 p.92-93 p.91-94 p.94-96
Indicateurs clés de performance (art. 964b, al.2, ch. 5 CO)		
GRI 2-7	Employés • Total • Employés permanents • Employés temporaires • Employés à horaires non garantis • Employés à temps plein • Employés à temps partiel	pp. 86, 89, 95
GRI 2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	p.86
GRI 2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	p.92
GRI 201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	p.93
GRI 401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	p.84, p.95
GRI 401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	p.91
GRI 401-3	Congé parental	p.90
GRI 404-1	Nombre moyen de jours de formation interne par an, par personne employée	p.88
GRI 404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	p.88
GRI 404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	p.124
GRI 405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	p.85
GRI 405-2	Égalité salariale	p.92
Questions sociales		
Concepts appliqués, y compris les procédures de diligence mises en œuvre (art. 964b, al. 2, ch. 2 CO)		
GRI 3-3 (c)	Gestion des thèmes pertinents • Principaux risques liés aux questions de durabilité	p.17-18
Mesures prises en application des concepts et évaluation de leur efficacité (art. 964b, al. 2, ch. 3 CO)		
GRI 3-3 (d); (e) (i)	Gestion des thèmes pertinents • Principaux risques liés aux questions de durabilité	p.17-18
Indicateurs clés de performance (art. 964b, al.2, ch. 5 CO)		
GRI 201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	p.26
GRI 203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	p.30-31, p.107
GRI 203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Volume de crédits accordés aux entreprises vaudoises	p.27
	Crédits cautionnés (hors crédits COVID)	p.27
	Montants alloués au soutien à l'innovation	p.27 et 30
G4-FS11 Actifs intégrant des critères environnementaux ou sociaux	Volume d'actifs totaux et part ESG dans la gestion discrétionnaire de la BCV	p. 66
	Volumes des produits de la gamme ESG Ambition de la BCV	p. 64
	Certificats thématiques liés à la durabilité gérés par Piguet Galland	p. 68

Référence aux éléments d'information GRI selon Rapport RSE	Objet	Pages
Lutte contre la corruption		
Concepts appliqués, y compris les procédures de diligence mises en œuvre (art. 964b, al. 2, ch. 2 CO)		
GRI 3-3 (c)	Gestion des thèmes pertinents • Principaux risques liés aux questions de durabilité • Éthique et gouvernance d'entreprise (Mesures anticorruption et gestion des conflits d'intérêts)	p.17-18 p.39-40
Mesures prises en application des concepts et évaluation de leur efficacité (art. 964b, al. 2, ch. 3 CO)		
GRI 3-3 (d); (e) (i)	Gestion des thèmes pertinents • Principaux risques liés aux questions de durabilité • Éthique et gouvernance d'entreprise (Mesures anticorruption et gestion des conflits d'intérêts)	p.17-18 p.39-40
Indicateurs clés de performance (art. 964b, al.2, ch. 5 CO)		
GRI 205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	p.39-40
GRI 205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	p.40

Impressum

Conception et préparation du Rapport RSE

BCV

Graphisme

BCV et TAZ Communication

Photographies

Julien Gremaud (p. 108)

Janosch Hugi (pp. 30-31)

Parc Jura vaudois

Blaise Schalbetter (BCV, pour la photo de couverture,
pp. 5, 8, 24, 32, 48, 54, 70, 82, 98, 106, 107, 109, 110)

Jean-Bernard Sieber (p. 2)

Yannick Turin

AdobeStock (p. 29)

Impression

PCL Presses Centrales SA

Merci à toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce rapport.

Les textes sur le Parc Jura vaudois accompagnant les photographies en tête des chapitres ont été rédigés par Marjorie Born, responsable communication, Parc naturel régional Jura vaudois, que nous remercions pour sa contribution.



Ce rapport est téléchargeable sur le site de la BCV

www.bcv.ch

Absence d'offre et de recommandation

Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif et ne constitue ni un appel d'offres, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation personnalisée d'investissement.

Restrictions de diffusion

La diffusion de ce document peut être interdite ou sujette à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. Royaume-Uni, Union européenne, États-Unis d'Amérique, US Persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable.

Marques et droits d'auteur

Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis au droit d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV.

© BCV, mars 2024

Siège social
Place Saint-François 14
1003 Lausanne
Suisse

Téléphone: 0844 228 228
Adresse Swift: BCVLCH2L
Clearing: 767
Internet: www.bcv.ch
e-mail: info@bcv.ch

